



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
2007



BOURBON
Entre la mer et vous

BOURBON, UN ACTEUR INTERNATIONAL MAJEUR DES SERVICES MARITIMES

PLUS QU'UN MÉTIER,
UN ETAT D'ESPRIT



BOURBON

Entre la mer et vous



SOMMAIRE MESSAGE DU PRÉSIDENT P. 02 // DÉFIS À L'HORIZON 2012 P. 04 // **OFFSHORE** P. 06 // MARINE SERVICES P. 08 //
SUBSEA SERVICES P. 12 // **VRAC** P. 16 // FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS P. 20 // DÉVELOPPEMENT DURABLE P. 26 //
RÉSULTATS ET PERFORMANCES P. 28 // ORGANES DE DIRECTION P. 32

UN ACTEUR INTERNATIONAL MAJEUR DES SERVICES MARITIMES

Acteur international majeur des services maritimes, BOURBON propose aux clients pétroliers les plus exigeants, partout dans le monde, une gamme complète de navires de nouvelle génération, innovants et à forte productivité, et une offre élargie de services sous-marins. Son ambition est de s'affirmer, à l'horizon 2012, comme un leader des services maritimes à l'offshore moderne.

BOURBON assure par ailleurs la protection du littoral français, avec des navires affrétés par la Marine nationale, et développe son activité de transport de vrac pour des groupes industriels.

Avec 4 300 professionnels et une flotte détenue en propre de 236 navires, BOURBON est présent dans plus de 25 pays.

Le groupe est structuré en deux Divisions, qui mettent en œuvre une stratégie d'investissements ambitieuse et développent un savoir-faire reconnu, fondé sur la qualité des services, l'évolution technologique, la maîtrise professionnelle et la relation à long terme avec leurs clients donneurs d'ordre.

La Division Offshore est organisée en deux Activités :

- Marine Services, regroupant les navires de support à l'offshore pétrolier ainsi que l'assistance, le sauvetage et la protection du littoral assurés par Les Abeilles ;

- Subsea Services, regroupant les services d'Inspection, de Maintenance et de Réparation des champs pétroliers sous-marins.

La Division Vrac achemine les matières premières solides sur toutes les mers du globe et vers toutes les destinations. Elle propose une offre complète de services logistiques aux grands groupes industriels internationaux, au moyen de navires en propriété ou affrétés.

OFFSHORE



MARINE SERVICES

- Navires de support offshore
- Navires de transport de personnels
- Remorqueurs d'assistance et de sauvetage

SUBSEA SERVICES

- Ingénierie & Management (Bourbon Offshore Gaia)
- Navires IMR
- Opérations de robots sous-marins (DNT Offshore)

VRAC



ANTICIPER LES DÉFIS DE DEMAIN



Jacques de Chateaueux
Président Directeur Général

L'année 2007 marque l'ultime étape d'un plan dont les réalisations dépassent les objectifs initiaux. La focalisation de BOURBON sur les métiers des services maritimes à l'offshore pétrolier et sur le vrac est désormais achevée, avec la cession du solde de la participation dans Vindémia et celle des activités de remorquage portuaire sur le périmètre actuel. Le plan 2003 – 2007 a été largement dépassé avec une croissance de 25 % du chiffre d'affaires, dont 29 % pour l'offshore et 18 % pour le vrac, et ceci en dépit d'une évolution défavorable de la parité euro/dollar. Cette bonne croissance a été financée comme prévu par la génération d'excédent brut d'exploitation des Divisions Offshore et Vrac et le produit des cessions d'actifs. Compte tenu des acomptes sur commandes de navires en construction, l'endettement opérationnel net de BOURBON est limité et conforte la capacité d'autofinancement de la croissance de notre société.

Ces performances très satisfaisantes ont été le résultat du professionnalisme et de l'engagement des femmes et des hommes de BOURBON dont le nombre n'a cessé d'augmenter au rythme de celui des livraisons de navires. Aujourd'hui, avec plus de 4 300 professionnels et une flotte moderne de près de 250 navires, BOURBON dispose des atouts nécessaires au succès de son nouveau plan Horizon 2012.

Pour développer ses deux Divisions, dans un contexte de marché favorable, BOURBON a commandé plus de 200 nouveaux navires pour un investissement de 2 milliards d'euros.

Construits en série dans des chantiers compétitifs, ces navires modernes et à forte productivité vont augmenter la flotte de la

“ Les objectifs du plan 2003-2007 ont été largement dépassés ; nous avons démontré notre capacité à maîtriser la croissance, autofinancer nos investissements et les mettre en œuvre. C’est avec confiance que nous abordons le plan Horizon 2012, dans une perspective de conquête de parts de marché vers le leadership des services maritimes à l’offshore moderne. ”

Division Offshore et en faire le leader mondial à Horizon 2012. Le succès de ce plan repose principalement sur le recrutement de près de 5 000 collaborateurs nouveaux pour lesquels un effort de formation sans précédent a été mis en place.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins croissants d’Inspection, de Maintenance et de Réparation (IMR) des champs pétroliers offshore en eau profonde, BOURBON développe une Activité Subsea intégrant les navires support, les robots sous-marins et les compétences d’ingénierie et de gestion d’opérations offshore.

Les investissements de la Division Vrac vont permettre la croissance des services aux clients, avec une part de la flotte détenue en propre en forte augmentation. Ils contribueront à la croissance de la génération d’excédent brut d’exploitation de BOURBON.

Le plan Horizon 2012 sera une fois encore largement autofinancé du fait notamment de la régularité de cash-flow généré par une politique de contrats à moyen-long terme, reflète d’une relation dans la durée avec nos clients.

Outre les performances de la Division Vrac et des services de protection du littoral, BOURBON disposera à Horizon 2012, au sein de sa Division Offshore, de la flotte de navires la plus moderne. Ces navires et le savoir-faire de nos équipages sont la base de la croissance attendue de nos parts de marché auprès des clients les plus exigeants, partout dans le monde.

BOURBON doit sa croissance rentable à la confiance de ses clients, à l’engagement responsable de ses collaborateurs issus de tous les continents et solidaires dans l’action, et à la création de valeur pour ses actionnaires. Que tous soient ici remerciés.

LES GRANDES DATES DU DÉVELOPPEMENT DE BOURBON

1948

Création de la société Sucreries de Bourbon, qui devient rapidement le premier groupe sucrier de La Réunion.

1989

Groupe Bourbon diversifie ses activités dans l’agroalimentaire, puis dans la distribution et les services maritimes.

1996

Rachat des sociétés Les Abeilles et Setaf.

1998

Groupe Bourbon est introduit en Bourse au Second marché.

2001

Le groupe effectue un recentrage sur les services maritimes et se désengage progressivement de ses activités non stratégiques.

2005

Groupe Bourbon affirme son identité maritime et devient BOURBON.

2007

BOURBON cède son activité de remorquage portuaire et acquiert DNT Offshore, opérateur de robots sous-marins.

2008

Le groupe annonce son nouveau plan stratégique Horizon 2012 et affirme son ambition de leadership sur le marché des services maritimes à l’offshore moderne.

HORIZON 2012

UN SAVOIR-FAIRE UNIQUE POUR RÉPONDRE AUX NOUVEAUX CHALLENGES

> En février 2006, BOURBON annonçait le plan Horizon 2010, une stratégie fondée sur une vision originale du marché et un investissement conséquent dans une flotte moderne. En février 2008, BOURBON annonce son plan stratégique Horizon 2012, qui élargit et prolonge ses perspectives.

+ 17 % de croissance moyenne annuelle
du chiffre d'affaires

+ 21 % pour la Division Offshore
+ 7 % pour la Division Vrac

MARCHÉ PÉTROLIER : UN ALLONGEMENT PROBABLE DU CYCLE DE MARCHÉ FAVORABLE

Le marché de l'offshore pétrolier est en forte croissance du fait de la nécessité d'augmenter les réserves prouvées, de mettre en production les nouvelles découvertes et faire ainsi face à la décroissance inéluctable de la production des champs existants.

La volonté d'investissement des sociétés pétrolières est néanmoins freinée par les goulets d'étranglement chez les fournisseurs d'équipements, les délais nécessaires à l'approbation par les pays producteurs des développements souhaités et les difficultés croissantes à mobiliser les ressources humaines nécessaires. Le cycle de marché favorable devrait donc durer plus longtemps que prévu.

La demande porte principalement sur les importants développements en offshore profond où l'essentiel des découvertes a eu lieu ces dernières années. L'exploration et le développement, toujours soutenus, conduisent aujourd'hui à la mise en production de champs plus nombreux. Ceci entraîne directement, avec un décalage dans le temps, la croissance des activités de maintenance. Par ailleurs, la forte augmentation du prix du baril rend à nouveau rentable la stimulation de la production déclinante des champs existants. Aussi, les investissements en eau peu profonde dynamisent la demande pour les navires intervenant sur ce segment de marché.

UNE OFFRE OFFSHORE ÉLARGIE POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE DU MARCHÉ

Après avoir constitué une flotte moderne pour l'offshore profond, BOURBON élargit son offre dans deux directions :

- des navires innovants et à forte productivité destinés au remplacement des navires du marché, vieux et obsolètes, opérant actuellement sur les champs matures de l'offshore continental. Ces unités construites en série dans des chantiers compétitifs apportent la manœuvrabilité du positionnement dynamique et la maîtrise des coûts du diesel électrique à l'offshore en eau peu profonde. Leur capacité à opérer également en eau profonde en font l'outil idéal pour une productivité améliorée de la logistique des champs pétroliers.
- une Activité Subsea qui intègre des navires dédiés à l'IMR en eau profonde (Inspection, Maintenance, Réparation), des robots sous-marins et des compétences en ingénierie et gestion d'opérations offshore.

La caractéristique commune de cet élargissement de l'offre de BOURBON est qu'elle s'adresse principalement aux activités en production, dont la demande est prévisible et la mise en œuvre incontournable par les clients.



> La nouvelle Activité Subsea pourra compter sur une flotte de 21 robots sous-marins, ou ROV.



> D'ici 2012, 16 nouveaux navires viendront renforcer la flotte de la Division Vrac.



> 85 % des investissements prévus à Horizon 2012 seront consacrés à la Division Offshore.

2 milliards d'euros
d'investissement

1,7 milliard d'euros pour la Division Offshore
300 millions d'euros pour la Division Vrac

440 navires détenus
en propre & **21** ROV

418 navires offshore (services maritimes et IMR)
22 navires de transport de vrac

MARCHÉ DU VRAC : UNE CROISSANCE SOUTENUE

Le marché du Vrac est fragmenté : la taille globale des acteurs n'a pas de valeur stratégique et la part de marché n'a que peu d'incidence sur la rentabilité, absolue ou relative. Les cycles de marché sont fluctuants, en réponse aux ajustements de l'offre des navires à la demande de transport. Pour assurer une croissance maîtrisée de cette Division, la détention en propre d'une part importante de navires est nécessaire, au-delà de la compétence des équipes en matière d'affrètement, de gestion des opérations logistiques et de la maîtrise des opérations dans les ports.

Le marché du vrac sec connaît depuis 2003 une croissance soutenue, qui devrait se prolonger à moyen terme, de par l'augmentation mondiale de la demande de transport, notamment en provenance d'Inde et de Chine, et la saturation des sources traditionnelles d'approvisionnement des matières premières, comme le charbon et le minerai de fer, qui induit de nouvelles origines de marchandises, de nouvelles routes et une congestion de certains ports. Dans ce contexte favorable, qui se traduit par la forte progression des taux de fret, BOURBON a décidé de développer son activité et d'investir dans de nouveaux navires.

PLAN HORIZON 2012 : DES OBJECTIFS AMBITIEUX

La cession en 2007 de l'activité de remorquage portuaire à l'espagnol Grupo Boluda Corporación Marítima a donné à BOURBON de nouvelles marges de manœuvre pour investir dans les deux Divisions : Offshore (qui intègre désormais l'assistance et le sauvetage Les Abeilles) et Vrac. Le plan Horizon 2012, qui définit la stratégie et les objectifs du groupe pour les 5 ans à venir, se caractérise par des objectifs ambitieux, soutenus par des volumes d'investissements très importants :

- une croissance moyenne attendue du chiffre d'affaires de 17 % par an (21 % pour la Division Offshore et 7 % pour la Division Vrac) ;
- une forte progression du nombre de navires ;
- un volume d'investissements, au-delà des acomptes déjà versés en 2007, de 2 milliards d'euros, consacrés à hauteur de 85 % à la Division Offshore, et largement autofinancés ;
- un objectif de ratio EBITDA (Excédent Brut d'Exploitation) sur capitaux engagés moyens de 18 % en 2012.

DIVISION OFFSHORE

DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS,
UNE OFFRE ÉLARGIE



230

navires et 188 unités
en commande



484,5

millions d'euros
de chiffre d'affaires



plus de

4 000

collaborateurs





- Navires de support offshore
- Navires de transport de personnels
- Remorqueurs d'assistance et de sauvetage



- Ingénierie & Management
- Navires IMR
- Opérations de robots sous-marins

MARINE SERVICES

SUBSEA SERVICES



Avec une flotte moderne de **230 navires** offshore et **188 unités** en commande (au 6 février 2008), la Division Offshore de BOURBON, forte de 4 000 collaborateurs qualifiés (sédentaires, officiers et marins) offre une gamme complète de navires et de services à l'offshore pétrolier.

Présent dans plus de **25 pays**, Bourbon Offshore renforce son implantation dans la zone du « Triangle d'or » - comprise entre la côte occidentale d'Afrique, le Brésil et le Golfe du Mexique - ainsi qu'en mer du Nord et s'appuie sur une stratégie d'acquisitions, d'alliances et de partenariats avec des acteurs locaux complémentaires, pour se développer rapidement dans de nouvelles zones, comme l'Asie ou le Moyen-Orient. Bourbon Offshore a pour clients les plus grands groupes pétroliers internationaux (Total, Exxon Mobil, Shell, BP, Chevron, Agip, Conoco Phillips...) et de nombreuses sociétés pétrolières régionales ou nationales (Petrobras au Brésil, Pemex au Mexique, ONGC en Inde...).

En 2007, la Division Offshore a mis en service **37 nouveaux navires** et recruté **plus de 600 collaborateurs** pour accompagner la croissance de son activité. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 484,5 millions d'euros, en progression de 21,9 %, représentant 63 % du chiffre d'affaires du groupe.

Objectifs Horizon 2012

- DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ DE SERVICES SOUS-MARINS, dénommée « Subsea Services »
- CROISSANCE MOYENNE DU CHIFFRE D'AFFAIRES : + 21 % par an
- INVESTISSEMENTS : 1,7 milliard d'euros (au-delà des acomptes déjà versés en 2007), dont 600 millions pour l'Activité Subsea Services, essentiellement consacrés au renforcement de la flotte de navires offshore et de robots sous-marins

MARINE SERVICES

UNE FLOTTE DE DERNIÈRE GÉNÉRATION
POUR UN DÉVELOPPEMENT AMBITIEUX

37

nouveaux navires en 2007

219

navires en opération

169

navires en commande

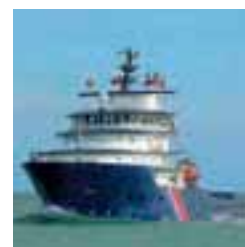




■ NAVIRES DE SUPPORT OFFSHORE



■ NAVIRES DE TRANSPORT DE PERSONNELS



■ REMORQUEURS D'ASSISTANCE ET DE SAUVETAGE

> L'Activité Marine Services regroupe les navires de support à l'offshore pétrolier et les remorqueurs d'assistance et de sauvetage Les Abeilles. En s'appuyant sur une politique dynamique de contrats à moyen et long terme, l'Activité Marine Services propose une offre complète adaptée aux spécificités et aux demandes des clients pétroliers les plus exigeants.



STRATÉGIE ET PERSPECTIVES

L'Activité Marine Services fait l'objet d'un plan d'investissements ambitieux, avec 169 unités en commande. Ces investissements permettront à BOURBON de s'affirmer sur le marché de renouvellement des navires à l'offshore continental, caractérisé par une flotte ancienne et obsolète, et de maintenir sa position à l'offshore profond, marché sur lequel BOURBON, en précurseur, avait fortement investi dans le cadre du plan précédent. L'objectif du plan Horizon 2012 est d'atteindre une croissance moyenne du chiffre d'affaires de 17 % par an.

BOURBON ÉLARGIT SON PORTEFEUILLE DE CLIENTS

L'année 2007 a été marquée par le développement très satisfaisant du chiffre d'affaires, qui reflète notamment l'augmentation du nombre des navires en activité et l'élargissement du portefeuille clients. Des contrats ont été signés avec de nouveaux clients comme l'opérateur national PTTEP en Thaïlande, Murphy et Talisman en Malaisie, Saudi Aramco en Arabie Saoudite.

BOURBON a, par ailleurs, renforcé sa présence aux côtés des supermajors Total, Exxon, Shell, BP et des compagnies nationales Pemex et ONGC.



- > **Ci-dessus** Le Kakulo, remorqueur dédié à l'assistance et aux interventions sur les terminaux pétroliers et gaziers offshore.
- > **A droite** Les AHTS Bourbon Surf et Bourbon Borgstein, à proximité d'une plate-forme semi-submersible en Mer du Nord.



LA FLOTTE

La flotte Marine Services de BOURBON comprend 219 navires, auxquels viendront s'ajouter, d'ici 2012, 169 unités en commande, soit un navire livré tous les 12 jours. 37 nouveaux navires ont été mis en service en 2007 : 13 navires de ravitaillement et 24 navires de transport de personnels. 19 navires de ravitaillement et 48 navires de transport de personnels seront livrés en 2008.

■ **Navires de support offshore : 70 navires en opérations, dont 49 en offshore profond et 21 en offshore continental (100 unités en commande).**

- Navires ravitailleurs remorqueurs releveurs d'ancre (AHTS) pour le remorquage et l'ancrage des appareils de forage. Ces navires assurent les déplacements et les mises en place des plates-formes pétrolières. Équipés de moteurs et de treuils puissants, ils remorquent des engins de forage, positionnent et relèvent les ancrs et déploient divers équipements liés à la production pétrolière.
- Navires ravitailleurs de plates-formes (PSV) pour le ravitaillement des installations offshore en matériels et produits spéciaux. Outre leur vaste surface de pont qui

permet d'acheminer tous types de matériels, dont des colis aux dimensions hors normes, ils disposent d'importantes capacités de stockage.

- Remorqueurs de terminaux pétroliers et gaziers spécialisés dans l'assistance des navires stockeurs (FPSO) sur les terminaux offshore.

■ **Navires de transport de personnels (69 unités en commande).**

- Navires rapides d'assistance, d'approvisionnements urgents et de transport d'équipes d'intervention (FSIV).
- Vedettes rapides de transport de personnels vers les sites pétroliers et la redistribution de personnels entre les plates-formes.

■ **5 remorqueurs d'assistance et de sauvetage**

Les Abeilles : assistance, sauvetage, lutte antipollution et anti-incendie, dont l'Abeille Bourbon et l'Abeille Liberté, mis en service en 2005. S'appuyant sur le savoir-faire de 130 collaborateurs, Les Abeilles, en charge depuis 30 ans de la protection du littoral français pour le compte de la Marine nationale, a effectué plus de 400 opérations d'assistance et de sauvetage, 400 escortes de navires en avarie et plus de 600 stand by à proximité de navires en difficulté.



> **En haut** Personnel de pont préparant le grutage d'un colis sur une plate-forme.

> **En bas** Le Bourbon Leda, FSIV pouvant transporter 65 passagers.



> **Ci-dessus** Le remorqueur d'assistance et de sauvetage Abeille Bourbon en intervention auprès d'un porte-conteneurs en avarie.

Stratégiquement positionnés, les remorqueurs Les Abeilles interviennent dans des opérations de renflouement, de déséchouement, de remorquage en haute mer et de lutte

contre la pollution par hydrocarbures. En 2007, ils ont réalisé 25 opérations de sauvetage, dont 6 d'assistance majeure.

La série Bourbon Liberty : une révolution sur le marché de l'offshore

La nouvelle série de 76 navires PSV et AHTS Bourbon Liberty, conçue grâce au partenariat entre BOURBON, les chantiers Sinopacific, l'architecte Guido Perla & Associates et le motoriste EPD, s'inscrit pleinement dans la stratégie d'innovation appliquée à la flotte offshore. Ces navires offrent les caractéristiques les plus exigeantes de l'offshore profond adaptées à l'offshore continental en intégrant de série des innovations décisives pour optimiser les conditions d'opération et la sécurité :

- le positionnement dynamique DP2, essentiel en matière de sécurité pour les opérations d'ancrage et de ravitaillement ;
- la propulsion diesel électrique, qui permet de diminuer la consommation de carburant de 20 à 30 %, tout en offrant une meilleure manœuvrabilité grâce aux propulseurs azimutaux intégrés orientables à 360° (technologie Z-drive) ;
- la redondance des trois moteurs et des trois propulseurs, facteur de fiabilité et de sécurité garantissant le déroulement des opérations sur deux moteurs et propulseurs ;
- l'implantation des moteurs sur le pont principal, qui augmente l'espace cargo disponible au pont inférieur des PSV ;
- le design ovale des réservoirs en soute, qui permet d'optimiser l'emport de boues liquides (640 m³) et d'accélérer les opérations de transfert et de nettoyage.



SUBSEA SERVICES

UNE ACTIVITÉ EN FORTE CROISSANCE

11

navires IMR en opération

7

robots sous-marins
(ROV)

23

unités en commande
(19 navires et 4 ROV)





■ **INGÉNIERIE
& MANAGEMENT**



■ **NAVIRES IMR**



■ **OPÉRATIONS DE ROBOTS
SOUS-MARINS**

> L'Activité Subsea Services de la Division Offshore regroupe les activités existantes de BOURBON sur le marché de l'Inspection, de la Maintenance et de la Réparation, les services d'ingénierie IMR et de supervision d'opérations offshore, ainsi que la réalisation de travaux sous-marins, grâce à une flotte de robots d'intervention dans les grands fonds.



BOURBON est présent depuis plusieurs années en Afrique occidentale sur le marché de l'Inspection, de la Maintenance et de la Réparation (IMR) d'installations pétrolières sous-marines offshore. Dans un premier temps, le groupe a proposé aux opérateurs pétroliers des navires polyvalents MPSV (*Multi Purpose Support Vessels*) pour effectuer ces opérations. Depuis 2004, Bourbon Offshore Gaia offre en complément des services d'ingénierie d'IMR et de supervision d'opérations offshore.

En 2007, avec l'acquisition de la société italienne DNT Offshore, BOURBON a complété son expertise et ajouté un troisième volet à sa palette de services : les opérations de robots sous-marins (ROV) pour des interventions de maintenance sous-marine. L'Activité Subsea Services constitue désormais un pôle à part entière de la Division Offshore.

STRATÉGIE ET PERSPECTIVES

La mise en service, au cours de la dernière décennie, de nombreux champs pétroliers en offshore profond, a généré des besoins nouveaux et croissants de maintenance et de réparation.

Le marché s'oriente vers une demande de prestation de services globale. Avec ces nouveaux services « Subsea », BOURBON conservera toute sa flexibilité : le groupe continuera de proposer à ses clients opérateurs pétroliers une offre globale ou modulaire qui pourra comprendre des navires IMR, des services d'ingénierie et de management ainsi que des opérations de robots sous-marins. Du fait du cycle de vie des champs pétroliers, cette activité repose majoritairement sur des contrats à long terme qui permettent, comme c'est déjà le cas pour la flotte de navires de support offshore, une gestion planifiée et optimisée de l'activité.



> **Ci-dessus** Préparation de déploiement d'un câble à bord du MPSV Vissolela, navire IMR.

> **Ci-contre** Le Vissolela en préparation de la mise en place d'un Jumper.



BOURBON anticipe pour l'Activité Subsea Services une croissance moyenne de 38 % par an d'ici 2012. Pour accompagner cette forte croissance et renforcer la flotte existante de 11 navires IMR, BOURBON a commandé en février 2008 une série de 10 unités de design GPA 696 spécifiquement adaptées à ce type d'interventions, pour un montant de 450 millions d'euros. Avec 9 navires déjà en construction, BOURBON disposera en 2012 d'une flotte de 30 navires dédiés à l'IMR.

Le plan Horizon 2012 prévoit également d'investir 70 millions d'euros dans la flotte de robots sous-marins (ROV), pour la faire évoluer de 7 à 21 unités. 4 ROV de grande puissance ont d'ores et déjà été commandés en mars 2008. 10 autres ROV de toute nouvelle génération seront commandés ultérieurement et intégreront les évolutions technologiques très rapides de ce marché.

BOURBON OFFSHORE GAIA : INGÉNIERIE & MANAGEMENT DES OPÉRATIONS SUBSEA

Bourbon Offshore Gaia assure l'ingénierie des projets IMR sur les champs pétroliers en exploitation (remplacement de *jumpers*, têtes de puits, *control pod*, câbles, etc.).

Ses équipes interviennent à trois niveaux :

- adaptation des équipements des navires IMR aux spécificités de chaque opération Subsea : grues, interfaces ROV, positionnement acoustique ;
- ingénierie des opérations : étude des gréements de levage, procédures de levage et de pose sur le fond ;
- management des opérations offshore : organisation de la logistique et gestion du personnel dédié à l'installation, coordination des interventions à bord, direction des opérations de levage sur le pont en mer, de la mise à l'eau et de la pose sur le fond.

D'ici 2012, pour accompagner la croissance de cette filiale, les effectifs devraient atteindre 200 personnes.



> En haut Poste de pilotage du ROV.
> En bas Mise à l'eau d'un ROV de DNT Offshore.



> Ci-dessus Préparation de mise à l'eau d'un colis subsea (Xmas tree et tête de puits).

DNT OFFSHORE : INSPECTION ET INTERVENTIONS SOUS-MARINES

Désormais intégrée dans l'Activité Subsea Services, DNT Offshore, société italienne opératrice de robots sous-marins (ROV) est reconnue pour le professionnalisme de ses équipes et la qualité de sa flotte de robots. Dynamique et innovante, cette société, créée en 2002, s'est spécialisée dans les travaux d'inspection en offshore continental ou à grande profondeur avec des ROV de faible puissance entièrement électriques (Cougar, Falcon). Grâce à l'implication de ses 44 collaborateurs, d'une moyenne d'âge inférieure à 30 ans, la société a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires en croissance de 18,6 %. Fort des investissements dans de nouveaux ROV plus puissants de nouvelle génération, BOURBON pourra élargir l'activité de cette filiale à des travaux plus techniques de maintenance et de réparation des installations sous-marines. En 2012, ses effectifs devraient atteindre 120 personnes. DNT Offshore continuera également à opérer sous son propre nom dans la continuité de son marché externe.

Les robots de DNT Offshore



DNT Offshore dispose aujourd'hui de 7 robots sous-marins dits « véhicules légers », équipés de bras manipulateurs d'une capacité de levage / traction de 150 kg chacun, destinés aux travaux d'inspection et d'intervention légère sous-marine. Quatre nouveaux robots commandés en février 2008 seront livrés en 2008-2009 et viendront compléter la flotte avec des engins parmi les plus puissants du marché. Ces robots peuvent en effet intervenir jusqu'à 4 000 mètres de profondeur et sont équipés des dernières technologies de *deep positioning* et de caméras haute définition. Ils interviendront sur des travaux lourds comme la connexion de têtes de puits.

DIVISION VRAC

UNE FLOTTE QUI S'AGRANDIT,
POUR UNE CROISSANCE RENTABLE



16

unités en commande
et 6 navires détenus en propre



244,8

millions d'euros
de chiffre d'affaires





> Inspection du pont et des cales par le maître d'équipage.



> Plus de 16 millions de tonnes sont transportées chaque année par les navires de la Division Vrac sur toutes les mers du monde.



> Début des opérations de déchargement du charbon par des bennes « Peina » de 13 m³ à bord du Shangor.



BOURBON est un acteur international du transport maritime de vrac sec (charbon, minerai, produits cimentiers, grain, etc.) à travers sa filiale Setaf, qui opère sur toutes les mers du globe et a assuré en 2007 le transport de plus de 16 millions de tonnes. Ses compétences diversifiées lui permettent d'apporter une réponse sur-mesure aux attentes spécifiques de ses clients industriels : analyse du marché des frets, étude des particularités portuaires, cotations de fret, offres de transport, conseil et assistance juridiques, affrètement de vraquiers de toutes catégories, supervision d'opérations de chargement et de déchargement. Basée en France, implantée en Amérique du Nord et en Asie, Setaf développe notamment son activité en Chine et en Inde. L'entreprise a structuré son organisation pour offrir un service de proximité particulièrement réactif, qui garantit la qualité de ses prestations (suivi permanent et optimisation du temps et des coûts). Elle apporte ainsi sur le long terme un véritable service logistique externalisé à ses clients donneurs d'ordre.

Objectifs Horizon 2012

- RENFORCEMENT DE LA POSITION D'ARMATEUR, en étendant la gamme des vraquiers avec 16 nouveaux navires (4 Panamax, 11 Supramax et 1 cimentier)
- CROISSANCE MOYENNE DU CHIFFRE D'AFFAIRES : + 7 % par an
- INVESTISSEMENTS : 300 millions d'euros, consacrés au renforcement de la flotte détenue en propre



> **Ci-dessus** Accrochage des bennes aux grues par l'équipage avant le début des opérations de déchargement.

> **Ci-contre** Il faut environ 60 heures pour décharger la cargaison de charbon d'un vraquier de 48 000 t comme le Shangor.



Setaf est spécialisé dans la gestion de navires Supramax de 50 000 à 70 000 tonnes. En complément de 6 navires détenus en pleine propriété d'une moyenne d'âge de 3 ans, elle opère une flotte de navires de toutes tailles affrétés à long terme ou sur le marché « spot » pour répondre aux besoins de ses clients.

UN MARCHÉ FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ

L'année 2007 a été marquée par l'augmentation mondiale de la demande de transport, par un allongement des trajets maritimes et par des phénomènes de congestion portuaire. Dans ce contexte, on a constaté une croissance importante des taux de fret.

En 2007, la Division Vrac a réalisé un chiffre d'affaires de 245 millions d'euros, en progression de 44,7 % par rapport à 2006, représentant 32 % du chiffre d'affaires du groupe.

STRATÉGIE ET PERSPECTIVES

Le positionnement de la Division Vrac demeure inchangé : offrir la qualité d'un spécialiste du service logistique et du transport des produits de vrac sec pour des groupes industriels, dans une relation contractuelle à long terme. Pour réaliser la couverture de ses engagements vis-à-vis de ses clients, sur des bases annuelles ou pluri-annuelles, Setaf doit disposer d'une flotte suffisante de navires détenus en propre ou en affrètement à long terme. C'est la raison pour laquelle, dès la fin 2007, BOURBON a décidé d'investir pour renforcer sa position d'armateur et étendre la gamme de vraquiers de Setaf. 300 millions d'euros seront ainsi investis, dans le cadre du plan Horizon 2012, pour la construction de 16 nouveaux navires (4 Panamax, 11 Supramax et 1 cimentier). Avec une flotte détenue en propre qui représentera environ 30 % des vraquiers nécessaires à son activité, BOURBON ambitionne pour Setaf une croissance moyenne du chiffre d'affaires de 7 % par an.



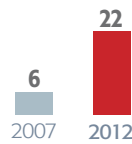
> **Ci-dessus** Vue aérienne de la cale n°5 en cours de déchargement.



> **En haut**
Les équipages des vraquiers de la Division sont en moyenne, selon le type de navires, constitués de 20 navigants (marins et officiers).

> **Ci-contre** Les vraquiers peuvent transporter des produits aussi divers que le ciment (photo), le charbon, les minerais, etc.

Flotte des vraquiers
Évolution de la flotte détenue en propre



Navires en construction				
Flotte détenue en propre en 2007	Livraisons 2008	Livraisons 2009	Livraisons 2010	Livraisons 2011
6	1	4	7	4

UNE FLOTTE MODERNE DE VRAQUIERS

Au 1^{er} janvier 2008, BOURBON compte 6 supramax détenus en propre. Cette flotte sera complétée d'ici 2012 par les 16 unités en commande :

- 1 cimentier de 30 000 tonnes à livrer en 2008 ;
- 1 vraquier de 53 000 tonnes à livrer en 2009 ;
- 4 panamax de 74 000 tonnes à livrer en 2010/2011 ;
- 10 nouveaux supramax de 58 000 tonnes à livrer entre 2009 et 2011.

Grâce à son excellente connaissance du marché de la construction navale et à ses étroites relations avec les chantiers navals, notamment en Chine, BOURBON a pu contracter de nouvelles constructions à coût compétitif. Ces nouveaux vraquiers au design moderne, répondent aux normes les plus récentes et permettront d'optimiser le tonnage transporté ainsi que la productivité lors des opérations de chargement et déchargement. Cet investissement de 300 millions d'euros permettra de faire face à la croissance du marché. Avec ces 16 nouveaux navires, Setaf disposera à l'horizon 2012 d'une flotte détenue en propre de 22 navires dont l'âge moyen sera inférieur à 5 ans.

FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

POUR FAIRE DE BOURBON LA COMPAGNIE PRÉFÉRÉE DES CLIENTS

> BOURBON a identifié 4 facteurs clés du succès de sa stratégie : la sécurité, l'innovation, pour la construction des navires comme en opération, les ressources humaines et la maîtrise des coûts. Ces 4 axes, essentiels au développement de BOURBON, font l'objet de la plus grande attention et de plans d'action spécifiques, nécessaires à l'atteinte des objectifs du plan Horizon 2012.

1 SÉCURITÉ : LA PRIORITÉ ABSOLUE

Parce que la sécurité est la « colonne vertébrale » de l'entreprise, renforcer en permanence la culture sécurité est une priorité absolue pour BOURBON. Son action dans ce domaine se fonde sur un engagement fort du management, une amélioration continue des procédures, une responsabilisation individuelle et un programme ambitieux de développement, de sensibilisation et de formation des équipages.

Un système intégré de management de la sécurité

BOURBON a développé un système QSMS (Quality Safety Management System) centré sur la satisfaction client qui constitue un « modèle d'excellence » fondé sur les meilleurs systèmes, standards et pratiques industrielles (ISO 9001 et 14001, IMCA, IMO, OCIMF/TSMA, systèmes clients).

Ce QSMS met en œuvre une approche intégrée de tous les éléments qui concourent à la sécurité : management, compétences, risques, environnement, contrats, opérations, situations d'urgence, recherche et analyse d'incidents, maintenance et fiabilité, information et documentation, indicateurs... Il permet d'adopter une méthodologie homogène, d'appliquer les mêmes procédures et d'utiliser la même documentation partout dans le monde. Basé sur un processus d'amélioration continue, il s'enrichit en permanence des acquis de l'expérience.

BOURBON se dote d'outils informatiques et de systèmes dédiés, communs à l'ensemble des filiales et disponibles à bord des navires. Un module « Task Assistant » est, par exemple, en cours de déploiement sur l'ensemble de la flotte et à terre. À travers une base de données unique, il permet d'accéder en temps réel à la documentation et au reporting d'incidents, et facilite la mise en œuvre généralisée des actions préventives et correctives. Un module Maintenance propose des programmes de maintenance préventive des navires.

Management des compétences : le programme SeaSkill

Le management des compétences est essentiel pour garantir que les équipages sont qualifiés, formés et expérimentés. Le haut niveau d'exigence de BOURBON a conduit à définir des standards élevés pour garantir aux clients des personnels d'excellence. BOURBON développe avec l'équipe « SeaSkill » de DNV un système de management des compétences pour les officiers de pont et les officiers mécaniciens. Ce système sera intégré très prochainement au QSMS ainsi qu'à la politique Ressources Humaines de BOURBON.

Le programme SeaSkill, qui concernera à terme tous les équipages, permet de dresser une cartographie précise des compétences et de mobiliser les ressources nécessaires pour les maintenir au plus haut niveau. Il constitue une approche encore unique dans le monde des services à l'offshore pétrolier.

« La sécurité est pour BOURBON la priorité des priorités. Dans ce domaine, l'objectif est strict : « zéro incident » et « zéro accident ». Au-delà des processus et des règles, la sécurité est avant tout un état d'esprit, une attitude personnelle, qui doivent être partagés au quotidien par tous les collaborateurs de l'entreprise. »

Jacques de Chateauvieux



■ SÉCURITÉ



■ INNOVATION



■ RESSOURCES HUMAINES



■ MAÎTRISE DES COÛTS

« L'innovation, et plus largement oser, proposer et créer, sont toujours des points forts de BOURBON, qui a prouvé sa capacité à anticiper en permanence pour apporter à ses clients des réponses industrielles à leurs besoins à travers la définition de nouveaux moyens ».

Jacques de Chateauvieux

2 INNOVATION : UN MOTEUR DE PROGRÈS DANS TOUS LES MÉTIERS DE L'ENTREPRISE

BOURBON se positionne en précurseur de tendances en stimulant l'innovation au cœur des différents métiers de l'entreprise. Le groupe conduit également une veille technologique, accompagne les efforts de recherche et développement chez ses principaux sous-traitants, et soutient la démarche des pôles d'innovation, principalement les *Clusters* maritimes.

De l'innovation technologique...

BOURBON, acteur majeur de l'innovation technologique en matière de conception et de construction navale, travaille en étroite collaboration avec les meilleurs architectes navals pour innover dans tous les domaines de la conception des navires. L'étrave inversée du Bourbon Orca (design Ulstein) ou le nouveau design des Supramax (Green Seas) témoignent de cet effort permanent d'innovation BOURBON s'associe aux équipementiers les plus innovants et invite les fabricants à perfectionner leurs matériels dans le contexte spécifique de ses métiers.

Les navires BOURBON sont ainsi les premiers à bénéficier de nouveautés comme le système PG-MACS™ (Per Gjerdrum) qui augmente les capacités de stockage en soute et offre une grande polyvalence des réservoirs.

Par sa politique d'investissements dans de grandes séries de navires, BOURBON encourage le transfert de technologie en provenance des chantiers navals construisant les plus grands navires du monde. Cette stratégie accélère l'évolution de l'ensemble du secteur et permet un élargissement à de nouveaux acteurs des méthodes industrielles telles que le pré-assemblage et la construction modulaire.

... à l'innovation opérationnelle

Chez BOURBON, l'innovation est le moteur du progrès. C'est avant tout un état d'esprit, qui se manifeste dans des domaines aussi variés que les méthodes, les organisations, les systèmes, les technologies.

L'innovation sous-tend :

- la qualification des équipages ;
- les méthodes modernes de maintenance ;
- la politique d'amélioration continue, qui encourage la participation active des équipages ;
- la fiabilité des opérations, avec la généralisation à bord de la redondance des équipements et des systèmes de contrôle ;
- l'originalité de l'offre commerciale, fondée sur une flotte moderne homogène, polyvalente et évolutive ;
- la capacité à mettre en œuvre les partenariats, les montages financiers et les structures juridiques les mieux adaptés pour optimiser ses investissements, ses recrutements et son développement commercial international.

Simulateur AHTS : l'innovation au service de la formation

Le simulateur AHTS du BOURBON Training Center de Marseille, géré en partenariat avec l'Ecole Nationale de la Marine Marchande, est un outil innovant dont l'originalité réside en particulier dans le couplage de la navigation et des opérations sur le pont.

Dans une cabine dotée d'écrans géants est installée une « vraie » passerelle arrière de navire d'ancrage et désancrage de plate-formes, avec son poste de manœuvre et son poste de commande de treuils. Les écrans géants permettent de voir l'arrière du navire ainsi que le pont principal comme en situation réelle. Dans une salle attenante, deux postes de simulation matelot reproduisent l'environnement de travail du pont, grâce à une projection en 3D qui intègre notamment les conditions météo. Cet outil permet aux officiers d'être confrontés à des conditions extrêmes simulées et d'acquiescer à terre la maîtrise des standards d'opérations BOURBON. Il s'inscrit logiquement dans le cursus de formation à la sécurité.

3 RESSOURCES HUMAINES : UN MOTEUR ESSENTIEL DE CROISSANCE

L'humain est véritablement la clé de la réussite du plan Horizon 2012. Une politique de recrutement exigeante, des standards de qualification élevés, des formations de haut niveau et une gestion des carrières attractive sont les conditions nécessaires à la maîtrise du challenge RH à Horizon 2012.

Un recrutement international, une gestion locale des ressources humaines

Lors du dernier plan 2003-2007, les effectifs de BOURBON ont déjà été doublés pour accompagner la croissance du groupe. Avec 188 navires en commande dans la Division Offshore, BOURBON devra, d'ici 2012, armer un navire tous les 12 jours, recruter et former plus de 4 500 nouveaux collaborateurs. Pour réussir, le groupe a mis en place une organisation unique, fondée sur la définition d'un standard élevé de compétences pour tous ses officiers, en s'appuyant sur ses structures décentralisées. Les recrutements s'effectuent sur une base internationale diversifiée, à travers 10 sociétés BOURBON de shipmanagement (Afrique de l'Ouest, Mer du Nord, Asie, Amérique latine...), un réseau de sociétés de manning intégrées au groupe (en Ukraine, à Manille...) ou encore des prestataires RH locaux, partenaires à long terme (comme c'est le cas en Afrique).

Un dispositif de formation sans équivalent

La formation des officiers et des équipages est largement facilitée par la standardisation de la flotte. S'inspirant des méthodes de l'aéronautique, BOURBON met en place la qualification des équipages grâce à un processus certifié qui combine les connaissances acquises pendant le cursus initial, la formation continue, les stages sur simulateurs et l'expérience sur le terrain. Pour répondre aux impératifs de la croissance de la Division Offshore, cette formation s'effectue de façon optimisée dans les BOURBON Training Center que le groupe ouvre progressivement

dans le monde entier : à Marseille, un Centre de formation aux opérations d'ancrage et de désancrage des plates-formes pétrolières et au positionnement dynamique sur simulateur, avec l'École Nationale de la Marine Marchande ; à Manille, un centre de formation au positionnement dynamique ; en Chine, un centre de formation aux motorisations diesel électrique... auxquels viendront s'ajouter en 2008 un centre à Singapour et un autre à Ravenne, en Italie, dédié à la formation des opérateurs de ROV. Pour compléter ce dispositif, BOURBON dispose de trois navires référents, opérant en Afrique de l'Ouest, en Asie et en Amérique du Sud, centres de formation et de validation d'acquis d'expérience des équipages quant à leur maîtrise des standards d'opérations Offshore BOURBON.

Une gestion des ressources humaines équitable et attractive

Parce que les hommes sont, avec les navires, le facteur-clé de la réussite de BOURBON, la prise en compte de la dimension humaine est essentielle dans le groupe. Au-delà du recrutement et de la formation initiale, BOURBON s'attache à favoriser l'intégration, la responsabilisation, le développement professionnel ainsi que l'épanouissement personnel de chacun de ses collaborateurs.

Une flotte moderne et variée, une grande diversité de métiers de par le monde et une politique de rémunération attractive sont les atouts majeurs d'un parcours professionnel durable pour les collaborateurs de BOURBON. Enfin, BOURBON récompense l'engagement de chacun par un partage véritable des fruits de la croissance, notamment à travers des plans d'attribution d'actions et des stock-options.

« Ce sont les hommes et les femmes de BOURBON qui font notre richesse et qui nous permettront de réaliser nos ambitions. »

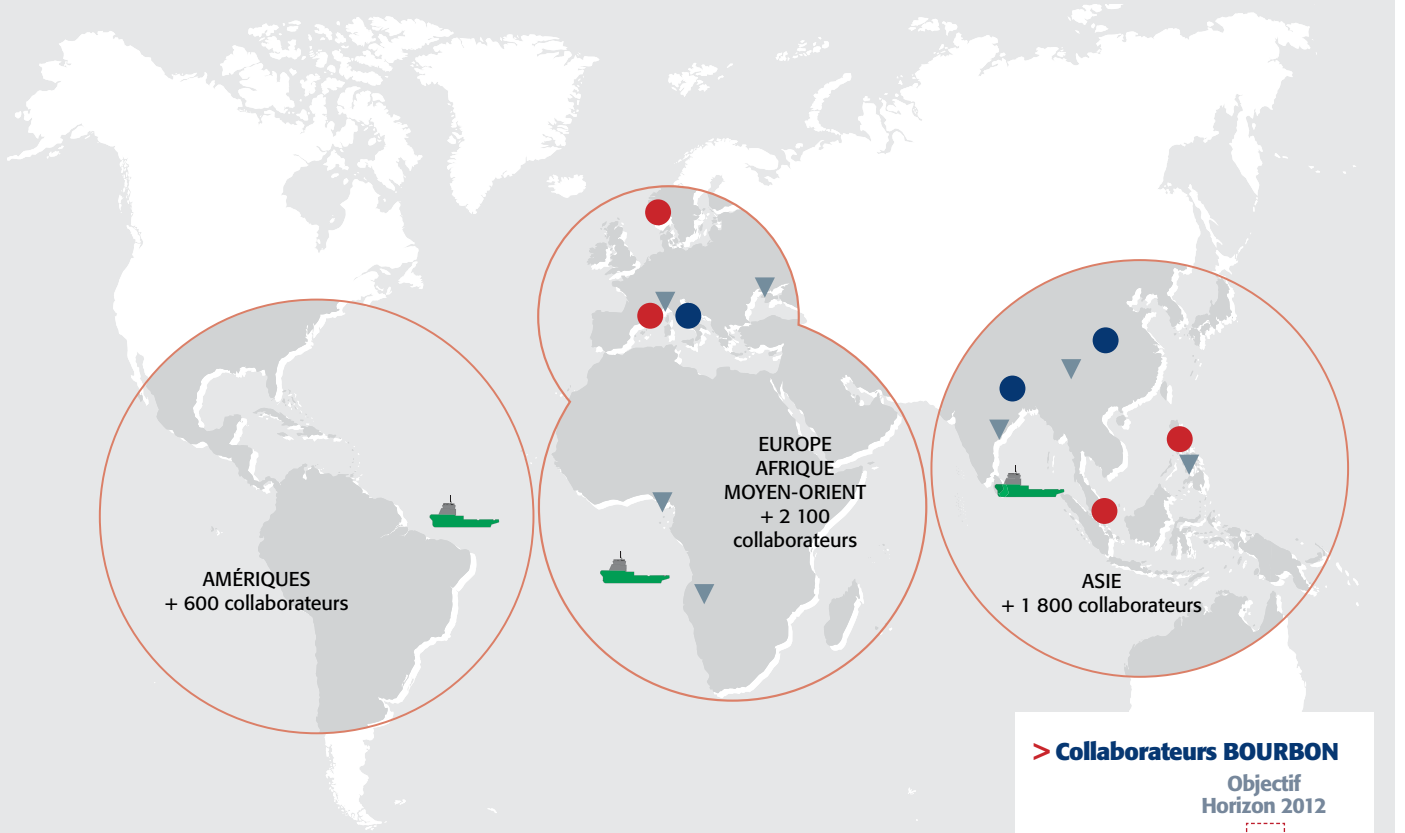
Jacques de Chateaufieux



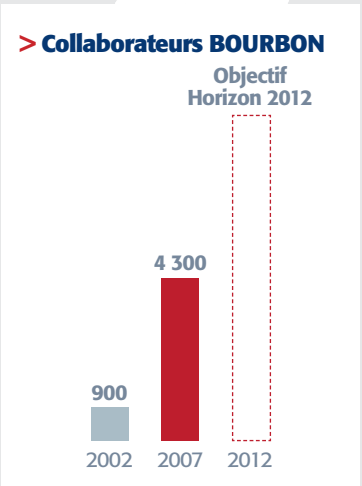
> **Ci-contre** Plus de 40 nationalités sont représentées au sein de BOURBON.

> **Ci-dessus** Le centre de formation aux opérations d'ancrage et de désancrage de Marseille a ouvert ses portes fin 2008.

> **BASSINS DE RECRUTEMENT ET CENTRES DE FORMATIONS**



- Bassins de recrutement
- BOURBON Training Centers
- ▼ Sociétés de manning
- Centres de formation actuels et à venir
- Navires référents





> **Ci-contre** La diversité est un des éléments clé de la politique de développement durable de BOURBON.

LA DIVERSITÉ, SOURCE DE RICHESSE

Avec 4 300 collaborateurs et plus de 40 nationalités qui travaillent ensemble et partagent leurs différences au quotidien dans plus de 25 pays, BOURBON est un groupe multiculturel par essence.

Fort de cette ouverture, le groupe va aujourd’hui plus loin, en formalisant ses pratiques pour tirer le meilleur parti de cette diversité, source de richesse pour l’entreprise et les collaborateurs.

Cette diversité, qui fait partie intégrante de la culture et de l’identité de l’entreprise depuis son origine, s’est affirmée, au fil des années, à travers les recrutements, la formation, le management et la promotion effectués dans les bassins d’emplois locaux – Nigeria, Angola, Philippines... Elle sera encore accentuée avec le plan Horizon 2012, qui prévoit de recruter près de 5 000 collaborateurs en Europe, Asie, Afrique et Amérique du Sud. Pour franchir avec succès cette nouvelle étape, BOURBON a entrepris un plan d’action afin de faciliter l’échange des meilleures pratiques, favoriser l’intégration multiculturelle et améliorer la gestion des carrières internationales et la mobilité, en répondant au plus près aux attentes diversifiées de ses collaborateurs.

Par ailleurs, des actions spécifiques seront menées pour sensibiliser, informer et former l’encadrement de BOURBON au management multiculturel.

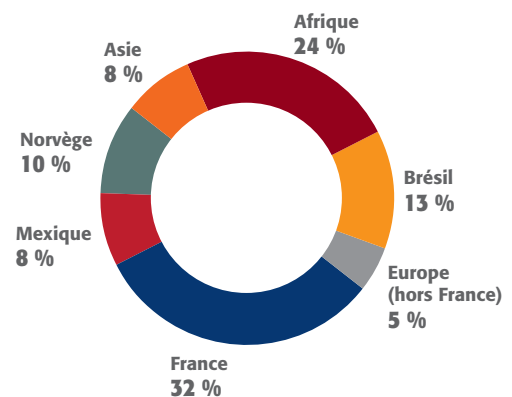
En France, BOURBON est signataire de la Charte de la Diversité dans l’entreprise qui témoigne de son engagement à respecter et promouvoir la diversité culturelle, ethnique et sociale de ses collaborateurs dans tous les domaines de la gestion des ressources humaines.

La diversité, facteur d’unité

Fédérer la diversité, c’est favoriser la compréhension mutuelle des collaborateurs issus d’horizons différents et permettre à chacun de tirer le meilleur parti de ses potentialités. C’est faire la synthèse entre des visions différentes, nourrir la créativité par la fertilisation croisée, servir la cohésion sociale et la compétitivité. En valorisant la diversité comme l’un des éléments clés de sa politique de développement durable, BOURBON assume pleinement sa responsabilité sociétale et exprime une conviction forte : la reconnaissance du multiple est facteur d’unité ; la diversité, si elle est bien gérée, est pour l’entreprise une source de richesse.

> 42 NATIONALITÉS POUR UNE AMBITION COMMUNE

Répartition des effectifs BOURBON au 31/12/2007





> **Ci-dessus** La fabrication en série dans des chantiers compétitifs permet des gains substantiels sur les investissements.

4 MAÎTRISE DES COÛTS : INDUSTRIALISATION DES PROCESSUS

La maîtrise des coûts repose sur deux points fondamentaux : l'harmonisation des moyens, qui permet la standardisation des opérations, et la décentralisation des activités et de l'organisation BOURBON au plus près du client.

L'harmonisation des moyens

À Horizon 2012, BOURBON détiendra la flotte de navires de services à l'offshore pétrolier la plus moderne et la plus homogène. La maîtrise des coûts intervient dès la construction : le choix stratégique de fabriquer en grande série dans des chantiers navals à coûts compétitifs permet d'obtenir un gain de 15 à 30 % sur les investissements et d'accélérer les cadences de livraison des navires.

Une organisation au plus près du terrain, des fonctions support solides

BOURBON se développe dans le monde en respectant les principes du partenariat vrai. Fidèle à ce modèle, le groupe adosse sa croissance à l'international à travers des structures légales diversifiées, en partenariat ou joint-venture avec des acteurs locaux. Il opère ainsi en adéquation avec le contexte économique de chaque zone d'exploitation, ce qui est une source de maîtrise des coûts. Ces entités régionales bénéficient du soutien au siège d'un back-office solide et d'une équipe interne d'experts de haut niveau qui couvre toutes les fonctions support transversales, en particulier dans les domaines juridiques, administratifs et financiers. L'organisation et l'expertise unique de BOURBON permettent ainsi d'offrir aux clients la solidité d'un acteur global, proposant des services homogènes dans le monde, et la réactivité de structures locales bien intégrées dans les modèles économiques régionaux.



Un système d'information performant et partagé

Dans un groupe international et décentralisé comme BOURBON, un système d'information moderne et accessible à toutes les entités géographiques et tous les navires est un élément-clé de l'efficacité d'une politique de maîtrise des coûts. BOURBON a décidé d'investir pour accélérer le développement de son système d'information en intégrant des technologies et des techniques de pointe pour favoriser le partage de l'information et des meilleures pratiques, fournir des applications performantes à chaque métier, et répondre efficacement aux besoins spécifiques des différentes entités. Rendre les informations accessibles à tous les navires en haut débit illimité par couverture satellitaire est un des projets en cours de déploiement.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN ENGAGEMENT RESPONSABLE DANS LA DURÉE

15 ACTIONS CONCRÈTES ET MESURABLES D'ICI 2012

L'action de BOURBON s'inscrit de longue date dans la logique du développement durable. En 2007, le groupe a décidé de formaliser ses pratiques en la matière, en abordant le développement durable de manière pragmatique, progressive et mesurable. Un groupe de travail a permis d'élaborer une stratégie définissant les enjeux prioritaires et les actions à mener sur les trois piliers : un développement économique équitable, socialement responsable et soutenable pour l'environnement. Pour chacun de ces volets, une action majeure sera retenue chaque année. En 2012, le groupe aura ainsi réalisé 15 actions concrètes et mesurables.

L'année 2008 constituera la première étape avec pour objectif de :

- préciser et documenter les aspects identifiés comme relevant du développement durable selon les trois piliers définis ;
- mettre en place un système de mesure et de reporting ;
- sensibiliser les parties prenantes, à commencer par le personnel ;
- développer et animer un réseau interne de correspondants.

La démarche sera menée en interne par le responsable du développement durable, en lien avec l'organisation QHSE, sous le contrôle du Comité Exécutif.

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUEMENT ÉQUITABLE

- L'ENJEU : développer un code de conduite qui serve de fil conducteur à toutes les actions dans un souci de transparence, d'éthique et de responsabilité.

Les axes prioritaires sont :

- participer à la résorption des inégalités Nord-Sud et à la réalisation des « Objectifs du Millénaire pour le Développement » ;
- saisir les opportunités de croissance les plus pertinentes en concluant des partenariats et en réalisant des développements ciblés ;
- poursuivre une gouvernance transparente.

- LE THÈME POUR 2008 : lancement du programme développement solidaire.

Ce programme démarrera en 2008 au Nigeria, un pays de plus de 100 millions d'habitants dans lequel BOURBON, présent depuis 8 années, est implantée au travers de sa filiale Bourbon InterOil Nigeria.

UN DÉVELOPPEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

- L'ENJEU : affirmer nos valeurs et garantir la cohésion sociale d'un groupe fortement internationalisé et décentralisé.

- LE THÈME POUR 2008 : la promotion de la diversité.

La promotion de la diversité est l'une des actions prioritaires définies pour 2008 dans le cadre de la stratégie Développement Durable de BOURBON.

Ainsi, dès 2008, le Conseil de la Diversité, composé d'hommes et de femmes représentatifs de la diversité culturelle du groupe, se réunira deux fois par an, aura un rôle consultatif auprès du Comité Exécutif, auquel il proposera des actions servant la diversité. Par ailleurs, des actions spécifiques seront menées pour sensibiliser, informer et former l'encadrement de BOURBON au management multiculturel.

En France, BOURBON a signé la Charte de la Diversité dans l'entreprise (voir page 24).

UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE POUR L'ENVIRONNEMENT

- L'ENJEU : anticiper et réussir le challenge dans lequel l'industrie maritime doit s'engager pour prendre part aux grands défis environnementaux, en particulier le changement climatique.

- LE THÈME POUR 2008 : une réduction de 20 % des gaz à effet de serre.



> L'engagement de BOURBON repose sur 3 piliers : un développement économique équitable, socialement responsable et soutenable pour l'environnement.

À périmètre constant, BOURBON s'engage à réduire ses émissions de 20 % en 2012 : un effort sans précédent qui devance les exigences de l'Organisation Maritime Internationale. Cette diminution résultera d'une part de l'amélioration de l'efficacité énergétique des navires, et, d'autre part d'une politique volontariste d'éco-conception et de maîtrise des consommations.

Dans cette perspective, 2008 verra la réalisation d'un audit, l'établissement d'un référentiel, la collecte des données, et la mise en place d'indicateurs et d'outils de mesure.

GOVERNANCE

Fidèle à ses valeurs, BOURBON s'est toujours attaché à mettre en œuvre des principes de gouvernance exemplaires et progresse régulièrement sur ce thème depuis 5 ans.

Cette gouvernance repose notamment sur :

- une politique de rémunération raisonnable des dirigeants ;
- l'attribution de stock-options dans un cercle étendu, élargi en 2007 à près de 20 % des effectifs, dont notamment les officiers de Bourbon Offshore ;
- un Comité des rémunérations et un Comité d'audit qui s'appuient sur un contrôle interne et un suivi des risques rigoureux.

Les efforts de BOURBON en matière de Gouvernance ont été récompensés en 2007 par le Grand Prix de la Gouvernance, décerné par l'AGEFI et par le classement dans les 5 entreprises européennes « Best in class » 2007 par le bureau d'études ODDO Equities, spécialisé dans l'analyse financière ISR (Investissement Socialement Responsable).

Des valeurs essentielles partagées par tous



La réussite de BOURBON repose sur des valeurs partagées qui, chaque jour, font sa singularité. Les femmes et les hommes de BOURBON partagent ainsi leur volonté d'être :

• Professionnels

Ils ont le souci du travail bien fait, jusque dans les détails même les moins visibles, et améliorent constamment leur niveau d'expertise.

• Responsables

Parce que la mer force à l'humilité, ils se préoccupent sans cesse des conséquences de leurs actes, en cherchant à les anticiper et en les assumant.

• Enthousiastes

Car l'enthousiasme est une émotion intense qui permet à chacun de s'épanouir dans la réalisation de sa mission et qui communique l'envie de se dépasser.

• Solidaires

Ils appartiennent à une communauté multiculturelle mobilisée autour d'objectifs communs, dans la tradition maritime de respect, de soutien et d'assistance mutuelle.

RÉSULTATS ET PERFORMANCES

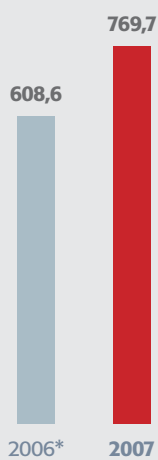


> Avec un chiffre d'affaires de 769,7 millions d'euros en progression de 26,5 %, un résultat opérationnel en croissance de 34,8 %, et un bénéfice net part du groupe atteignant 390,8 millions d'euros, BOURBON réalise en 2007 une performance très satisfaisante.

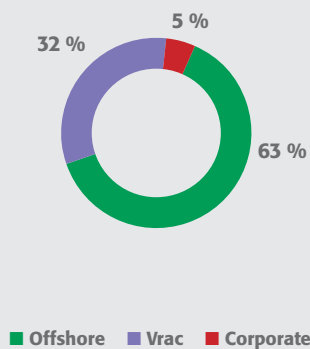
Cette année signe la fin du plan 2003-2007 dont les objectifs initiaux ont été largement dépassés. Enfin, l'année a été marquée par d'importantes plus-values de cessions et un programme d'investissements conséquent, avec 668 millions d'euros investis.

Chiffre d'affaires

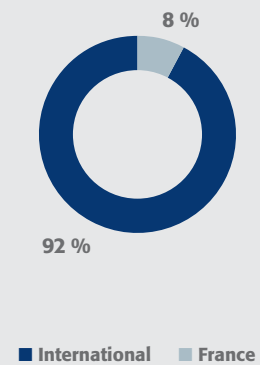
(en M€)



Répartition du chiffre d'affaires par Division

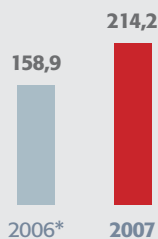


Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique



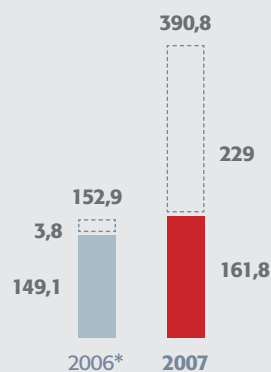
Résultat opérationnel (EBIT)

(en M€)



Résultat net part du groupe

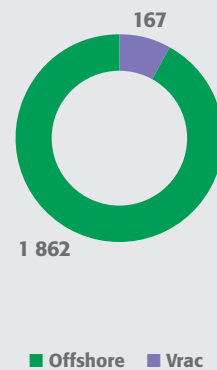
(en M€)



dont plus-value sur cession

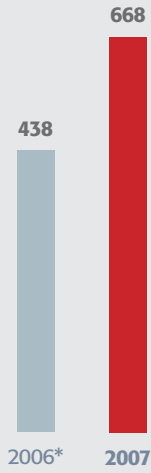
Capitaux engagés par Division (hors Corporate)

(en M€)



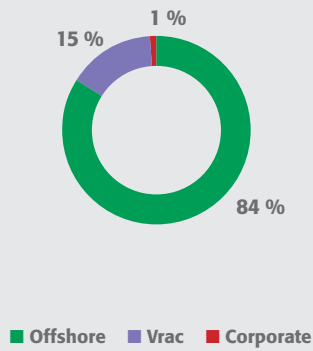
* Chiffres pro forma

Investissements bruts
(en M€)

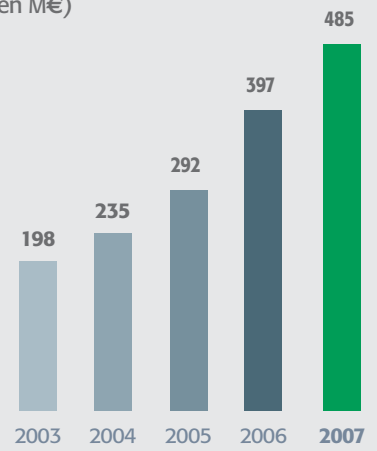


* Chiffres pro forma

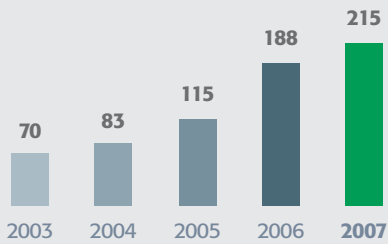
Répartition des investissements bruts par Division



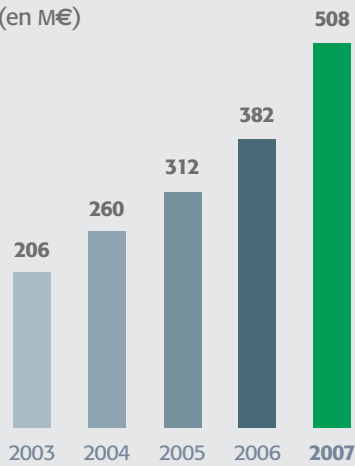
Chiffre d'affaires Division Offshore
(en M€)



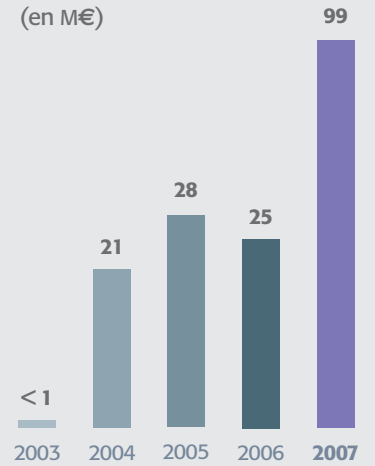
EBITDA Division Offshore
(en M€)



Investissements bruts Division Offshore
(en M€)



Investissements bruts Division Vrac
(en M€)



L'action BOURBON



Données boursières

	2007	2006	2005
Nombre d'actions au 31/12	55 461 302	50 195 528	25 045 577
Cours de l'action (en euros)			
- plus haut	55,18	52,50	74,10
- plus bas	39,77	36,34	35,88
- dernier	44,82	41,63	73,95
Capitalisation boursière au 31/12 (en millions d'euros)	2 486	2 090	1 852
Résultat net par action (en euros)	7,07	3,05	8,31
Dividende par action (en euros)	1,00	0,60	1,00
Dividende total (en millions d'euros)	55,46	30,12	25,05

Données ajustées (*)

	2007	2006	2005
Cours de l'action (en euros)			
- plus haut	50,51	47,73	33,68
- plus bas	36,15	33,04	16,31
- dernier	44,82	37,85	33,61
Résultat net par action (en euros)	7,07	2,77	3,78
Dividende ordinaire par action (en euros)	0,70	0,55	0,45
Dividende exceptionnel par action (en euros)	0,30	-	-
Dividende par action (en euros)	1,00	0,55	0,45

(*) Pour des raisons de comparabilité, les chiffres ont été ajustés suite à la multiplication par 2 du nombre d'actions de la société intervenue le 1^{er} juin 2006 puis l'attribution gratuite de 1 action pour 10 anciennes le 5 juin 2007

Les rendez-vous de l'actionnaire

30 mai 2008

Assemblée générale mixte

7 août 2008

Information financière
2^e trimestre et
1^{er} semestre 2008

27 août 2008

Présentation des résultats
du 1^{er} semestre 2008

6 novembre 2008

Information financière
3^e semestre 2008

Responsable des relations investisseurs

Patrick Mangaud

33, rue du Louvre
75002 Paris

Tél. : 01 40 13 86 09

Fax : 01 40 28 40 31

Patrick.mangaud@bourbon-online.com

www.bourbon-online.com

ORGANES DE DIRECTION

Comité exécutif au 31 décembre 2007

Christian Lefèvre
Directeur Général délégué

**Jacques d'Armand
de Chateaufieux**
Président Directeur Général

Laurent Renard
Directeur Général délégué



Conseil d'administration

Jacques d'Armand de Chateaufieux
Président du conseil d'administration,
Directeur Général

Christian d'Armand de Chateaufieux

Henri d'Armand de Chateaufieux

Guy Dupont *

Marc Francken *

Christian Munier

Dominique Sénéquier

Vo Thi Huyen Lan ⁽¹⁾

Roger Wright *

* Administrateurs indépendants

(1) Cooptée lors de la séance du conseil d'administration du 10 décembre 2007

Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est aidé dans la préparation de ses travaux par deux comités spécialisés. Ces comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du conseil et soumettent au conseil d'administration leur avis, propositions ou recommandations.

Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Son objet est d'étudier et de soumettre au conseil des propositions concernant notamment, la sélection des administrateurs, le plan de succession pour les membres de l'équipe de direction ainsi que la rémunération du Président et des autres mandataires sociaux, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Le Président du comité est en outre chargé de surveiller la bonne gouvernance dans le cadre du cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

Ce comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2007 avec un taux de présence de 66,7 %.

- **Marc Francken (Président)**
- **Henri d'Armand de Chateaufieux**
- **Dominique Sénéquier**

Comité d'audit

Le comité d'audit a pour mission d'assister le conseil d'administration afin que celui-ci puisse veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de BOURBON et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

Il s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2007 avec un taux de présence de 100 %.

- **Roger Wright (Président)**
- **Dominique Sénéquier**
- **Christian Munier**

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE BOURBON



Le papier utilisé dans cette brochure est certifié 50 % recyclé et 50 % FSC (Forest Stewardship Council).
 La certification FSC atteste de la gestion durable des forêts d'où est issu ce papier.



BOURBON

Entre la mer et vous

Le présent document accompagné du Rapport financier constitue le document de référence enregistré.

Siège Social : 33, rue du Louvre - 75002 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 40 13 86 16 - Fax : +33 (0)1 40 28 40 31

Bureau de Marseille : 148, rue Sainte - 13007 Marseille - France
Tél. : +33 (0)4 91 13 08 00 - Fax : +33 (0)4 91 13 14 13

www.bourbon-online.com

**RAPPORT FINANCIER
2007**



BOURBON
Entre la mer et vous

SOMMAIRE

01 RAPPORT DE GESTION

- 02 Activités et faits marquants
- 04 Résultats des activités
- 07 Gouvernement d'entreprise
- 16 Gestion des risques
- 22 Informations sociales
- 23 Bourbon SA et ses actionnaires
- 25 Propositions du conseil d'administration

29 COMPTES CONSOLIDÉS

- 30 Bilan consolidé au 31 décembre
- 31 Compte de résultat consolidé
- 32 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 34 Variation des capitaux propres consolidés
- 38 Notes annexes aux états financiers consolidés
 - 38 Règles et méthodes comptables*
 - 49 Informations significatives relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2007*
 - 53 Notes sur les comptes*
 - 85 Information sectorielle*
 - 89 Informations diverses*
- 100 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007

101 COMPTES SOCIAUX

- 102 Bilan de la société mère au 31 décembre
- 104 Compte de résultat de la société mère
- 106 Notes annexes aux états financiers de la société mère
- 124 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
- 125 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

129 RAPPORT DU PRÉSIDENT

- 130 Rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne
- 138 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président

139 AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

- 140 Renseignements de caractère général concernant la société Bourbon SA et son capital
- 151 Marques, licences, brevets, propriétés immobilières, usines et équipements
- 152 Ordre du jour de l'assemblée générale mixte
- 153 Projet de résolutions de l'assemblée générale mixte
- 157 Rapport spécial valant descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mai 2008
- 161 Document d'information annuel
- 164 Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

166 TABLE DE CONCORDANCE

RAPPORT DE GESTION

02	Activités et faits marquants
04	Résultats des activités
07	Gouvernement d'entreprise
16	Gestion des risques
22	Informations sociales
23	BOURBON SA et ses actionnaires
25	Propositions du conseil d'administration
27	Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices
28	Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

1 ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS

1.1 CONTEXTE DE MARCHÉ EN 2007 – FAITS MARQUANTS

● L'année 2007 de BOURBON se caractérise par une bonne performance de l'entreprise dans ses deux Divisions, chacune ayant bénéficié d'un marché extrêmement porteur.

En ce qui concerne la Division Offshore, l'année 2007 a été marquée par la poursuite vigoureuse de la croissance organique dans un marché particulièrement porteur. Le prix du baril de pétrole a atteint en moyenne 72 dollars contre 65 dollars en 2006.

Les investissements des sociétés pétrolières et les efforts réalisés pour dynamiser la production des champs existants se sont traduits notamment par l'installation au cours de l'année 2007 de 21 unités flottantes et de 363 têtes de puits.

Au cours de l'année 2007, BOURBON a pris livraison de 37 nouveaux navires dont 30 navires contractés à long terme.

Cette année a également été marquée par un élargissement du portefeuille clients de la Division Offshore qui s'est traduit à la fois par la montée en puissance des super majors Total, Exxon, Shell et des compagnies nationales Pemex et ONCG, ainsi que par l'arrivée de nouveaux clients en Thaïlande, en Malaisie et en Arabie Saoudite.

Fort d'une première expérience réussie en Afrique occidentale au travers de sa flotte MPSV et de sa filiale d'Ingénierie et de Management Bourbon Offshore Gaia, BOURBON a décidé d'élargir sa gamme de services et de moyens IMR, maritimes et sous-marins. L'acquisition, en décembre 2007, de DNT Offshore, société opératrice de robots sous-marins (ROV) reconnue pour le professionnalisme de ses équipes et la qualité de son parc de robots a permis de compléter cette expertise.

Pour la Division Vrac, l'année 2007 aura été une année record, le marché du transport international ayant connu des taux de fret (Baltic Supramax Index ou BSI) plus de deux fois plus élevés qu'en 2006. L'activité de la Division a été caractérisée par une augmentation mondiale de la demande de transport et par la saturation des sources traditionnelles d'approvisionnement des matières premières (charbon, minerai de fer).

● La baisse du cours du dollar face à l'euro s'est poursuivie en 2007, atteignant 11 cents en 2007 à 1,37 dollar pour 1 euro.

● Par ailleurs, la concrétisation du recentrage, entamée en 2002, s'est traduite par la constatation de plus-values à hauteur de 229 millions sur l'année 2007.

Conformément à l'annonce du projet de cession faite le 19 juillet 2007, BOURBON a finalisé, le 21 décembre 2007, la cession de son activité de remorquage portuaire à Grupo Boluda Corporación Marítima.

Suite à la décision de son conseil d'administration d'exercer le second put le 29 mai 2007, BOURBON a cédé le solde de sa participation dans Vindémia au profit de Groupe Casino en date du 3 juillet 2007. L'exercice de cette option représente l'ultime étape du désengagement de BOURBON de l'activité Distribution. Dans cette même optique, BOURBON a finalisé la cession de sa filiale vietnamienne Espace Bourbon Thang Long en février 2007.

Par ailleurs, dans le cadre de la cession de ses activités non stratégiques, le groupe a engagé la cession de sa filiale Compagnie Financière de Bourbon ainsi que des actifs hôteliers à l'île de la Réunion, cessions qui ont été finalisées au cours du second semestre 2007. Enfin, courant 2007, le groupe a entamé la cession progressive de ses actifs sucriers au Vietnam avec la cession de la société Sucrierie de Bourbon Gia Lai et de 31,6 % de sa participation dans la société Sucrierie de Bourbon Tay Ninh.

1.2 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

● En février 2006, BOURBON annonçait le plan Horizon 2010, une stratégie fondée sur une vision originale du marché et un investissement conséquent dans une flotte offshore moderne. En février 2008, BOURBON a annoncé son plan stratégique Horizon 2012. Élargissement et prolongement des perspectives du plan précédent, le plan Horizon 2012 illustre la démarche d'amélioration continue dans laquelle s'inscrit BOURBON, qui, en analysant en permanence l'évolution de la demande, se positionne en précurseur de tendances. En anticipant les besoins de ses clients et en élargissant son offre, BOURBON entend affirmer, en 2012 et au-delà, sa position de leader des services maritimes à l'offshore moderne. En développant son plan d'investissements, BOURBON se maintient à la pointe de l'innovation pour offrir, partout dans le monde, aux clients pétroliers les plus exigeants, toujours plus de productivité et d'efficacité.

Le dernier plan stratégique Horizon 2010 a été élaboré fin 2005, dans un contexte de forte demande des opérateurs pétroliers qui manifestaient leur volonté d'investir massivement dans l'offshore pour renforcer leurs réserves et développer leur production. BOURBON était alors positionné sur trois secteurs maritimes au travers des Divisions Offshore, Remorquage et Sauvetage et Vrac. Deux ans plus tard, deux nouveaux facteurs, exogènes et endogènes, conduisent BOURBON à faire évoluer sa vision stratégique.

Sur le marché de l'offshore pétrolier, BOURBON constate que les investissements pétroliers devraient être supérieurs aux prévisions initiales et que la croissance a été ralentie par les goulets d'étranglement chez les fournisseurs d'équipements. De ce fait, les efforts d'investissements dans les champs pétroliers

devraient s'étaler dans le temps et induire un allongement favorable du cycle de production.

Au sein du groupe, la cession des activités de remorquage portuaire à l'espagnol Grupo Boluda Corporación Marítima, clôturée le 21 décembre 2007, donne à BOURBON de nouvelles marges de manœuvre dans les deux Divisions restantes : Offshore (qui intègre désormais l'activité de sauvetage Les Abeilles International) et transport de Vrac.

Face à ces évolutions majeures, BOURBON a donc pris la décision d'actualiser son plan stratégique et de le prolonger jusqu'en 2012.

Sur le périmètre Offshore, le plan Horizon 2012 se caractérise notamment par un élargissement de l'offre, en intégrant et en développant une nouvelle Activité de services sous-marins, dénommée « Subsea Services ». Ce plan est également marqué par un volume d'investissements de 1,7 milliard d'euros, au-delà des acomptes déjà versés en 2007, essentiellement consacré au renforcement de la flotte de navires Offshore et de robots sous-marins. Dans ce cadre, 10 navires IMR de type GPA 696 ont été commandés début 2008 pour un montant de 450 millions d'euros.

- Dans le cadre de la procédure d'ajustement de prix prévue au contrat de cession des activités de services portuaires de Les Abeilles de décembre 2007, Boluda a transmis le 29 février 2008 ses propositions d'ajustement du prix de cession au regard des comptes arrêtés au 30 novembre 2007, propositions en cours d'examen. En outre, Boluda a formulé à l'encontre de BOURBON des réclamations financières relatives à cette transaction, que BOURBON conteste formellement.

- Dans le cadre du désengagement de BOURBON de ses activités non stratégiques, le processus de cession progressive de la société Sucrierie de Bourbon Tay Ninh par BOURBON s'est poursuivi avec l'introduction à la Bourse de Hô Chi Minh Ville (Vietnam) de 31,6 % du capital correspondant aux 44 824 172 actions cédées par BOURBON au cours de l'année 2007. La première cotation est intervenue le 25 février 2008.

- Le 28 février 2008, la société AXA a annoncé la nomination de Monsieur Jacques d'Armand de Chateaueux en tant que Vice-Président de son conseil de surveillance en vue d'en assurer la Présidence à l'issue de son assemblée générale du 22 avril 2008. Monsieur Jacques d'Armand de Chateaueux continuera d'assurer la Présidence et la Direction Générale de BOURBON comme aujourd'hui, tout en exerçant cette fonction non exécutive au sein du conseil de surveillance d'AXA.

2 RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

2.1 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Fin déc. 2007	Fin déc. 2006 Pro forma*	Variation en %
Chiffre d'affaires	769,7	608,6	+26,5
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	309,7	244,9	+26,4
Résultat opérationnel (EBIT)	214,2	158,9	+34,8
Plus-values nettes de cession de participations & résultat des activités destinées à la vente	232,8	29,9	ns
Résultat net	403,8	164,9	+144,8
Résultat net part du groupe	390,8	152,9	+155,6

* Pro forma : avec le reclassement de l'activité de remorquage portuaire en activités destinées à la vente, avec l'intégration dans la Division Offshore de la protection du littoral (remorqueurs d'assistance et de sauvetage).

L'année 2007 de BOURBON se caractérise par une bonne performance de l'entreprise dans ses deux Divisions et par d'importantes plus-values de cessions. Cette année marque la fin du plan 2003-2007 dont les objectifs initiaux ont été largement dépassés.

La progression du chiffre d'affaires s'élève à 26,5 %, pour atteindre 769,7 millions d'euros. L'excédent brut d'exploitation (EBITDA) atteint 309,7 millions d'euros, en progression de 26,4 %, et comprend des plus-values sur sorties de navires de 47,6 millions d'euros contre 19,7 millions en 2006. La marge sur chiffre d'affaires s'élève à 40,2 %.

Le résultat opérationnel (EBIT) de 214,2 millions d'euros est en croissance de 34,8 %.

Le bénéfice net part du groupe de l'exercice atteint 390,8 millions d'euros et comprend des plus-values sur cessions pour 229 millions.

Enfin, l'année 2007 a été marquée par un programme d'investissements important, avec 668 millions d'euros investis en 2007, faisant suite aux 438 millions d'euros investis en 2006.

2.2 ACTIVITÉ DES DIVISIONS

2.2.1 Division Offshore

(en millions d'euros)	Fin déc. 2007	Fin déc. 2006 Pro forma*	Variation en %
Chiffre d'affaires	484,5	397,3	+21,9
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	214,9	195,8	+9,8
En % du chiffre d'affaires	44,4	49,3	
Résultat opérationnel (EBIT)	133,2	119,4	+11,6
En % du chiffre d'affaires	27,5	30,0	

* Pro forma : avec le reclassement de l'activité de remorquage portuaire en activités destinées à la vente, avec l'intégration dans la Division Offshore de la protection du littoral (remorqueurs d'assistance et de sauvetage).

Le chiffre d'affaires de la Division Offshore pour l'année 2007 atteint 484,5 millions d'euros, en progression de 21,9 % par rapport à 2006. À taux de change constant, la progression aurait été de 29,5 %. La croissance de cette activité durant le plan 2003-2007 aura été de + 27 % par an par rapport à l'objectif affiché de + 22 % et ceci malgré une évolution défavorable du cours du dollar.

En 2007, la Zone Afrique est en progression de 22,3 % et représente 66 % du chiffre d'affaires de la Division Offshore. Traditionnellement soutenue au Nigeria et en Angola, l'activité de la Division Offshore en Afrique de l'Ouest s'est également renforcée en Guinée équatoriale et au Congo. L'Afrique, zone d'implantation historique de BOURBON, reste un marché en forte croissance en dépit de difficultés liées à l'instabilité dans la région de Port Harcourt au Nigeria. L'Asie, nouvelle zone de développement commercial pour BOURBON, continue d'afficher une forte progression, avec de nouveaux contrats signés en 2007 en Inde, en Thaïlande, en Indonésie et dernièrement en Malaisie.

Le développement très satisfaisant du chiffre d'affaires reflète notamment l'augmentation des navires en activité – 13 navires de services (*supply*) et 24 navires de transport de personnels (*crewboats*) en 2007. Le chiffre d'affaires réalisé par des navires affrétés à des tiers pour satisfaire les besoins des clients s'est élevé à 41 millions d'euros en 2007 contre 21 millions d'euros en 2006.

En revanche, l'arrêt d'activité du Bourbon Dolphin et de l'Athena ainsi que la vente de navires anciens ont freiné cette progression.

L'excédent brut d'exploitation (EBITDA) s'élève à 214,9 millions d'euros (dont 24,7 millions d'euros de plus-value) contre 195,8 millions d'euros en 2006 (dont 19 millions d'euros de plus-value).

Le taux de marge reste très élevé à 44,4 % et est en recul par rapport à l'année 2006 du fait :

- de l'évolution de la parité euro/dollar (1,26 en 2006 contre 1,37 en 2007) ;
- de l'impact de l'accroissement des affrètements externes à faible marge ;
- de l'augmentation des coûts de personnels et de maintenance, ainsi que de ceux engagés dès à présent pour assurer la croissance future.

Le résultat opérationnel se monte à 133,2 millions d'euros et affiche ainsi une croissance de 11,6 %. Il représente 27,5 % du chiffre d'affaires.

2.2.2 Division Vrac

(en millions d'euros)	Fin déc. 2007	Fin déc. 2006	Variation en %
Chiffre d'affaires	244,8	169,2	+44,7
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	89,3	38,9	+129,5
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>36,5</i>	<i>23,0</i>	
Résultat opérationnel (EBIT)	79,6	35,0	+127,3
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>32,5</i>	<i>20,7</i>	

Le chiffre d'affaires de la Division Vrac s'élève à 244,8 millions d'euros pour l'année 2007, en hausse de + 44,7 % par rapport à 2006 (+ 57,8 % à taux de change constant), sous l'effet d'un marché porteur et du niveau élevé des taux de fret BSI (+ 109 % par rapport au taux moyen de l'année 2006).

Sur l'ensemble de l'année, les tonnages pris en compte ont été de 16,2 millions de tonnes, contre 15,7 millions de tonnes en 2006.

L'excédent brut d'exploitation (EBITDA) atteint le chiffre record de 89,3 millions d'euros, après 22,9 millions d'euros de plus-value sur la cession du Nantor en fin d'année. L'augmentation des revenus des navires en propriété et des navires pris en location long terme explique l'essentiel de la performance.

BOURBON a maintenu sa politique de relation de durée avec ses clients et bénéficie, de ce fait, de façon atténuée des variations des taux de marché.

Le résultat opérationnel s'élève à 79,6 millions d'euros sur l'année 2007 contre 35 millions d'euros en 2006, soit un gain de 127,3 % (marge opérationnelle sur chiffre d'affaires de 32,5 %).

2.3 RÉSULTATS SOCIAUX DE BOURBON SA

L'année 2007 a été marquée par une accélération dans le « process » de cession du portefeuille d'activités non stratégiques.

Le processus de désengagement de l'activité Distribution s'est poursuivi et achevé en 2007 avec :

- l'exercice, au profit du Groupe Casino, de la deuxième option de vente sur le solde des actions Vindémia détenues par BOURBON. La cession de ces titres est intervenue en juillet 2007 ;
- la vente des titres détenus dans la société Espace Bourbon Thang Long au Vietnam.

La cession progressive des actifs sucriers détenus par BOURBON au Vietnam a été initiée en 2007, avec la vente de la société Sucrierie de Bourbon Gia Lai et la cession partielle de la participation détenue dans Sucrierie de Bourbon Tay Ninh.

Par ailleurs, l'activité hôtelière à l'île de la Réunion (*Le Récif, Les Villas du Lagon, Motel les Brisants et SEHB*) a été cédée au mois d'août 2007.

Enfin, les autres transactions sur le portefeuille d'activités non stratégiques concernent la vente des sociétés Compagnie Financière de Bourbon, Aqua Service Réunion et Les Domaines de la Convenance ainsi que la liquidation du fonds Bourbon Axa Investment Fund.

L'ensemble de ces transactions a généré une plus-value globale de 72,1 millions d'euros dans les comptes sociaux de BOURBON SA, qui explique le niveau du résultat exceptionnel de l'exercice.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 4,3 millions d'euros, constitué essentiellement de prestations de services facturées aux filiales. La perte d'exploitation de (3,5) millions d'euros est quasiment stable par rapport à 2006 où elle se montait à (3,3) millions d'euros.

Le résultat financier, positif de 59,7 millions d'euros, est en amélioration de 46,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte de l'effet combiné des reprises de provisions pour dépréciations sur les participations cédées en 2007, d'une augmentation des dividendes encaissés et d'un accroissement des intérêts perçus sur compte bloqué rémunéré du fait des encaissements générés par les cessions de participations de l'année.

En conséquence, le résultat net de 135,4 millions d'euros dégagé sur l'exercice est en progression de 120,7 millions d'euros par rapport à l'année 2006.

Aucune dépense prévue aux articles 39.4 et 223 quarter du Code Général des Impôts n'a été relevée.

2.4 CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'est à signaler.

2.5 PERSPECTIVES : PRINCIPALES TENDANCES

L'année 2008 inaugure le plan Horizon 2012 qui prévoit, en moyenne, une croissance du chiffre d'affaires de BOURBON de 17 % par an, résultat d'un programme d'investissements important, déjà très largement engagé. Dans le cadre de l'élargissement du plan stratégique de BOURBON à Horizon 2012, la Division Offshore comprend désormais deux activités, « Marine Services » et « Subsea Services ». Le périmètre de la Division Vrac demeure inchangé. L'information financière de 2008 reflètera cette évolution, et ce dès le premier semestre.

Le rythme des livraisons va s'accélérer en 2008, avec l'intégration de nouveaux navires construits notamment dans les chantiers chinois, comme le Bourbon Pearl, navire IMR de design P105 Ulstein livré en décembre 2007, qui entrera en pleine opération en 2008, et le Bourbon Liberty 101, premier PSV de la série des GPA 654, qui viendra renforcer la flotte de navires de Support Offshore début 2008.

Les perspectives de marché sont favorables dans les deux Divisions de l'Offshore et du Vrac, du fait des investissements annoncés par les compagnies pétrolières et des perspectives de niveaux de taux de fret élevés.

La politique de contractualisation à long terme avec les clients, sur ces deux marchés, donne une forte visibilité à la génération d'excédent brut d'exploitation (EBITDA) de BOURBON.

Les résultats de la société resteront toutefois influencés par l'évolution de la parité euro/dollar.

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

BOURBON se conforme en matière de gouvernement d'entreprise aux obligations légales édictées notamment dans le cadre de la loi dite NRE et prend également en compte les recommandations formulées dans le rapport AFEP/MEDEF qui synthétise les principes de gouvernement d'entreprise en vigueur. En 2007, BOURBON a poursuivi l'amélioration de son gouvernement d'entreprise.

3.1 PRÉSIDENT ET DIRECTION GÉNÉRALE

Au cours de sa séance du 31 mai 2002, le conseil d'administration s'est prononcé en faveur du cumul des fonctions de Président du conseil et de Directeur Général, exercées par Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux.

Le conseil d'administration a confirmé cette décision et reconduit les mandats de Président Directeur Général de Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux et de Directeurs Généraux délégués de Messieurs Christian Lefèvre et Laurent Renard, lors de sa séance du 29 mai 2007.

Les Directeurs Généraux délégués, chargés d'assister le Directeur Général, pour une durée égale à celle des fonctions du Président Directeur Général disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général, et ce, conformément à l'article 16 des statuts.

Par ailleurs, dans la mesure où les fonctions de Président du conseil et de Directeur Général sont exercées par la même personne, le conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 10 mars 2008, sur proposition du Président du conseil et selon les recommandations de place, que :

- le Président du comité des nominations et des rémunérations soit chargé de veiller au respect des principes de bonne gouvernance et à leur application effective ;
- En conséquence, l'intitulé du « comité des nominations et des rémunérations » soit modifié en « comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance ».

3.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Mandats exercés en dehors du groupe
<p>Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux <i>Né le 13.02.1951</i></p> <p>Administrateur Président Directeur Général</p>	14.10.1977	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2009	<p>Mandats en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> – Président de Jaccar – Président de CBo Territoria – Président de Sapmer – Membre du conseil de surveillance d'AXA – Administrateur de Sinopacific Shipbuilding Group <p>Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur d'Armement Sapmer Distribution SARL – Censeur de ICV SA
<p>Monsieur Christian Munier <i>Né le 10.12.1950</i></p> <p>Administrateur Membre du comité d'audit</p>	18.06.1999	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	<p>Mandats en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> – Président CDM2 SAS – Membre et Président du conseil de surveillance de la SAS Financière du Pladen – Administrateur de la Bonnasse Lyonnaise de Banque SA – Administrateur de Finadvance <p>Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> – Directeur Général délégué du groupe Bourbon – Membre du conseil de surveillance de Les Moteurs Baudoin SA
<p>Monsieur Christian d'Armand de Chateaufieux <i>Né le 09.11.1947</i></p> <p>Administrateur Cousin du Président Directeur Général</p>	29.06.1990	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	<p>Mandats en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> – Président Directeur Général de Ch. de Chateaufieux & Associés SA – Président Directeur Général de Legrand Filles & Fils SA – Gérant de Les Armands SCI – Gérant de Le Petit Vasouyard SARL <p>Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années</p> <p>Néant</p>

	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Mandats exercés en dehors du groupe
Monsieur Roger Wright			
<i>Né le 25.05.1952</i>			
Administrateur Président du comité d'audit	13.09.2004	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2008	<p>Mandats en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> – Président Directeur Général d'Arsenal Investimentos (Brésil) – Conseiller de Springs Global (Brésil) <p>Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur de Klabin (Brésil) – Administrateur de Gradiente Electronics (Brésil) – Administrateur de TAM Airlines (Brésil) – Membre du Brazilian Institute of Volunteerism – Président Directeur Général de Bassini Playfair Wright LLC (Brésil) – Membre du Board of Ibravo (Brésil)
Madame Thi Huyen Lan Vo			
<i>Née le 16.10.1971</i>			
Administrateur	10.12.2007	CA du 10.12.2007 (cooptation) + ratification proposée à l'AG du 30.05.2008	<p>Mandats en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur de Dai Viet Securities Companies (Vietnam) – Administrateur de Long Hau (Vietnam) – Administrateur de Tuong An Vegetable Oil JSC (Vietnam) – Administrateur de Viet Au (Vietnam) – Administrateur de Hiep Phuoc (Vietnam) – Directrice de Viet Fortune (Vietnam) – Administrateur de Ever Fortune (Vietnam) – Administrateur de Sinopacific Shipbuilding Group (Chine) <p>Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur de Indira Gandhi (Vietnam) – Administrateur de Bourbon An Lac (Vietnam)

	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Mandats exercés en dehors du groupe
Monsieur Marc Franken			
<i>Né le 08.01.1946</i>			
Administrateur Président du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance	25.05.2000	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2008	<p>Mandats en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> – Président honoraire de Gevaert NV (Belgique) – Président de l'Union Remorquage et Sauvetage (Belgique) – Président de Technum-Tractebel (Belgique) – Administrateur de Nedelands Loodswezen bv (Pays-Bas) – Administrateur de Vum Media (Belgique) – Administrateur de Vlaams Economisch Verbond (Belgique) – Administrateur de Asbl de Warande (Belgique) – Administrateur de l'Hôpital Universitaire d'Anvers (Belgique) – Membre de Lieven Gevaert Fonds – Koninklijke Vlaamse – Ingénieur Vereniging – Fuggersocieteit – De Warande – Orde Van den Prince <p>Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur de Lieven Gevaert Leerstoel (Belgique) – Administrateur de Nautinvest (Belgique) – Membre de Nederlands Loodwezen Bv – Membre de Fugger Societ Eit – Administrateur de VETC (Belgique)
Monsieur Guy Dupont			
<i>Né le 25.08.1944</i>			
Administrateur	18.06.1999	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	<p>Mandats en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur de CBo Territoria – Administrateur de Brasseries de Bourbon SA – Administrateur de Sucre Austral – Administrateur de Sapmer – Administrateur d'ICV Mascareignes – Gérant de SAS GVS – Gérant de SCI Orion <p>Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> – Président du GIE Bois Rouge Gestion – Président du GIE Cerf – Président de Distillerie de Savanna SAS – Président d'Eurocanne SAS – Président de Sucrierie de Bois Rouge SAS – Administrateur du GIE Gema – Administrateur de Loiret et Haentjens SA – Administrateur du GIE Rhums Réunion – Administrateur de Réunion Télévision – Syndicat des fabricants du sucre – Syndicat des fabricants de rhum

	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Mandats exercés en dehors du groupe
Monsieur Henri d'Armand de Chateauvieux			
<i>Né le 17.08.1947</i>			
Administrateur Membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance Frère du Président Directeur Général	25.05.1987	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Mandats en cours <ul style="list-style-type: none"> – Président Mach-Invest SAS – Administrateur de Sapmer SA Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur de Vindémia SAS
Madame Dominique Sénéquier			
<i>Née le 21.08.1953</i>			
Administrateur Membre du comité d'audit Membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance	08.09.2003	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2008	Mandats en cours <ul style="list-style-type: none"> – Présidente du Directoire d'AXA IM Private Equity SA – Présidente du Directoire d'AXA IM Private Equity Europe SA – Membre du comité de surveillance d'AXA Private Equity US – Présidente du comité de surveillance d'AXA Private Equity Germany GmbH – Director d'AXA Private Equity Asia – Membre du Board of Directors d'AXA Private Equity Italy S.r.l. – Présidente d'AXA Chile Private Equity I SAS. – Présidente de Matignon Développement 1 SAS – Présidente de Matignon Développement 2 SAS – Présidente de Matignon Développement 3 SAS – Présidente d'AXA Infrastructures Investissement SAS Director d'AXA Private Equity Secondaries Ltd. – Director d'AXA IM Secondaries Associates Management Ltd. – Director d'AXA Private Equity Funds of Funds Manager II Ltd – Director d'AXA Private Equity Primary Ltd. – Director d'AXA Private Equity SL Management Ltd. – Director d'AXA PE Asia Manager Ltd. – Director d'AXA IM LBO Management Ltd. – Director d'AXA IM LBO Management III Ltd – Director d'AXA IM LBO Management IV Ltd – Membre du Board d'AXA Alternative Participations SICAV – Membre du Board d'AXA Alternatives Participations SICAV II – Administrateur de Théâtre des Champs-Élysées SA

	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Mandats exercés en dehors du groupe
Madame Dominique Sénéquier (suite de la page précédente)			<i>Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années</i> <ul style="list-style-type: none"> – Présidente du conseil de surveillance de Renaissance Investissements SA – Vice-Présidente du conseil de surveillance de Linedata Services SA – Administrateur d'AIP Finance SA – Membre de PCP Holding SAS – Présidente de Pikanter 4

3.3 RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.3.1 Rémunération du Président du conseil d'administration et des Directeurs Généraux délégués

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le conseil d'administration après avis du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance.

La rémunération du Président Directeur Général, Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux qui assure l'animation de la société Jaccar, holding animatrice de BOURBON, est inchangée depuis la revalorisation décidée par le conseil d'administration dans sa séance du 22 mars 2004 tant pour la partie fixe à savoir 360 000 euros (hors taxes) que pour la partie liée à la performance de la société ; elle est calculée sur la base de 1 % du résultat net de l'exercice considéré et elle est plafonnée à 750 000 euros (hors taxes).

La rémunération des Directeurs Généraux délégués a été fixée sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance lors du conseil du 20 mars 2006 et comprend une partie fixe et une partie variable ; s'y ajoutent des émoluments au titre de mandats dans le groupe (hors BOURBON SA).

La partie variable, liée à la performance de la société est calculée pour les deux Directeurs Généraux délégués, sur la base de 0,5 ‰ du résultat net de l'exercice considéré ; elle est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'assemblée générale.

Toutefois, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, le conseil d'administration, dans sa séance du 10 décembre 2007 a décidé de plafonner la partie variable de chacun des deux Directeurs Généraux délégués à 150 000 euros.

La rémunération brute annuelle en euros versée aux mandataires sociaux s'établit comme suit :

(montants brut en euros)	2007	2006
Jacques d'Armand de Chateaufieux		
Rémunération fixe	360 000	360 000
<i>dont facturation de prestations⁽¹⁾</i>	<i>360 000</i>	<i>360 000</i>
Rémunération variable ⁽¹⁾	750 000(**)	750 000(*)
Total	1 110 000	1 110 000
Christian Lefèvre		
Rémunération fixe	310 764	307 615
<i>dont facturation de prestations⁽²⁾</i>	<i>150 000</i>	<i>150 000</i>
Rémunération variable ⁽²⁾	150 000(**)	76 445(*)
Rémunération au titre des mandats dans le groupe hors BOURBON SA	39 258	53 905
Total	500 022	437 965
Laurent Renard		
Rémunération fixe	221 000	221 000
Rémunération variable	150 000(**)	76 445(*)
Rémunération au titre des mandats dans le groupe hors BOURBON SA	39 258	18 753
Total	410 258	316 198

⁽¹⁾ Prestations de services versées à la société Jaccar, dont Jacques d'Armand de Chateaufieux est le principal actionnaire.

⁽²⁾ Prestations de services versées à la société Marine, dont Christian Lefèvre est le principal actionnaire.

(*) Rémunération versée en 2007 au titre de l'année 2006.

(**) Rémunération versée en 2008 au titre de l'année 2007.

Aucun régime de retraite complémentaire n'a été consenti par BOURBON aux mandataires sociaux, ni aucun avantage en nature autre que la mise à disposition d'une voiture de fonction pour chacun des deux Directeurs Généraux délégués.

Le contrat de travail d'origine de Monsieur Laurent Renard inclut une clause prévoyant des avantages en cas de licenciement suite à un changement de contrôle de BOURBON. Cette clause n'étant pas liée au mandat social confié ultérieurement à Monsieur Laurent Renard ne sera plus signalée à l'avenir dans les rapports de gestion.

3.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et/ou levées au cours de l'exercice 2007 et actions gratuites

Sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, le conseil d'administration a décidé d'octroyer au titre du plan d'attribution de souscriptions d'options de décembre 2007, 40 000 options à chacun des deux Directeurs Généraux délégués.

Par ailleurs, le conseil d'administration, lors de sa séance du 10 mars 2008, a décidé de modifier la forme de cette attribution en substituant aux options de souscription, des options d'achat d'actions.

À la demande du Président, il ne lui a pas été attribué de stock-options au titre du plan de décembre 2007.

Bénéficiaires mandataires sociaux	Nombre	Options consenties en 2007		Options exercées en 2007	
		Date d'échéance	Prix (euros)	Nombre	Prix (euros)
Jacques d'Armand de Chateauvieux	N/A	N/A	N/A	53 900	8,30
Christian Lefèvre	40 000	10.12.2011	43,98	53 900	8,30
Laurent Renard	40 000	10.12.2011	43,98	57 750	8,30

Lors de sa séance du 10 mars 2008, le conseil d'administration s'est prononcé, au regard de la nouvelle réglementation en vigueur, en faveur d'une conservation obligatoire par les mandataires sociaux des actions détenues suite aux levées d'options de souscription d'actions à hauteur de 20 % du nombre d'options exercées, et ce durant la durée de leur mandat. Cette décision s'applique à compter de l'attribution de stock-options intervenue en décembre 2007.

Par ailleurs, les mandataires sociaux n'ont pas bénéficié d'attribution d'actions gratuites.

3.3.3 Jetons de présence

Les membres du conseil d'administration perçoivent, pour seule rémunération, des jetons de présence dans le cadre du montant global fixé à 200 000 euros selon la décision de l'assemblée générale mixte du 29 mai 2007 pour l'exercice 2006 et les exercices ultérieurs et dont les modalités de répartition sont les suivantes :

- une rémunération fixe de 5 000 euros ;
- une rémunération variable tenant compte du taux de présence, à hauteur d'un montant de 2 000 euros par présence, et ce par présence tant pour les réunions du conseil que pour les réunions des comités spécialisés.

Dans ce cadre, le montant versé en 2007 aux membres du conseil d'administration s'est élevé à un total de 110 K€.

Membres actuels du conseil d'administration	2007	2006
Jacques d'Armand de Chateauvieux	13 000	11 000
Christian d'Armand de Chateauvieux	13 000	9 000
Henri d'Armand de Chateauvieux	13 000	11 000
Guy Dupont	13 000	9 000
Marc Francken ⁽¹⁾	11 000	11 000
Victoire de Margerie*	19 000	17 000
Christian Munier	13 000	11 000
Thi Huyen Lan Vo*	N/A	N/A
Roger Wright ⁽¹⁾	15 000	13 000
Ancien membre du conseil d'administration		
Jean-Marc Brebion	N/A	9 000
Total	110 000	101 000

⁽¹⁾ Les montants alloués aux administrateurs étrangers correspondent aux montants bruts versés.

* Le conseil d'administration de BOURBON, réuni le 10 décembre 2007, a coopté Madame Thi Huyen Lan Vo au poste d'administrateur laissé vacant suite à la démission de Madame Victoire de Margerie.

Les membres du conseil d'administration n'ont bénéficié au cours de l'exercice d'aucune autre rémunération ni d'aucun autre avantage. Les administrateurs n'ont bénéficié ni de l'attribution d'options de souscription d'actions ni d'attribution d'actions gratuites.

3.3.4 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

	EurAAudit CRC				Deloitte Touche Tohmatsu			
	Montant 2007	Montant 2006	Pourcentage 2007	Pourcentage 2006	Montant 2007	Montant 2006	Pourcentage 2007	Pourcentage 2006
(en milliers d'euros)								
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Emetteur (société mère)	64	63	32	33	80	66	16	19
• Filiales intégrées globalement	139	128	68	67	393	253	81	74
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
• Emetteur (société mère)	-	-	-	-	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	4	-	1	-
Sous-total	203	191	100	100	477	319	98	93
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	9	8	2	2
Autres	-	-	-	-	-	17	0	5
Sous-total	-	-	-	-	9	25	2	7
TOTAL	203	191	100	100	486	344	100	100

4 GESTION DES RISQUES

À la connaissance de la société, il n'existe pas de faits exceptionnels et de litiges pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de BOURBON ou de ses filiales.

L'objectif de BOURBON est de s'assurer que l'ensemble du dispositif de contrôle interne permet de prévenir, dans la mesure du possible, les risques auxquels il est exposé. Dans cet esprit, une « cartographie des risques » a été élaborée courant 2005.

Dans ce cadre, une équipe dédiée à ce projet a été constituée au sein de chaque division opérationnelle ainsi qu'au niveau fonctionnel du siège. Un inventaire des risques, le plus exhaustif possible, et des contrôles associés, a été établi, puis catégorisé en fonction de leur nature. Au cas par cas, des probabilités d'occurrence et d'impact potentiel ont été évaluées. Les risques inventoriés ont alors été hiérarchisés en fonction de leur fréquence possible (de fréquent à improbable) et de leur impact (négligeable à catastrophique) qui nécessiterait une mise en œuvre immédiate d'un plan d'action par une cellule de crise.

La Direction Générale de chaque Division est responsable de la communication de la cartographie aux différentes unités, des plans d'action, du contrôle et du suivi des procédures.

La cartographie des risques fait l'objet d'actualisations de façon régulière.

La nature et la hiérarchie de ces risques sont considérées comme stratégiques et confidentielles. Il est néanmoins possible de développer ci-après les principaux facteurs de risques.

4.1 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE BOURBON

Dans les métiers exercés par BOURBON, les barrières à l'entrée sont importantes en raison des positions acquises dans le temps, de l'intensité capitalistique des moyens, du savoir-faire des collaborateurs, de la bonne connaissance des contraintes administratives et politiques des différents secteurs d'exploitation.

Spécialiste des services maritimes à l'offshore pétrolier, Bourbon Offshore accompagne ses clients dans le développement de leur activité, partout dans le monde, en leur proposant une large gamme de services et de navires nouvelle génération, puissants et polyvalents, adaptés aux exigences de l'offshore profond comme de l'offshore continental. Son management, axé sur la gestion de la sécurité et les standards d'opération, lui assure un niveau de qualité élevé et constant.

Présent dans plus de 25 pays, Bourbon Offshore est fortement implanté dans la zone du « Triangle d'or » – côte occidentale d'Afrique, Brésil, Golfe du Mexique – et en mer du Nord.

En s'appuyant sur une stratégie d'acquisitions, d'alliances et de partenariats avec des acteurs locaux complémentaires, BOURBON se développe rapidement dans de nouvelles zones, comme en Asie.

Bourbon Offshore a pour clients les plus grands groupes pétroliers internationaux (Exxon Mobil, Chevron Texaco, Statoil, Conoco Philips, BP, Shell, Total, Agip...) ainsi que de nombreuses sociétés pétrolières nationales (Petrobras au Brésil, Pemex au Mexique...).

La présence internationale du groupe et l'élargissement de son portefeuille clients permettent une certaine dilution du risque de dépendance. Le développement du portefeuille clients se traduit notamment par la montée en puissance des supers majors BP, Exxon et Shell et l'arrivée de nouveaux clients, notamment en Inde, Thaïlande, en Indonésie et Malaisie. En 2007, seuls deux clients (Total et Exxon) représentaient, individuellement, plus de 10 % du chiffre d'affaires de la Division Offshore.

En s'appuyant sur une politique dynamique de contrats à moyen et long terme, la Division Offshore est en mesure d'adapter son offre aux spécificités des clients.

Dans le secteur très dynamique de la production pétrolière en mer, la compétitivité et la réussite de Bourbon Offshore dépendent du savoir-faire individuel et de la motivation collective de ses collaborateurs. Les équipes de la Division Offshore, hautement qualifiées pour chacune de leurs missions, opèrent toutes catégories de navires en offshore profond et en offshore continental. Ainsi, la compétence du personnel permet de créer une solide relation de confiance avec les clients en générant une réelle satisfaction et des relations commerciales durables.

Aujourd'hui, toutes les filiales de BOURBON sont en situation de recrutement et de développement des ressources humaines, et ce dans un contexte de pénurie structurelle d'officiers diplômés de la marine marchande. Pour répondre à ses besoins, BOURBON place ses équipes au cœur de sa stratégie et pratique une politique de ressources humaines ambitieuse.

La demande de services à l'offshore pétrolier est dépendante de la volonté d'investissement des clients. Les prix du pétrole et du gaz sur les marchés mondiaux ont une influence significative sur l'investissement dans ce secteur. Ainsi, une baisse prolongée du prix du pétrole et du gaz peut réduire la capacité des clients de BOURBON à investir dans de nouveaux développements. Parallèlement, une augmentation de ces mêmes prix allège la demande de produits dérivés. L'investissement dans l'industrie pétrolière peut aussi être influencé par les aspects suivants :

- le taux de découverte et de développement de nouvelles réserves de pétrole et de gaz ;
- la demande globale d'énergie ;
- la demande globale de produits pétrochimiques ;
- les conditions politiques et économiques locales.

Une réduction des investissements dans l'industrie pétrolière, due à l'un des éléments ci-dessus ou pour une toute autre raison, pourrait diminuer la capacité de BOURBON à augmenter ou à maintenir ses bénéfices.

La filiale Setaf Sagef, spécialiste du transport maritime de Vrac sec depuis plus de 35 ans, opère sur toutes les mers du globe avec une flotte de vraquiers de conception moderne dont 6 détenus en propre, et offre à sa clientèle des prestations sur mesure en proposant une gamme complète de services logistiques à haute valeur ajoutée. Le niveau d'activité de la Division Vrac dépend du niveau du commerce international et de la croissance économique mondiale ainsi que de la volatilité des taux de fret (indice « baltic supramax »). Une sévère dépression du commerce mondial pourrait réduire la demande de vraquiers. Toutefois, la qualité de la flotte détenue en propre par la Division ainsi que la qualité des relations avec les clients historiques sont des atouts pour la bonne utilisation de ces actifs.

4.2 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les activités de BOURBON relèvent principalement du domaine maritime et du transport, secteurs particulièrement réglementés. Si le taux d'accident a diminué environ de moitié en vingt ans, la navigation maritime n'est toutefois pas exempte de risques. BOURBON applique les réglementations détaillées ci-après et a adopté un ensemble de procédures, chartes et codes de conduite qui encadrent les pratiques à bord des navires. L'entreprise s'efforce d'atteindre les exigences fortes (standards TMSA) en vigueur dans le transport du pétrole.

En tant qu'entreprise de services, BOURBON n'est pas directement responsable de processus industriels à l'exception de l'exploitation de ses moyens maritimes. BOURBON applique néanmoins les règles édictées par ses donneurs d'ordre lorsque les navires évoluent dans le voisinage de leurs infrastructures, par exemple installations portuaires, unités pétrolières ou zones militaires. En particulier, BOURBON suit ainsi les référentiels édités par l'IMCA (*International Maritime Contractor Association*).

Les lois et décrets de l'État du pavillon et de l'État côtier fixent le cadre réglementaire applicable aux activités maritimes.

Les règles nationales renvoient très largement à un ensemble de conventions, élaborées sous l'égide de l'Organisation maritime internationale (OMI), ayant reçu mandat de l'ONU pour traiter les sujets spécifiques à la navigation maritime.

Les principales normes internationales sont les suivantes :

- la convention SOLAS (convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer) contient principalement les dispositions techniques à observer pour la conception, la construction et l'équipement des navires ;
- la convention STCW (convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille) recense les exigences relatives à la qualification des équipages ;
- la convention MARPOL (*Marine Pollution*) rassemble les éléments concernant la prévention de la pollution, qu'elle provienne du navire ou de sa cargaison ;
- la convention COLREG (*Collision Regulations*) définit les règles de navigation.

Ces conventions font référence à des codes et recueils établis par l'OMI, complétés par des résolutions issues de ses comités spécialisés. Le code ISM (code international de gestion de la sécurité) en est un élément central qui définit les fondements pour la gestion de la sécurité au sein des armements maritimes, à bord comme au siège.

Les règles relatives au transport des marchandises dangereuses sont contenues principalement dans le code IMDG (*International Maritime Dangerous Goods*) qui recense les informations sur les précautions à prendre pour le conditionnement, le stockage à bord, la manutention et les opérations de chargement et de déchargement.

Le domaine du travail maritime est, par ailleurs, couvert par des conventions établies par l'Organisation internationale du travail.

Les nations adhèrent massivement à ces conventions, en y incorporant toutefois quelques spécificités, en particulier pour les navires de petite taille. Les États sont chargés de l'application et de la répression des infractions.

Le contrôle de la mise en œuvre et du respect des réglementations par l'armateur est le plus souvent délégué par les États à des organismes indépendants, les sociétés de classification. Leur domaine couvre l'audit des organisations, la surveillance de la construction et les visites périodiques des navires en exploitation. Les principales sociétés de classification sont associées au sein d'une institution, l'IACS, qui veille à l'harmonisation des règles et des actions. Les délégations de pouvoir accordées aux sociétés de classification sont l'objet d'agréments formellement délivrés par les États.

BOURBON s'attache à respecter scrupuleusement les règles en vigueur et s'applique chaque fois que possible à prendre des initiatives pour améliorer son organisation et ses méthodes afin d'atteindre plus rapidement ou excéder les normes exigées.

BOURBON assure une veille permanente et tient à jour l'information réglementaire au siège comme à bord des navires.

Les risques d'atteinte à l'environnement résultent principalement de la présence du navire dans son milieu et des conséquences éventuelles d'accidents liés à la cargaison ou à la navigation. S'il n'est pas possible d'annuler complètement l'impact des activités de transport, BOURBON s'attache à en améliorer le bilan au moyen de solutions techniques et en agissant sur les comportements des parties prenantes.

BOURBON considère que les accidents sont évitables par la prévention et qu'il est possible de parer aux pollutions. La formation et les exercices d'entraînement visent à préparer au mieux le personnel aux situations d'urgence.

Le département QHSE (Qualité Hygiène Sécurité Environnement) a autorité pour veiller à ce que l'ensemble des collaborateurs de BOURBON déclinent des pratiques et des procédures de travail qui découlent des principes ci-dessus.

Les activités de BOURBON ne font pas l'objet de risques naturels spécifiques autres que ceux attachés à la navigation maritime.

4.3 RISQUES JURIDIQUES ET ASSURANCES

Les activités de services à l'offshore qui comprennent l'activité « Marine Services » et l'activité « Subsea Services » sont régies par des contrats prévoyant généralement une obligation de moyens à la charge de BOURBON ainsi qu'un dispositif de renonciation à recours réciproque avec le client (système de « knock for knock »).

Concernant l'activité de Transport de Vrac, les obligations du transporteur à l'international sont régies par les conventions internationales qui définissent le régime des responsabilités du chargeur et du transporteur.

Le groupe est implanté mondialement. Aussi, les sociétés sont-elles tenues de respecter la loi et les réglementations qui leurs sont applicables localement, notamment dans les domaines maritimes, douaniers et fiscaux.

La diversité des clients et des secteurs géographiques dans lesquels BOURBON intervient limite les risques de recouvrement des créances clients et amoindrit les risques politiques.

■ Assurances

Nature et étendue de la couverture

BOURBON dispose pour son activité maritime d'un programme d'assurances complet couvrant tant les dommages susceptibles d'être causés à sa flotte (assurance « corps et machines ») que les responsabilités qui pourraient lui incomber en sa qualité d'armateur (assurance dite « Protection & Indemnity »).

BOURBON complète ce dispositif avec une assurance de responsabilité civile couvrant les risques non directement liés à son activité maritime, au moyen d'une police « chapeau » pouvant intervenir en excédent et différence de conditions.

BOURBON a également souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile de ses dirigeants.

Les couvertures de ces assurances ont toutes été prises à des niveaux de garanties et de franchises adaptés aux risques de l'entreprise, que BOURBON ne souhaite pas divulguer pour des raisons de confidentialité.

Aucune captive d'assurance n'a été mise en place au sein du groupe.

Gestion-assureurs

Sous réserve des contraintes de législation locale ou tenant à l'organisation du groupe, la gestion des assurances est centralisée, ce qui permet d'obtenir une optimisation de la couverture tant sur le plan qualitatif qu'économique, ainsi qu'une meilleure lisibilité des coûts d'assurance.

BOURBON s'appuie sur des assureurs internationaux de premier plan, tous dotés au minimum d'un « rating A » délivré par les agences de notation financière du type « Standard & Poor's ». Nos principaux partenaires assureurs sont : Norwegian Hull Club, Groupama Transports, Allianz Global Corporate and Specialty, Amlin et Fortis pour l'assurance « corps et machines » ; le Shipowners Club, le Gard, le UK Club, le Skuld, tous membres de l'International Group of P&I Clubs, pour l'assurance de responsabilité d'armateur.

La police de responsabilité civile couvrant l'activité non maritime est souscrite auprès d'Axa Corporate Solutions et de Groupama Transport.

L'assurance de responsabilité des dirigeants est souscrite auprès d'AIG.

4.4 OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les risques du groupe sont le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de liquidité, le risque de devise et le risque de crédit. Le conseil d'administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

■ Risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie

L'exposition du groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier à moyen et long terme du groupe à taux variable. BOURBON suit régulièrement son exposition au risque de taux. Cette activité est coordonnée et contrôlée de manière centralisée. Elle dépend du Directeur de la trésorerie groupe qui rapporte au Directeur Général délégué – Finance et Administration.

La politique du groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. Afin d'optimiser le coût financier global, le groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange, à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à l'avance.

Ces swaps sont affectés à la couverture des emprunts. Au 31 décembre 2007, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, environ 65 % de la dette à moyen ou long terme du groupe est contractée à taux d'intérêt fixe.

Le tableau suivant présente l'exposition nette du groupe aux taux variables avant et après gestion, compte tenu des couvertures mises en place, ainsi que la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) du groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêts, toutes autres variables étant constantes par ailleurs :

Au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)	< 1 an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans	Total
Actifs à taux variable	324 299	7 779	-	332 078
Passifs à taux variable	(162 980)	(565 266)	(350 773)	(1 079 019)
Position nette à taux variable avant couverture	161 319	(557 487)	(350 773)	(746 941)
Couverture	48 301	311 561	233 680	593 543
Position nette à taux variable après couverture	209 620	(245 925)	(117 093)	(153 398)
Sensibilité à une hausse des taux de 1 % avant couverture	1 613	(5 575)	(3 508)	(7 469)
Sensibilité à une hausse des taux de 1 % après couverture	2 096	(2 459)	(1 171)	(1 534)
Sensibilité à une baisse des taux de 1 % avant couverture	(1 613)	5 575	3 508	7 469
Sensibilité à une baisse des taux de 1 % après couverture	(2 096)	2 459	1 171	1 534

Au 31 décembre 2007, une variation du taux d'intérêt de 1 % aurait donc pour conséquence d'augmenter ou de diminuer le coût d'endettement financier du groupe de 1,5 million d'euros.

■ Risque de devise

Les objectifs

La politique du groupe est de réduire autant que possible le risque économique lié aux variations de change sur un horizon moyen terme. En outre, le groupe souhaite minimiser l'impact de la volatilité du dollar sur le résultat annuel d'exploitation.

Flux d'exploitation

Les principaux risques de change provenant de l'exploitation sont les suivants :

Pour la Division Offshore, BOURBON facture une partie importante (67 % environ) de ses prestations en dollars. Le groupe dispose d'une couverture de change naturelle grâce au paiement de charges dans la même devise (représentant environ 25 % du chiffre d'affaires). La politique est de maximiser cette couverture naturelle.

Le risque résiduel est partiellement couvert, à court terme, par la mise en place de ventes de dollars à terme et/ou d'options de vente de devise. Sur la partie non couverte, et de toute façon dans le temps, les services maritimes à l'Offshore sont directement exposés aux risques de change, et plus particulièrement sur le dollar.

La Division Vrac, à l'inverse, présente une couverture naturelle quasi parfaite (chiffre d'affaires et coûts essentiellement en dollars) ; la marge dégagée, en dollars, ne fait pas l'objet de couverture.

Pour l'activité du sucre au Vietnam, les charges sont essentiellement dans les mêmes devises que les recettes. Le risque de change est donc limité à l'effet de sa transcription en euros dans les comptes consolidés de BOURBON et aux effets comptables sur les capitaux propres.

Flux long terme

● Politique

Dans le cas des acquisitions de navires en devises, la politique consiste à couvrir en partie le risque de change durant la période de construction par la mise en place de contrats d'achats de devises à terme.

La politique est de financer ces acquisitions dans la monnaie dans laquelle les loyers correspondants seront réglés par les clients ; toutefois, afin d'éviter les différences de change comptables dans les pays hors zone euro et zone dollar (en particulier en Norvège au Brésil et au Mexique), les entités financent leurs investissements dans leur monnaie fonctionnelle.

● Pratique actuelle

Par exception, début 2004, il a été décidé d'abandonner temporairement cette pratique et de convertir en euros la majorité des emprunts en dollars à l'époque. Ceci pour réaliser les gains de change latents comptabilisés en 2003.

Depuis, la majorité des nouveaux emprunts mis en place (en dehors de la Norvège) a été réalisée en euros. Lorsque le taux euro/dollar le permettra, ces emprunts seront à nouveau convertis en dollars et les acquisitions ultérieures seront à nouveau financées en dollars.

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) du groupe à une variation raisonnable des taux de change par rapport à l'euro, toutes autres variables étant constantes par ailleurs et après prise en compte des couvertures de change :

(en millions d'euros)	31.12.2007					Effet sur le résultat	
	Actifs monétaires	Passifs monétaires	Position nette avant couverture	Couverture	Position nette après couverture	d'une hausse de 1 %	d'une baisse de 1 %
BRL	4 151	1 066	3 085	-	3 085	(31)	31
MXP	487	317	169	-	169	(2)	2
NOK	21 073	197 403	(176 330)	120 167	(56 164)	556	(567)
USD	207 555	156 929	50 626	11 221	61 846	(612)	625
VND	9 430	1 932	7 498	-	7 498	(74)	76
Autres devises	8 340	4 215	4 125	-	4 125	N/S	N/S
Total	251 036	361 863	(110 828)	131 387	20 560	(163)	166

À noter que les couvertures de change à terme, portant sur des transactions futures, n'apparaissent pas dans ce tableau, dans la mesure où l'élément couvert n'est pas encore au bilan.

■ Risque sur le prix des approvisionnements

L'exposition du groupe au risque de prix est minimale.

■ Risque de crédit

Le groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. La politique du groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et, par conséquent, l'exposition du groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Le groupe n'a pas souscrit de convention type COFACE.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments dérivés, le groupe ne travaille qu'avec des établissements financiers de premier ordre et apporte une attention particulière dans le choix des établissements.

■ Risques de liquidité

Le financement du groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de groupe mise en œuvre par la Direction Finance et Administration. Cette politique consiste à autofinancer le programme d'investissements, grâce aux cessions d'actifs et à la génération de cash-flows opérationnels dont la récurrence est assurée par la stratégie de contractualisation long terme, en particulier dans le secteur des services maritimes à l'offshore.

La gestion de la trésorerie est coordonnée au siège opérationnel du groupe. La Financière Bourbon, société en nom collectif organisée en centrale de trésorerie, offre ses services à la majeure partie des filiales opérationnelles du groupe. Ces entités sous convention de

trésorerie avec la Financière Bourbon bénéficient d'un soutien actif dans la gestion de leurs flux, de leurs risques de change et de taux, de leurs risques opérationnels et de leur endettement à court et moyen termes, dans le respect des diverses législations en vigueur localement.

En 2005, BOURBON a souscrit un prêt syndiqué de 320 millions d'euros dont la phase d'amortissement a commencé en avril 2007. Au 31 décembre 2007, l'encours du prêt est de 304 millions d'euros.

Juste avant la crise monétaire de l'été 2007, un emprunt de 450 millions d'euros (« club deal ») a été souscrit (ligne tirée à hauteur de 194 millions d'euros au 31 décembre 2007).

Par ailleurs, le groupe dispose de lignes courts termes non utilisées à hauteur d'environ 300 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Une ligne additionnelle de préfinancement de 134 millions d'euros à échéance 30 juin 2011 a été signée en 2007 (ligne tirée à hauteur de 54 millions d'euros au 31 décembre 2007).

L'échéancier de la dette financière à long terme figure dans la note 3.15 de l'annexe aux comptes consolidés.

En dehors des covenants classiques d'un emprunt corporate de ce type, certains covenants propres aux prêts de 320 millions d'euros et 450 millions d'euros obligent BOURBON à respecter qu'une partie de la flotte financée mais non grevée d'hypothèque soit à disposition du prêteur. Si BOURBON venait à dépasser certains ratios financiers contenus dans ce même contrat, BOURBON devrait, sur option du prêteur, consentir des hypothèques sur ces mêmes navires (partie non grevée) en priorité et/ou sur d'autres de la flotte BOURBON en complément jusqu'à rétablir, à la satisfaction du prêteur, ces mêmes ratios. Aucune anticipation de remboursement n'est exigée dans le cadre du respect de ces covenants financiers.

Les autres emprunts souscrits par le groupe ne comportent pas non plus de clauses contractuelles qui, si elles étaient enfreintes, seraient susceptibles d'impacter de manière significative les comptes du groupe. Chacun de ces prêts bilatéraux est assis sur un navire grevé d'une hypothèque maritime.

■ Risques actions

Le portefeuille actions du groupe est constitué de SICAV dont le coefficient de volatilité est proche de 1. Par ailleurs, ces placements sont réalisés uniquement dans un but de gestion des excédents de trésorerie à court terme. En conséquence, la sensibilité du résultat du groupe à une perte de valeur de ces actifs est négligeable. L'exposition du groupe au risque actions est ainsi minimale. Bien entendu, le coefficient de volatilité a augmenté ces derniers mois mais reste à des niveaux tout à fait acceptables.

4.5 AUTRES RISQUES PARTICULIERS

■ Construction de navires

Une des clés du succès réside dans la mise à disposition de nos clients de navires innovants à des prix compétitifs. BOURBON développe des concepts de navires de nouvelle génération (propulsion diesel-électrique, positionnement dynamique DP2, etc.); il les fait construire dans des chantiers compétitifs – localisés essentiellement en Chine mais également en Inde et au Nigeria – en série, afin de bénéficier d'économies d'échelle. BOURBON sélectionne un nombre limité de chantiers, d'où une certaine dépendance vis-à-vis de ces chantiers. Une défaillance d'un des chantiers sélectionnés pourrait diminuer la capacité de BOURBON à répondre aux attentes des clients.

■ Activité dans les pays émergents

Le développement international de BOURBON s'effectue en grande partie dans les pays émergents (côte occidentale d'Afrique, Asie, Amérique du Sud...). Il s'opère prioritairement à travers des joint-ventures avec des partenaires locaux, dans une optique de partage des savoir-faire et des bénéfices, et avec le souci d'apporter un maximum de contenu local.

Les risques associés à l'exploitation d'activités dans ces pays peuvent comprendre notamment l'instabilité politique, économique, sociale ou financière. BOURBON s'efforce de mener ses activités et ses opérations en se protégeant contre ces risques économiques, politiques ou de conflits. Toutefois, BOURBON peut ne pas être en mesure de s'assurer ou de se couvrir contre ces risques et peut être, par ailleurs, amené à rencontrer des difficultés dans l'exercice de ses activités dans de tels pays, ce qui pourrait avoir un impact sur ses résultats.

■ Maîtrise des coûts

Dans un environnement compétitif, la satisfaction du client nécessite une bonne maîtrise des coûts.

Le principe de construire des navires innovants en série dans des pays à coûts compétitifs, engendre une dynamique globale de maîtrise des coûts :

- réduction des coûts de construction de 15 à 30 %, en respectant les standards de qualité et de sécurité grâce à une coopération originale, alliant architectes navals, équipementiers et chantiers expérimentés, aux côtés de BOURBON, pour un partage des savoir-faire ;
- normalisation des formations afin de garantir un niveau équivalent dans le monde : formation des équipages sur des simulateurs, homogénéisation des compétences, enrichissement des savoir-faire grâce au partage des « best practices » ;
- optimisation des coûts de maintenance et d'entretien : industrialisation des services de maintenance, réduction des stocks de pièces détachées, optimisation des temps d'intervention, substitution facilitée pendant les arrêts techniques...

5 INFORMATIONS SOCIALES

- Pour accompagner sa forte croissance, BOURBON accentue le développement de sociétés de «manning» intégrées qui soutiennent l'effort de recrutement des «ShipManagers». Cet effort de recrutement très internationalisé est renforcé par une ambitieuse politique d'évaluation et de formation de tout son personnel.

Cette politique s'appuie sur une standardisation poussée de la flotte, sur la mise en place d'outils de formation et d'évaluation performants et innovants tels que les «Bourbon Training Center», les personnels référents ou le programme d'évaluation des compétences «DNV Seaskill» ainsi que sur la volonté d'embarquer des élèves et de jeunes officiers de tous horizons créant ainsi un environnement multiculturel favorable à l'égalité des chances dans l'éducation.

BOURBON s'attache à former, à promouvoir sans discrimination l'ensemble de ses personnels.

Les «Bourbon Training Center» sont des centres de formation dotés de moyens pédagogiques très élaborés. Les référents y jouent un rôle très important, ce sont les formateurs garants des bonnes pratiques. Ils interviennent également en mer.

Le «Bourbon Training Center de Marseille», fruit d'un partenariat entre BOURBON et l'École nationale de la marine marchande, est équipé d'un simulateur de dernière génération, réplique d'une passerelle de navire releveur d'ancre. Les équipages ainsi entraînés sont formés aux opérations sensibles de relevage d'ancre selon les critères de sécurité et de standards opérationnels les plus élevés de BOURBON.

Le «Bourbon Training Center» de Manille est dédié aux opérations en positionnement dynamique. La formation

qualifiante délivrée dans ce centre est reconnue par le Nautical Institute de Londres. Un centre similaire avait précédemment été créé en partenariat avec les collectivités locales et l'École nationale de la marine marchande de Marseille.

Ces partenariats permettent à BOURBON de communiquer sur ses métiers et participent ainsi au rayonnement du groupe et à son attractivité.

Le programme DNV Seaskill évalue en continu les compétences de nos personnels afin de mettre en place les formations adaptées et nécessaires au bon accomplissement des missions confiées aux équipages de BOURBON.

- L'assemblée générale mixte du 29 mai 2007 a autorisé le conseil d'administration, à procéder, au profit des salariés, à l'attribution gratuite d'actions de la société. Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration a décidé d'attribuer 166 160 actions gratuites aux collaborateurs salariés de la société ou d'une société du groupe au 1^{er} novembre 2007. Par cette attribution, le conseil d'administration a souhaité associer les collaborateurs à la réussite des plans de BOURBON.

- Par ailleurs, l'assemblée générale mixte du 7 juin 2005 a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice des salariés des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société et/ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant d'achats effectués par elle pour un montant maximum de 5 % du capital.

Dans ce cadre, le conseil d'administration, lors de ses séances du 5 décembre 2005, du 4 décembre 2006 et du 10 décembre 2007, a octroyé 3 tranches d'options souscription ou d'achat d'actions.

6 BOURBON SA ET SES ACTIONNAIRES

6.1 CAPITAL SOCIAL ET RÉPARTITION

Le capital social au 31 décembre 2007 était fixé statutairement à 35 077 680 euros divisé en 55 222 732 actions de même catégorie. À cette date, le nombre total de titres en circulation (ayant droit à dividende au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2007) s'élevait à 55 461 302 actions, ceci du fait des 238 570 titres émis lors des levées de stock-options intervenues entre le 29 mai 2007 (date de la dernière constatation des levées d'options de souscription d'actions par le conseil d'administration) et le 31 décembre 2007. Dans sa séance du 10 mars 2008, le conseil d'administration a constaté l'augmentation de capital correspondante.

En septembre 2007, la société Pleyel Investissements a déclaré avoir franchi le seuil de 5 % à la hausse.

Par ailleurs, au 31 décembre 2007, l'actionnariat des salariés concernait à travers le FCPE « Bourbon Expansion », 816 personnes pour 481 312 actions, soit 0,87 % du capital.

Ainsi, au 31 décembre 2007, l'actionnariat de BOURBON se décomposait de la façon suivante :

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Jaccar(*)	13 111 954	23,64	23,66
Pleyel Investissements	2 994 868	5,40	5,40
Autodétention	34 812	0,06	-
Salariés	481 312	0,87	0,87
Public	38 838 356	70,03	70,07
TOTAL	55 461 302	100,00	100,00

(*) Jaccar : famille Jacques d'Armand de Chateaufieux.

6.2 DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Nombre d'actions	Dividende net par action	Montant total distribué en €
2004	24 612 000	0,56(*)	13 782 720(***)
2005	25 045 577	1,00(**)	25 045 577
2006	50 195 528	0,60(**)	30 117 317

(*) Dividende éligible à la réfaction de 50 % au profit des personnes physiques résidant fiscalement en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

(**) Dividende éligible à la réfaction de 40 % au profit des personnes physiques résidant fiscalement en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

(***) Outre les dividendes versés en 2005, les actionnaires de BOURBON ont bénéficié d'un dividende en nature de 32,5 millions d'euros sous forme de distribution de titres CBo Territoria.

6.3 OPÉRATIONS AFFÉRENTES AUX TITRES DE LA SOCIÉTÉ

6.3.1 Rachat des actions de la société

Au 31 décembre 2007, la société détenait 34 812 actions, soit 0,06 % du capital, par l'intermédiaire de CM CIC Securities, prestataire de service d'investissement responsable de l'animation du marché selon la charte AFEI.

Il est en outre précisé que ni CM CIC Securities, en tant que responsable de l'animation du marché, ni la société ne sont intervenus sur les produits dérivés sur les actions BOURBON.

6.3.2 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres BOURBON

Outre les levées d'options de souscription signalées au § 3.3.2 ci-dessus, nous vous informons que sur l'exercice 2007, les opérations suivantes ont été portées à notre connaissance :

Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président Directeur Général, a cédé 53 900 actions en date du 20 décembre 2007.

6.3.3 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au personnel

L'assemblée générale mixte du 7 juin 2005 a autorisé le conseil d'administration, dans sa vingt-et-unième résolution extraordinaire, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des salariés ou de certains d'entre eux ou certaines catégories de personnel ou les mandataires sociaux, définis par la loi, de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société et/ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant d'achats effectués par elle pour un montant maximum de 5 % du capital.

Dans le cadre de cette autorisation, lors de sa séance du 10 décembre 2007, le conseil d'administration a décidé d'ouvrir un sixième plan de 1 290 600 options de souscription d'actions exerçables du 10 décembre 2011 au 9 décembre 2013 au prix de 43,98 euros. Par ailleurs, le conseil d'administration, lors de sa séance du 10 mars 2008 a décidé de modifier la forme de cette attribution en substituant aux options de souscription, des options d'achat d'actions.

Au total, sur l'exercice 2007, le nombre d'options consenties aux dix salariés non mandataires bénéficiaires des attributions les plus importantes s'est élevé à 175 000 options.

Ce sixième plan porte à 1 998 120 le nombre d'options consenties depuis l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 7 juin 2005, soit 3,6 % du capital, en conformité au maximum de 5 % du capital autorisé.

Par ailleurs, nous vous informons que durant l'exercice clos, des salariés non mandataires ont souscrit des actions provenant de levées d'options de souscriptions d'actions de la société. Les 10 levées les plus importantes ont concerné 18 324 options d'achat d'actions au cours de 5,131 euros et 40 810 options au cours de 8,30 euros (les conditions d'exercice des options de souscriptions ont été ajustées pour tenir compte de l'évolution survenue sur les actions BOURBON).

6.3.4 Attribution gratuite d'actions au personnel

L'assemblée générale mixte du 29 mai 2007 a autorisé le conseil d'administration, dans sa vingtième résolution extraordinaire, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L 225-197-1 à L 225-197-5 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L 225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre.

Dans le cadre de cette autorisation, lors de sa séance du 27 août 2007, le conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement 166 160 actions aux collaborateurs salariés de la société ou d'une société du groupe au 1^{er} novembre 2007. Par cette attribution, le conseil d'administration a souhaité associer les collaborateurs à la réussite des plans de BOURBON.

Ces actions seront acquises :

- aux bénéficiaires résidant en France le 2 novembre 2009, toutefois les bénéficiaires demeurent soumis à une obligation de conservation d'une durée de deux ans ;
- aux bénéficiaires ne résidant pas en France le 2 novembre 2011.

L'acquisition des actions gratuites suppose qu'à l'échéance de la période d'acquisition le bénéficiaire ait la qualité de salarié de la société ou d'une société du groupe.

Par ailleurs, nous vous informons que les mandataires sociaux de BOURBON ont été exclus de cette attribution.

7 PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1 AFFECTATION DU RÉSULTAT / JETONS DE PRÉSENCE

Il sera proposé à l'assemblée :

- d'affecter le résultat de l'exercice comme ci-après :

Bénéfice de l'exercice :	135 370 206,92 €
Déduction faite de la dotation de la réserve légale	334 483,03 €
Le solde, soit :	135 035 723,89 €
Augmenté du report à nouveau bénéficiaire, soit :	7 101,60 €
Formant un bénéfice distribuable d'un montant total de :	135 042 825,49 €
Distribution d'un dividende unitaire de 1 euro aux 55 461 302 actions	55 461 302,00 €
Autres réserves, pour le solde	79 581 523,49 €

Le dividende ainsi fixé serait mis en distribution à compter du 9 juin 2008.

Dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions, il est rappelé que les actions auto-détenues ne donnent pas droit aux dividendes. La somme correspondant aux dividendes non versés sera donc affectée au compte « Report à nouveau ».

Le montant total du dividende pourra par ailleurs être augmenté de la somme nécessaire à distribuer aux actions nouvelles issues de la levée d'options de souscription à la date de la mise en paiement du dividende.

Ce dividende ouvrira droit à une réfaction de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,40 euro par action ; les personnes morales ne bénéficieront quant à elles d'aucune réfaction.

Il n'existe pas de revenu distribué au titre de la présente assemblée, autre que le dividende mentionné ci-dessus, éligible ou non à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

- de fixer à compter du 1^{er} janvier 2008, la somme maximum globale des jetons de présence alloués au conseil d'administration à 200 000 euros pour l'exercice 2007 et les exercices ultérieurs.

7.2 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

■ Administrateurs

Lors de la séance du conseil d'administration du 10 décembre 2007, Madame Lan Vo Thi Huyen a été cooptée en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Victoire de Margerie, administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir sur ce mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ; l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sera appelée à statuer sur la ratification de sa cooptation.

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Christian Munier, Guy Dupont, Christian d'Armand de Chateauevieux et Henri d'Armand de Chateauevieux arrivent à expiration avec la présente assemblée générale ; ceux-ci sollicitant le renouvellement de leur mandat, il sera proposé à l'assemblée de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Lors de sa séance du 10 mars 2008, le conseil d'administration a examiné et retenu la candidature de Monsieur Baudouin Monnoyeur, domicilié à Saint Denis (93200) 117 rue Charles Michels, celui-ci ayant sollicité un mandat d'administrateur. Il a été décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de statuer sur sa nomination pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

■ Commissaires aux comptes

Les mandats de commissaires aux comptes titulaire de la société Deloitte & Associés et de commissaire aux comptes suppléant de la société Beas arrivent à expiration avec la présente assemblée générale ; ceux-ci acceptant le renouvellement de leur mandat, il sera proposé à l'assemblée de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

7.3 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Il est demandé à l'assemblée générale :

- de mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'assemblée générale mixte du 29 mai 2007 ;
- d'autoriser un nouveau programme de rachat par la société de ses propres actions.

7.4 AUTORISATION D'ATTRIBUER DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Une résolution sera soumise par le conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire dans le but d'obtenir une délégation d'une durée de 38 mois, pour consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice des salariés ou de certains d'entre eux ou certaines catégories de personnel ou les mandataires sociaux définis par la loi de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code du commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société et/ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant d'achats effectués par elle.

7.5 MODIFICATION STATUTAIRE PROPOSÉE À L'ASSEMBLÉE

Il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire de matérialiser dans les statuts une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 août 2004 supprimant les droits de vote double ; en modifiant corrélativement l'alinéa premier de l'article 11 des statuts.

ARTICLE 11 – DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS – INDIVISIBILITÉ

I – Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

Le reste de l'article sans changement.

*

* *

Les propositions de résolutions qui vous sont soumises reprennent les principaux points de ce rapport. Nous vous remercions de bien vouloir les approuver et de votre confiance.

Le conseil d'administration.

*

* *

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2007	2006	2005	2004	2003
Capital en fin d'exercice					
Capital (en K€)	35 229	31 884	31 267	31 267	26 801
Nombre des actions ordinaires existantes	55 461 302 ⁽¹⁾	50 195 528 ⁽³⁾	25 045 577 ⁽⁵⁾	24 612 000	7 032 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer					
– par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
– par exercice de droits de souscription	2 192 600	1 067 578	602 226	684 727	0
Opération et résultat de l'exercice (en K€)					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 271	1 204	1 534	1 175	1 305
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	88 631	10 546	164 024	40 892	16 258
Impôts sur les bénéfices	(6 640)	(4 411)	(2 331)	17 341	6 690
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	135 370	14 656	181 000	39 162	(472)
Résultat distribué	55 461 ⁽²⁾	30 110	25 046	13 783	9 845
Résultat par action (en €)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,72	0,30	6,45	2,37	3,26
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,44	0,29	7,23	1,59	(0,07)
Dividende attribué à chaque action	1,00 ⁽²⁾	0,60 ⁽⁴⁾	1,00 ⁽⁶⁾	0,56	1,40
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	0	0	0	0	0

(1) soit 55 222 732 actions + 238 570 options de souscription exercées au 31/12/2007.

(2) soit 1 euro par action suivant proposition du conseil d'administration du 10 mars 2008.

(3) soit 50 113 610 actions + 81 918 options de souscription exercées au 31/12/2006.

(4) soit 0,60 euro par action suivant proposition du conseil d'administration du 19 mars 2007.

(5) soit 24 612 000 actions + 433 577 options de souscription exercées au 31/12/2005.

(6) soit 1 euro par action suivant proposition du conseil d'administration du 20 mars 2006 et avant multiplication par 2 du nombre d'actions.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL*

Date de l'assemblée générale	Nature de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice 2007
<i>Assemblée générale mixte du 07.06.2005</i>	<i>Autorisation donnée au conseil d'administration de consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société et/ou à l'achat d'actions existantes de la société, provenant d'achats effectués par elle.</i>	<i>Trente-huit mois, soit jusqu'au 06.08.2008</i>	<i>Le conseil d'administration du 10.12.2007 a décidé de consentir 1 290 600 options de souscription d'actions de la société à émettre au titre d'une augmentation de capital. Ces options de souscription d'actions pourront être exercées à compter du 10.12.2011, début de la 5^e année d'attribution et jusqu'au 09.12.2013, fin de la 6^e année d'attribution.</i>
<i>Assemblée générale mixte du 29.05.2007</i>	<i>Autorisation donnée au conseil d'administration d'attribuer en une ou plusieurs fois, des actions gratuites à émettre par la société au titre d'une augmentation de capital ou provenant d'achats effectués par elle.</i>	<i>Trente-huit mois, soit jusqu'au 28.07.2010</i>	<i>Le conseil d'administration du 27.08.2007 a décidé d'attribuer des actions gratuites de la société à l'ensemble de son personnel et celui des sociétés ou groupements d'intérêts économiques qui lui sont liés. Ces actions seront émises au titre d'une augmentation de capital. Ces actions pourront être acquises selon le cas à compter du 02.11.2009 ou du 02.11.2011.</i>

(*) Ci-dessus figurent les délégations en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2007.

COMPTES CONSOLIDÉS

- 30 Bilan consolidé au 31 décembre
- 31 Compte de résultat consolidé
- 32 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 34 Variation des capitaux propres consolidés
- 38 Notes annexes aux états financiers consolidés
 - 38 Règles et méthodes comptables*
 - 49 Informations significatives relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2007*
 - 53 Notes sur les comptes*
 - 85 Information sectorielle*
 - 89 Informations diverses*
- 100 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007

(en milliers d'euros)	Notes explicatives	2007	2006
Goodwill	3.1	35 046	14 185
Immobilisations incorporelles	3.2	6 559	5 861
Immobilisations corporelles	3.3 - 3.4	1 927 441	1 641 698
Titres mis en équivalence	3.5	12 913	10 904
Actifs financiers non courants	3.6	139 407	97 799
Impôts différés	3.17	3 247	6 476
Total Actifs non-courants		2 124 613	1 776 923
Stocks et en-cours	3.7	7 397	14 035
Clients et autres débiteurs	3.8	255 835	194 260
Créances d'impôt		-	-
Actifs financiers courants	3.8	17 267	18 212
Autres actifs courants	3.8	22 533	9 602
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	322 551	269 683
Total Actifs courants		625 583	505 792
Actifs non courants détenus en vue de la vente	2.1	-	134 445
Total Actif		2 750 196	2 417 160
Capital		35 229	31 884
Primes liées au capital		50 059	49 145
Réserves consolidées part du groupe (y compris résultat)		1 037 867	739 524
Total Capitaux propres, part du groupe		1 123 155	820 553
Intérêts minoritaires		73 118	52 875
Total des capitaux propres		1 196 273	873 428
Emprunts et dettes financières	3.15	1 061 363	902 362
Engagements envers le personnel	3.14	5 523	14 968
Autres provisions	3.14	19 563	12 479
Impôts différés	3.17	18 983	40 742
Autres passifs non courants		15 618	4 594
Total Passifs non courants		1 121 050	975 145
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	3.15	210 633	383 168
Provisions (part à moins d'un an)	3.14	102	1 127
Fournisseurs et autres créditeurs		165 495	142 538
Dettes d'impôt		4 535	3 626
Autres passifs courants		52 108	13 129
Total Passifs courants		432 873	543 588
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente	2.1	-	24 999
Total des passifs		1 553 923	1 543 732
Total Passif		2 750 196	2 417 160

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes explicatives	2007	2006	2006 publié
Chiffre d'affaires	4	769 665	608 619	717 640
Coûts des biens et services vendus	4.1	(405 937)	(323 069)	(387 514)
Coûts généraux et administratifs	4.1	(54 089)	(41 688)	(53 601)
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	4.1	(95 535)	(86 006)	(96 187)
Autres charges et produits opérationnels	4.1	64	1 067	1 045
Résultat opérationnel		214 168	158 924	181 383
Coût de l'endettement financier net	3.16	(22 809)	(25 876)	(30 345)
Autres charges et produits financiers	3.16	(15 053)	(30)	3 510
Résultat courant avant impôt		176 306	133 018	154 548
Impôts sur les bénéfices	3.18	(8 374)	(2 068)	(5 355)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	3.5	3 063	4 042	4 042
Résultat net avant plus values sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées		170 995	134 992	153 235
Plus values sur participations cédées		26 014	3 820	3 820
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées	2.1	206 814	26 119	7 876
<i>Dont plus-value de cession sur participations</i>		203 038		
Résultat net		403 823	164 931	164 931
Part du groupe		390 751	152 891	152 891
Intérêts minoritaires		13 072	12 040	12 040
Résultat net de base par action	5.2.1	7,07	2,77	3,05
Résultat net dilué par action	5.2.2	7,00	2,75	3,03
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	5.2.1	3,33	2,30	2,89
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/ destinées à être cédées	5.2.2	3,29	2,28	2,87
Résultat net de base par action – résultat des activités abandonnées/ destinées à être cédées	5.2.1	3,74	0,47	0,16
Résultat net dilué par action – résultat des activités abandonnées/ destinées à être cédées	5.2.2	3,70	0,47	0,16
Résultat net de base par action – hors plus values sur participations cédées et résultat des activités destinées à être cédées	5.2.1	2,86	2,23	2,82
Résultat net dilué par action – hors plus values sur participations cédées et résultat des activités destinées à être cédées	5.2.2	2,83	2,21	2,80
Dividende net attribué à chaque action		1,00 ⁽¹⁾	0,60	0,60

(1) Suivant proposition du conseil d'administration du 10 mars 2008.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	2007	2006
Résultat net total consolidé	403 823	164 931
Résultat des sociétés mises en équivalence	(6 445)	(15 005)
Charge/produit d'impôt	15 562	5 342
Dotations nettes aux amortissements et provisions	104 776	97 576
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	(23)	(4 257)
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés	2 291	1 994
Plus et moins-values de cession	(279 477)	(25 675)
Impôts versés	(11 930)	(5 197)
Autres	(1 965)	-
Capacité d'autofinancement	226 611	219 709
Incidence de la variation du BFR	9 335	(11 776)
Produits de dividendes	(1 957)	(50)
Coût d'endettement financier net	24 189	30 654
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)**	258 178	238 538
Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite	(22 576)	(20 318)
Cession de sociétés consolidées, sans déduction de la trésorerie cédée	440 690	-
Incidence des autres variations de périmètre	(28 839)	-
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(638 019)	(466 257)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	135 135	169 971
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(3 333)	(66)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	5 660	9 465
Dividendes reçus	1 957	50
Variation des prêts et avances consentis	(50 248)	(29 160)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)**	(159 573)	(336 315)
Augmentation de capital	1 955	5 481
Remboursement de capital	(262)	(445)
Cession (acquisition) nette d'actions propres	12	(269)
Emission d'emprunts	433 555	397 585
Remboursement d'emprunts	(268 226)	(292 047)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	(30 111)	(25 046)
Dividendes payés aux minoritaires	(1 016)	(1 569)
Intérêts financiers nets versés	(24 189)	(30 654)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)**	111 718	53 036
Incidence de la variation des taux de change**	(12 935)	(13 332)
Incidence des changements de principes comptables	-	-
Variation de la trésorerie nette (A) + (B) + (C)**	197 388	(58 074)
Trésorerie d'ouverture	25 479	83 553
Trésorerie de clôture**	222 867	25 479
Variation de la trésorerie	197 388	(58 074)
(*) dont :		
- Valeurs mobilières de placement et autres	1 687	90 030
- Disponibilités	320 864	180 971
- Trésorerie passive	(99 684)	(245 522)
(**) dont activités abandonnées :		
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	60 503	3 806
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(52 141)	(11 849)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(25 892)	8 429
Incidence de la variation des taux de change	-	(132)
Variation de la trésorerie nette	(17 529)	254
Trésorerie d'ouverture	17 529	1 063
Trésorerie de clôture	-	1 317
Variation de la trésorerie nette	(17 529)	254



VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Pour l'année 2007 :

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du groupe
	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres autodétenus	
(en milliers d'euros)				
Capitaux propres au 31 décembre 2006	31 884	49 145	(2 405)	634 851
Affectation du résultat 2006	-	-	-	152 891
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2007	31 884	49 145	(2 405)	787 742
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)	-	-	-	-
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-
Reclassement des actions propres	-	-	320	-
Total des produits et charges de l'exercice reconnus directement en capitaux propres	-	-	320	-
Résultat 2007	-	-	-	-
Total des produits et charges de l'exercice	-	-	-	-
Augmentation de capital	3 345	(1 390)	-	-
Dividendes versés par la société mère en 2007	-	-	-	(30 111)
Remboursement de capital	-	-	-	-
Paievements fondés sur des actions	-	-	-	2 291
Autres variations	-	-	-	3 833
Capitaux propres au 31 décembre 2007	35 229	47 755	(2 085)	763 755

Les autres variations sur intérêts minoritaires sont notamment liées aux variations de périmètre de l'exercice (cession des sociétés consolidées).

Le remboursement de capital correspond à la part des minoritaires dans le remboursement de capital de la filiale vietnamienne détenue à 51 % par le groupe.

Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
(55 147)	-	9 334	152 891	820 553	52 875	873 428
-	-	-	(152 891)	-	-	-
(55 147)	-	9 334	-	820 553	52 875	873 428
-	-	(44 713)	-	(44 713)	(1 367)	(46 080)
(21 724)	-	-	-	(21 724)	(2 666)	(24 390)
-	-	-	-	320	-	320
(21 724)	-	(44 713)	-	(66 117)	(4 033)	(70 150)
-	-	-	390 751	390 751	13 072	403 823
-	-	-	390 751	390 751	13 072	403 823
-	-	-	-	1 955	-	1 955
-	-	-	-	(30 111)	(1 016)	(31 127)
-	-	-	-	-	(262)	(262)
-	-	-	-	2 291	-	2 291
-	-	-	-	3 833	12 482	16 315
(76 871)	-	(35 379)	390 751	1 123 155	73 118	1 196 273

Pour l'année 2006 :

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du groupe
	Capital	Primes et Réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-detenus	
(en milliers d'euros)				
Capitaux propres au 31 décembre 2005	31 267	44 281	(310)	452 864
Affectation du résultat 2005	-	-	-	205 039
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2006	31 267	44 281	(310)	657 903
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)	-	-	-	-
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-
Reclassement des actions propres	-	-	(2 095)	-
Total des produits et charges de l'exercice reconnus directement en capitaux propres	-	-	(2 095)	-
Résultat 2006	-	-	-	-
Total des produits et charges de l'exercice	-	-	(2 095)	-
Augmentation de capital	617	4 864	-	-
Dividendes versés par la société mère en 2006	-	-	-	(25 046)
Remboursement de capital	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	1 994
Autres variations	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2006	31 884	49 145	(2 405)	634 851

Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
(28 624)	-	2 327	205 039	706 844	53 670	760 514
-	-	-	(205 039)	-	-	-
(28 624)	-	2 327	-	706 844	53 670	760 514
-	-	7 007	-	7 007	-	7 007
(26 523)	-	-	-	(26 523)	(1 891)	(28 414)
-	-	-	-	(2 095)	-	(2 095)
(26 523)	-	7 007	-	(21 611)	(1 891)	(23 502)
-	-	-	152 891	152 891	12 040	164 931
(26 523)	-	7 007	152 891	131 280	10 149	141 429
-	-	-	-	5 481	-	5 481
-	-	-	-	(25 046)	(1 571)	(26 617)
-	-	-	-	-	(445)	(445)
-	-	-	-	1 994	-	1 994
-	-	-	-	-	(8 928)	(8 928)
(55 147)	-	9 334	152 891	820 553	52 875	873 428

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Les comptes consolidés de l'exercice 2007 ont été arrêtés par le conseil d'administration de BOURBON le 10 mars 2008. BOURBON est une société anonyme immatriculée en France dont les actions sont admises à la cote du compartiment A d'Euronext Paris.

1.2 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de BOURBON SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Déclaration de conformité

Les comptes consolidés de BOURBON au 31 décembre 2007 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les normes et interprétations retenues pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2007 sont celles publiées au *Journal officiel* de l'Union européenne et dont l'application est obligatoire au 31 décembre 2007.

En application de l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence :

- les comptes consolidés au 31 décembre 2006 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurant dans le document de référence déposé le 16 mai 2007 auprès de l'Autorité des marchés financiers (respectivement aux pages 29 à 95 et 96) ;
- les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurant dans le document de référence déposé le 15 mai 2006 auprès de l'Autorité des marchés financiers (respectivement aux pages 25 à 75 et 76 à 77).

Comptes consolidés – Bases de préparation

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, les arrondis étant faits au millier d'euro supérieur lorsque le montant après la virgule est supérieur ou égal à 500 euros.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le groupe. Ils sont présentés dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément du résultat et des capitaux propres attribuables au groupe.

Tous les soldes et transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes sont éliminés en totalité.

Conformément à IAS 1, les actifs sont présentés en actifs courants au bilan consolidé, lorsqu'ils respectent l'un des critères suivants :

- leur délai de réalisation attendu est inférieur à douze mois ou au cycle d'exploitation normal du groupe ;
- ils sont essentiellement détenus à des fins de transaction.

Tous les autres actifs sont classés dans les actifs non courants.

Les passifs sont présentés en passifs courants au bilan consolidé lorsqu'ils respectent l'un des critères suivants :

- leur délai de règlement attendu est inférieur à douze mois ou au cycle normal d'exploitation du groupe ;
- ils sont essentiellement détenus à des fins de transaction ;
- le groupe ne détient pas de droit inconditionnel permettant de différer leur règlement au minimum pour la période de douze mois après la clôture.

Tous les autres passifs sont classés dans les passifs non courants.

1.3 ADOPTION DES NOUVELLES NORMES IFRS

Les méthodes comptables appliquées au 31 décembre 2007 sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent.

Toutefois, au cours de l'exercice, le groupe a adopté les nouvelles normes et amendements IFRS ainsi que les interprétations IFRIC présentés ci-dessous. L'adoption de ces normes et interprétations n'a pas eu d'impact sur les états financiers du groupe. Toutefois, elles ont pu engendrer des notes annexes complémentaires.

- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir ;
- IFRIC 7 Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 Information financière dans les économies hyperinflationnistes ;
- IFRIC 8 Champ d'application d'IFRS 2 ;
- IFRIC 9 Réévaluation des dérivés incorporés ;
- IFRIC 10 Information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation).

Par ailleurs, le groupe a choisi de ne pas appliquer de façon anticipée les normes et interprétations suivantes : IAS 23, IFRS 8 et IFRIC 13.

1.4 RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS implique le recours à des estimations, des hypothèses et des appréciations qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations s'appuient sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les hypothèses et appréciations retenues ainsi que les circonstances existantes à la date d'établissement des comptes pouvant se révéler différentes de la réalité, les résultats futurs réalisés pourraient différer des estimations retenues.

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements au cours d'un exercice pourraient entraîner un risque de modification des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs, sont présentées ci-dessous.

Indemnités de départ à la retraite

Le coût des régimes à prestations définies et autres avantages de couverture médicale postérieurs à l'emploi, est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et probabilité de présence dans le groupe lors du départ à la retraite. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces

estimations est significative. Le passif net (part long terme) constitué au titre de ces avantages accordés au personnel au 31 décembre 2007 s'élève à 4,9 millions d'euros (14,9 millions d'euros en 2006). De plus amples détails sont communiqués en note 3.14.

Instruments financiers évalués à leur juste valeur

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt. La juste valeur des contrats d'achat de devises à terme est calculée par référence aux taux de change à terme courants pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera retenue.

Test de dépréciation des goodwill

Le groupe évalue, au moins une fois par an, s'il est nécessaire de déprécier les goodwill, en pratiquant des tests de perte de valeur (voir note 1.5.2). Ces tests requièrent une estimation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie auxquelles les goodwill sont affectés. Pour déterminer cette valeur d'utilité, le groupe doit estimer les flux de trésorerie futurs attendus de chaque unité génératrice de trésorerie ainsi qu'un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

Test de dépréciation des immobilisations

Les immobilisations incorporelles à durée définie et les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'un indice de perte de valeur (voir notes 15.5 et 1.5.6), c'est-à-dire lorsque des événements ou des circonstances particulières indiquent un risque de dépréciation de ces actifs. Afin de réaliser ces tests, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie et leur valeur nette comptable est comparée à la valeur recouvrable desdites unités. La valeur recouvrable se définit comme étant le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur (nette des frais de cession). Pour déterminer la valeur d'utilité, le groupe doit estimer les flux de trésorerie futurs attendus de chaque unité génératrice de trésorerie ainsi qu'un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

1.5 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

1.5.1 Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère.

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans le cas où la majorité des transactions et des coûts est effectuée dans une monnaie différente, c'est cette monnaie qui est retenue. Selon ce principe, la monnaie fonctionnelle des filiales de l'activité Vrac du groupe est l'US dollar, en lieu et place de leur monnaie locale qui est l'euro.

La conversion des comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par l'application de la méthode du cours de clôture :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ;
- l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les opérations en monnaies étrangères réalisées par les sociétés du groupe sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères, constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces derniers sont directement imputés en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle ils sont reconnus en résultat.

Conformément à IAS 21, les goodwill sont exprimés dans la devise fonctionnelle des sociétés détentrices puis convertis au cours de clôture (IAS 21.47).

1.5.2 Regroupement d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises (IFRS 3) sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Ceci conduit à reconnaître en juste valeur les actifs identifiables (y compris les immobilisations incorporelles non reconnues précédemment) et les passifs identifiables (y compris les passifs éventuels, à l'exception des restructurations futures) de l'activité acquise.

Le goodwill dégagé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt acquise par le groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du groupe

susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les unités génératrices de trésorerie correspondent pour BOURBON aux deux activités du groupe : Offshore et Vrac. Les tests de perte de valeur sont réalisés dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

1.5.3 « Goodwill négatif »

Le « goodwill négatif » représente l'excédent de la quote-part d'intérêt du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport au coût, à la date d'acquisition.

Il est comptabilisé directement en résultat au cours de la période d'acquisition.

1.5.4 Participations dans des coentreprises

Le groupe détient des participations dans des coentreprises. Une coentreprise résulte d'un accord contractuel, en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Une entité sous contrôle conjoint est une coentreprise qui implique la création d'une entité séparée dans laquelle chaque coentrepreneur détient une participation. Le groupe comptabilise sa participation dans une entité contrôlée conjointement en utilisant la consolidation proportionnelle. Le groupe consolide ligne à ligne sa quote-part dans tous les actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement. Les états financiers de l'entité contrôlée conjointement sont établis pour la même période de référence que ceux de la société mère, en utilisant des méthodes comptables homogènes. Des ajustements sont apportés pour homogénéiser les éventuelles différences de méthodes comptables.

Lorsque le groupe apporte ou cède un actif à une entité contrôlée conjointement, la quote-part de gain ou de perte résultant de cette transaction est comptabilisée sur la base de la substance de la transaction. Lorsque le groupe acquiert des actifs de l'entité contrôlée conjointement, le groupe ne reconnaît sa quote-part du profit réalisé par l'entreprise contrôlée conjointement relatif à cette transaction, qu'à la date à laquelle les actifs en question sont cédés à un tiers indépendant.

La coentreprise est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle jusqu'à la date à laquelle le groupe cesse d'avoir le contrôle conjoint de l'entité.

1.5.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise est sa juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles créées en interne ne sont pas capitalisées, et les dépenses engagées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

Le groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est définie ou indéfinie.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité définie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie définie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée au vu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

La durée d'amortissement des principales immobilisations incorporelles est :

- logiciels : 3 ans ;
- droit d'occupation du sol, sur la durée des concessions : 38 à 50 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie correspondent chez BOURBON à des fonds de commerce qui sont identifiables par activité. Des pertes de valeur sont constatées lorsque la valeur recouvrable calculée à partir de critères tels que le chiffre d'affaires et la rentabilité devient inférieure à la valeur brute. Ces immobilisations ne sont pas amorties.

1.5.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissements des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Navires

a. Valeur brute

Les immobilisations corporelles sont constituées pour l'essentiel de navires valorisés à leur date d'entrée dans le patrimoine du groupe à leur coût de revient, c'est-à-dire le coût engagé pour mettre en service l'actif, en vue de l'utilisation prévue.

Le coût de revient d'une immobilisation corporelle est constitué du prix payé comptant à un tiers (y compris les droits de douane et taxes non récupérables mais qui s'entend net des remises, rabais commerciaux obtenus du fournisseur), auquel viennent s'ajouter les frais d'acquisition suivants :

- les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- les frais d'installation ;
- les frais d'acheminement du navire jusqu'à son site d'exploitation ;
- les coûts liés aux essais en mer ;
- les frais d'actes ;
- les honoraires de professionnels (architectes, ingénieurs) ;
- les commissions ;
- les coûts d'emprunts intercalaires directement destinés à financer l'acquisition de l'immobilisation.

Une immobilisation corporelle peut comporter plusieurs composants à durée de vie ou rythme d'amortissement distincts. Dans ce cas, les éléments principaux de l'immobilisation sont identifiés et comptabilisés séparément selon une approche par composants.

Au sein de BOURBON, chaque navire est constitué de deux composants :

- un composant structure ;
- un composant révision représentant le coût d'un arrêt technique.

Un arrêt technique se définit comme un ensemble d'opérations de maintenance effectuées à intervalles réguliers, selon un plan pluriannuel ayant pour but de répondre à des exigences de classification, de conventions internationales ou de règlements.

Au moment où l'actif entre dans le patrimoine de la société, la valeur du composant « structure » correspond au coût de revient total de l'actif diminué du coût du composant « révision » ; ce dernier correspondant au coût du premier arrêt technique du navire.

b. Amortissement

L'amortissement est calculé sur la base de la valeur d'entrée du composant, sous déduction de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle correspond au produit de cession attendu (net des coûts de sortie) que le groupe obtiendrait aujourd'hui de la cession de cet actif à la fin de son utilisation par le groupe.

La base amortissable du composant structure est égale à sa valeur d'entrée dans les comptes consolidés, diminuée de sa valeur résiduelle. Le composant révision ayant une valeur résiduelle nulle, sa base amortissable correspond uniquement à sa valeur d'entrée dans les comptes consolidés.

Chaque composant est ensuite amorti linéairement sur sa durée d'utilité.

La durée d'utilité est définie en fonction de l'utilité attendue de l'actif pour BOURBON compte tenu de l'usage que le groupe prévoit d'en faire.

Les principales durées d'utilité du composant structure des navires retenues au sein de BOURBON sont les suivantes :

- pour la Division Offshore : entre 8 et 30 ans ;
- pour la Division Vrac : 20 ans.

La durée d'utilité du composant révision d'un navire est fonction du programme pluriannuel de révision de ce navire.

De plus, en cas d'apparition d'indices de perte de valeur, un test de perte de valeur est pratiqué sur le groupe d'actifs concerné (Unité génératrice de trésorerie) en comparant sa valeur nette comptable à la valeur recouvrable de l'UGT correspondante, la valeur recouvrable se définissant comme le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur (nette des frais de cession). Au sein de BOURBON, les UGT sont basées sur le découpage opérationnel utilisé par le management pour déterminer la stratégie du groupe.

Autres immobilisations corporelles (hors navires)

Les immobilisations corporelles, autres que les navires et les immeubles de placement, sont évaluées à leur coût tel que défini par IAS 16 § 16. Ces immobilisations sont constituées d'un seul composant.

La base amortissable des autres immobilisations corporelles est égale à leur valeur d'entrée dans les comptes consolidés, leur valeur résiduelle étant nulle, à l'exception de certaines constructions pour lesquelles il existe une valeur résiduelle.

Les autres immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilité des immobilisations corporelles hors navires sont les suivantes :

- constructions et bâtiments : entre 8 et 40 ans ;
- installations techniques : entre 10 et 15 ans ;
- autres immobilisations corporelles : entre 2 et 10 ans.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement détenus par le groupe sont inscrits dans les comptes consolidés à leur coût historique et amortis en mode linéaire sur une durée de 40 ans.

1.5.7 Titres mis en équivalence

Les participations du groupe dans ses entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe exerce une influence notable. Les titres mis en équivalence sont inscrits à l'actif du bilan pour la quote-part des capitaux propres qu'ils représentent. Le goodwill afférent à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

1.5.8 Investissements et autres actifs financiers

Les actifs financiers inclus dans le champ d'application d'IAS 39 sont classés, selon le cas, en actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, en prêts et créances, en placements détenus jusqu'à leur échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. Le groupe analyse à l'origine l'existence éventuelle de dérivés incorporés dans les contrats. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte si le contrat n'est pas comptabilisé dans son ensemble à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et si l'analyse montre que les caractéristiques économiques et les risques des dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Le groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les achats et ventes « normalisés » d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle le groupe s'engage à acheter l'actif. Les achats ou ventes « normalisés » sont des achats ou des ventes d'actifs financiers en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison de l'actif dans le délai généralement défini par la réglementation ou par une convention sur le marché considéré.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction et, d'autre part, des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Au 31 décembre 2007, comme au 31 décembre 2006, aucun actif financier n'a été désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute surcote ou décote initiale, et intègre les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, ainsi que les coûts de transaction.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti.

Au 31 décembre 2007, comme au 31 décembre 2006, le groupe ne possédait pas d'actifs financiers comptabilisés dans la catégorie des investissements détenus jusqu'à leur échéance.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories suivantes : Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances.

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont mesurés à la juste valeur et les gains et pertes sur de tels actifs sont comptabilisés directement en capitaux propres dans une ligne séparée (« Gains nets latents »), jusqu'à ce que l'investissement soit décomptabilisé ou jusqu'à ce que

l'investissement soit identifié comme devant faire l'objet d'une dépréciation, auquel cas le profit (ou la perte) cumulé précédemment comptabilisé en capitaux propres est alors inclus dans le compte de résultat.

La juste valeur des investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture. Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options. Le cas échéant, la juste valeur est appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus. L'appréciation peut également tenir compte des paramètres suivants, dans la mesure où ceux-ci sont mesurables de manière fiable :

- des plus-values latentes éventuelles, notamment de nature immobilière ;
- des perspectives de rentabilité.

Dépréciation d'actifs financiers

Le groupe apprécie à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié.

a. Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et créances comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat.

Le groupe apprécie en premier lieu si des indications objectives de dépréciation existent sur une base individuelle pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, sur une base individuelle ou collective, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. S'il détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, d'un montant significatif ou non, cet actif est inclus dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires, et ce groupe d'actifs financiers est soumis à un test de dépréciation collective. Les actifs soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ou continue de l'être, ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

Si le montant de la dépréciation diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise. Une reprise de dépréciation est enregistrée en résultat pour autant que la valeur comptable de l'actif ne devienne pas supérieure au coût amorti à la date de reprise de la dépréciation.

S'agissant des créances clients, une dépréciation est comptabilisée quand il existe une indication objective (telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives du débiteur) que le groupe ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus selon les termes contractuels de la facture. La valeur comptable de la créance client est réduite via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Les encours dépréciés sont constatés en perte quand ils sont jugés irrécouvrables.

b. Actifs financiers disponibles à la vente

Si un actif disponible à la vente est déprécié, un montant calculé comme étant la différence entre, d'une part, son coût d'acquisition (net de tout remboursement de principal et de tout amortissement), et, d'autre part, sa juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur préalablement enregistrée en résultat, est transféré des capitaux propres en résultat. Les dépréciations relatives à des instruments de capitaux propres ne peuvent donner lieu à une reprise comptabilisée en résultat. Les dépréciations relatives à des instruments de dettes sont reprises en résultat si l'augmentation de la juste valeur de l'instrument peut être objectivement reliée à un événement survenu après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur.

1.5.9 Stocks et encours

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré pour les matières premières et au coût de production pour les encours et les produits finis.

Pour les produits finis, lorsque le coût de production est supérieur au tarif en vigueur à la date de l'inventaire, une dépréciation est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation.

1.5.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires, des dépôts à court terme, ainsi que des valeurs mobilières de placement. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur.

1.5.11 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, les actifs non courants (ou groupe d'actifs), et les passifs y afférent, sont classés

comme « détenus en vue de la vente » lorsque leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs) destinés à être cédés soient disponibles en vue de leur vente immédiate, en leur état actuel, et que la vente soit hautement probable.

Le caractère hautement probable de la vente est apprécié en fonction des critères suivants : la direction s'est engagée dans un plan de cession des actifs (ou du groupe d'actifs) et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan a été lancé. De plus, les actifs doivent être activement commercialisés en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur. La vente des actifs (ou du groupe d'actifs) est supposée intervenir dans le délai d'un an à compter de sa classification en actifs détenus en vue de la vente.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable antérieure des actifs ou à leur juste valeur minorée des coûts de cession si celle-ci est inférieure. Ils ne sont plus amortis à compter de leur date de classification en actifs détenus en vue de la vente.

Activités abandonnées

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements, afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées.

1.5.12 Actions propres

Lorsque le groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres (actions propres), ceux-ci sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du groupe.

1.5.13 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

1.5.14 Avantages accordés aux salariés

Ils comprennent notamment les indemnités de départ à la retraite, les médailles du travail, l'intéressement et la participation.

Indemnités de départ à la retraite

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite légales en vigueur dans les pays où ils sont employés, des indemnités de départ à la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 « *Avantages du personnel* », les engagements de retraite sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, l'évaluation de l'engagement tient compte des droits à retraite qu'aura acquis le salarié à la date de son départ à la retraite. L'engagement est toutefois réparti proportionnellement à l'ancienneté du salarié à la date de calcul avec prise en compte du rapport entre l'ancienneté actuelle du salarié et son ancienneté prévue au moment du départ à la retraite.

Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- âge de départ à la retraite : âge légal en vigueur dans chaque pays ;
- probabilité de survie : prise en compte de la table de mortalité applicable à chaque pays ;
- taux d'actualisation financière ;
- taux d'inflation ;
- turn-over : établi pour chaque société en faisant la moyenne du turn-over observé sur les cinq dernières années ;
- hypothèses d'évolution salariale ;
- calcul des droits en fonction des conventions collectives ou des accords spécifiques en vigueur dans chaque entité/pays.

Conformément à l'option offerte par l'amendement à IAS 19 « *Actuarial gains and losses, group plans and disclosures* », le groupe a choisi de comptabiliser ses écarts actuariels directement dans les capitaux propres.

Intéressement

L'intéressement est fonction de la performance de l'entreprise, mesurée notamment par l'évolution du chiffre d'affaires et des marges d'exploitation.

Il existe deux méthodes d'application, la première consiste à appliquer le coefficient d'évolution pour chaque individu à son salaire perçu au cours des six derniers mois, la prime étant versée semestriellement.

La deuxième méthode, calculée annuellement, intègre un taux d'intéressement progressif par tranche. Le montant de l'intéressement est donc calculé en appliquant à la masse salariale annuelle le pourcentage correspondant. Il est ensuite réparti pour partie uniformément entre les salariés et pour l'autre part proportionnellement aux salaires bruts de l'année de référence.

Dans le cas où la prime d'intéressement est versée au Plan d'Épargne Entreprise (PEE), un abondement de 20 % est accordé.

Participation

La participation légale, bloquée pendant cinq ans, est versée à un organisme indépendant.

Plans de souscription d'actions

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés, pour les rémunérations attribuées après le 7 novembre 2002, est valorisé à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution selon la méthode de « Black & Scholes ».

Ce coût est comptabilisé dans les charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres équivalente, linéairement sur la période durant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies. Cette période se termine à la date à laquelle les employés concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (« la date d'acquisition des droits »).

La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits tient compte de la meilleure estimation du groupe, à cette date, du nombre d'instruments qui vont être acquis.

Lors de la levée de ces options par leurs bénéficiaires, BOURBON procédera à une augmentation de capital et les titres émis à cette occasion leur seront remis. Le prix d'exercice reçu par le groupe sera constaté en trésorerie par contrepartie de l'augmentation de capital correspondante.

Actions gratuites

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés, pour les rémunérations attribuées après le 7 novembre 2002, est valorisé à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution.

Ce coût est comptabilisé dans les charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres équivalente, linéairement sur la période durant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies. Cette période se termine à la date à laquelle les employés concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (« la date d'acquisition des droits »).

1.5.15 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières, les dettes envers les fournisseurs, les instruments financiers dérivés ainsi que les autres passifs courants et non courants.

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminués des coûts de transaction directement imputables.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les dettes sont décomptabilisées, ainsi qu'au travers du mécanisme du coût amorti.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan pour leur juste valeur à la clôture. Les méthodes comptables relatives aux instruments financiers dérivés sont décrites dans la note 1.5.19.

1.5.16 Contrats de location financement

Les immobilisations acquises au travers de contrats de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan lorsque le contrat confère au groupe, en substance, la majeure partie des risques liés à la propriété de l'actif. La valeur retenue est la valeur vénale du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles. Le bien est amorti selon les méthodes d'amortissement du groupe, telles que définies à la note 1.5.6.

1.5.17 Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, à l'exclusion des rabais, remises et autres taxes sur les ventes et droits de douane.

Le chiffre d'affaires inclut notamment les revenus d'affrètement et prestations annexes, les prestations d'assistance ainsi que les revenus de l'activité sucrière, sous déduction des remises accordées.

Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits des activités ordinaires puissent être reconnus.

Vente de biens

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, habituellement à la livraison des biens.

Vrac

Les produits des activités ordinaires résultant de l'activité Transport de Vrac sont reconnus en fonction du degré d'avancement du voyage en cours à la date de clôture.

1.5.18 Impôt exigible et impôt différé

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible de l'exercice, sous déduction des avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés ;
- les impositions différées, enregistrées dans les comptes consolidés au regard de la situation fiscale de chaque société.

Celles-ci résultent :

- des décalages temporaires entre résultats fiscaux et résultats sociaux,
- des retraitements et éliminations de consolidation,
- et des déficits reportables dont l'imputation future est probable.

Ces impositions sont calculées et ajustées selon la méthode bilancielle du report variable, en conception étendue. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Les impôts exigibles et différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non au compte de résultat.

1.5.19 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats à terme de devises étrangères, des swaps de taux d'intérêt, des « cross currency swaps » et des options pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à la juste valeur à la date à laquelle les contrats sont entrés en vigueur et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les instruments dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Tous gains et pertes provenant des changements dans la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement dans le compte de résultat de l'exercice.

La juste valeur des contrats d'achat de devises à terme est calculée par référence aux taux de change à terme courants pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (excepté pour le risque de change) ;
- soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme ;
- soit de couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

La couverture du risque de change d'un engagement ferme est comptabilisée comme une couverture de flux de trésorerie.

Au commencement d'une relation de couverture, le groupe désigne de manière formelle et documente la relation de couverture à laquelle le groupe souhaite appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif poursuivi en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, de l'élément ou de la transaction couvert(e), de la nature du risque couvert ainsi que de la manière dont le groupe évaluera l'efficacité de l'instrument de couverture à des fins de compensation de l'exposition aux variations de juste valeur de l'élément couvert ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert. Le groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie. La couverture est évaluée de façon continue afin de démontrer qu'elle a effectivement été hautement efficace durant tous les exercices couverts par les états financiers pour lesquels elle a été désignée.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur sont des couvertures de l'exposition du groupe aux variations de la juste valeur d'un actif

ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, ou encore d'une partie identifiée de tels actif ou passif financiers, qui est attribuable à un risque particulier et qui peut affecter le résultat pour les couvertures de juste valeur. Le profit ou la perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert ajuste la valeur comptable de l'élément couvert, l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur, et les pertes et les gains qui en résultent sont comptabilisés pour les deux éléments en résultat.

Lorsqu'un engagement ferme non comptabilisé est désigné comme un élément couvert, la variation cumulée ultérieure de la juste valeur de l'engagement ferme attribuable au risque couvert est comptabilisée comme un actif ou un passif, le profit ou la perte correspondant étant comptabilisé en résultat. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont également comptabilisées en résultat. Le groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture si l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture ou lorsque le groupe annule la désignation.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable et qui peut affecter le résultat. Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte prévue affecte le résultat (par exemple, pour les immobilisations faisant l'objet de couvertures, au rythme des amortissements pratiqués).

Si l'instrument de couverture arrive à maturité est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment reconnus en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Si la transaction n'est plus prévue, ce montant est comptabilisé en résultat.

1.6 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les cours de conversion retenus pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont les suivants :

Devises		Taux moyen de l'exercice 2007	Taux de clôture au 31.12.07	Taux de clôture au 31.12.06
AON	Kwanza angolais	106,230	110,378	105,720
BRL	Real brésilien	2,669	2,607	2,816
CFA	Franc CFA	655,957	655,957	655,957
CFP	Franc CFP	119,265	119,265	119,265
CHF	Franc suisse	1,642	1,654	1,607
EGP	Livre égyptienne	7,836	8,113	7,521
MGA	Ariary malgache	2 635,652	2 648,250	2 683,840
MGF	Franc malgache	12 542,899	13 477,300	12 081,100
MUR	Roupie mauricienne	43,116	40,091	43,787
MXP	Peso mexicain	14,976	16,052	14,323
NGN	Naira nigerian	176,071	173,460	169,222
NOK	Couronne norvégienne	8,017	7,958	8,238
QAR	Rial qatari	5,003	5,355	4,795
SGD	Dollar Singapour	2,063	2,116	2,020
USD	Dollar américain	1,370	1,472	1,317
VND	Dong vietnamien	22 505,527	23 543,700	21 126,400

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES RELATIVES À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

2.1 VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

Les entités entrées dans le périmètre au cours de l'exercice 2007 sont :

BOURBON SALVAGE INVESTMENTS	(Création – intégration globale)
JACKSON OFFSHORE LLC	(Création – mise en équivalence)
BOURBON ASIA ASSET	(Création – intégration globale)
BOURBON OFFSHORE IV AS	(Création – intégration globale)
BOURBON OFFSHORE IV KS	(Création – intégration globale)
OCEANTEAM BOURBON I AS	(Acquisition – intégration proportionnelle)
OCEANTEAM BOURBON I KS	(Acquisition – intégration proportionnelle)
OCEANTEAM BOURBON IV AS	(Acquisition – intégration proportionnelle)
BOURBON SUPPLY ASIA	(Création – intégration globale)
SNC BOURBON THEMIS	(Création – intégration globale)
GIE SURFER 2007	(Création – intégration globale)
SNC SURFER 2007BIS	(Création – intégration globale)
SNC SURFER 325	(Création – intégration globale)
CENTRE FORMATION OFFSHORE (BHMS)	(Création – intégration globale)
SASU BOURBON OFFSHORE	(Création – intégration globale)
BOURBON GAIA SUPPLY	(Création – intégration globale)
BOURBON OFFSHORE GULF	(Création – intégration globale)
BOURBON OFFSHORE SUPPLY	(Création – intégration globale)
BOURBON I.M.R.	(Création – intégration globale)
SNC SURFER 2008	(Création – intégration globale)
SNC SURFER 2008 TT	(Création – intégration globale)
BOURBON OFFSHORE NORWAY MANAGEMENT AS	(Création – intégration globale)
BOURBON MARINE SERVICES MANILLA	(Acquisition – mise en équivalence)
MARINE NETWORK ASIA	(Création – intégration globale)
DNT OFFSHORE	(Acquisition – intégration globale)
AEQUO ANIMO	(Création – intégration globale)
SNC AHTS 1	(Création – intégration globale)
CAROLINE 8 SAS	(Création – intégration globale)

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 5.7.

2.1.2 Sorties du périmètre de consolidation

Les sorties du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2007 comprennent les cessions liées aux activités abandonnées ainsi que les participations cédées. Leur impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007 est le suivant :

(en milliers d'euros)	Activités abandonnées	Participations cédées
Prix de cession des titres	428 873	50 317
Montant encaissé en trésorerie et équivalents de trésorerie	390 373	50 317
Plus-value de cession sur participations	203 038	26 014

ABANDONS D'ACTIVITÉ

■ Vindémia (activité Distribution)

Suite à la décision de son conseil d'administration d'exercer le second « put » le 29 mai 2007, BOURBON a cédé le solde de sa participation dans Vindémia au profit de Groupe Casino en date du 3 juillet 2007. Vindémia est donc déconsolidé dans les comptes de BOURBON à compter du 1^{er} juillet 2007.

L'exercice de cette option représente l'ultime étape du désengagement de BOURBON de l'activité Distribution.

Dans cette même optique, BOURBON a finalisé la cession de sa filiale vietnamienne Espace Bourbon Thang Long en février 2007.

Suite à un différend entre BOURBON et le Groupe Casino sur l'évaluation du prix de cession des titres Vindémia et en application des dispositions contractuelles, seul un acompte a été versé au titre de la vente (arbitrage en cours). Conformément au principe de prudence, la créance enregistrée au 31 décembre 2007 représente le complément de prix minimum à recevoir déterminé sur la base de l'évaluation de prix établie par l'acheteur.

En application des normes IFRS, cette activité a été classée en « Activités destinées à être cédées » jusqu'à sa date de cession.

■ Remorquage portuaire

Dans le cadre de son plan stratégique Horizon 2010, dont l'essentiel des investissements porte sur les activités de Services maritimes à l'offshore pétrolier, BOURBON a annoncé le 19 juillet 2007 un projet de rachat par la société Grupo Boluda Corporación Marítima de son activité de Remorquage portuaire. Cette cession a été finalisée le 21 décembre 2007.

Au regard de l'information sectorielle présentée en note 4, l'activité de protection du littoral (Les Abeilles International) est intégrée à la Division Offshore.

En application des normes IFRS, l'activité de Remorquage Portuaire a été classée en « Activités destinées à être cédées » jusqu'à sa date de cession.

■ Actifs hôteliers

La cession des actifs hôteliers à l'île de la Réunion a été finalisée au cours du second semestre 2007. Elle concerne les sociétés suivantes :

- Recif SAS ;
- Villas du Lagon ;
- Motel Les Brisants ;
- SEHB Recif.

En application des normes IFRS, cette activité a été classée en « Activités destinées à être cédées » jusqu'à sa date de cession.

■ Compagnie Financière de Bourbon

Au cours du premier semestre, le groupe a engagé la cession de sa filiale Compagnie Financière de Bourbon, cession qui a été finalisée en juillet 2007.

En application des normes IFRS, la société a été classée en « Activités destinées à être cédées » pour la première fois au 30 juin 2007 et jusqu'à sa date de cession.

■ Impact des abandons d'activité sur les états financiers

Les résultats de l'ensemble des activités destinées à être cédées sont présentés ci-dessous pour l'exercice écoulé et l'année 2006 :

(en milliers d'euros)	2007	2006
Chiffre d'affaires(*)	101 069	138 154
Coûts des ventes & coûts généraux	(83 167)	(104 212)
Amortissements / provisions	(8 285)	(13 826)
Coût de l'endettement financier net	(1 380)	(4 773)
Autres charges et produits financiers	(655)	3 086
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	3 382	10 963
Résultat des activités abandonnées avant impôt	10 964	29 392
(Charge) / Produit d'impôt	(7 188)	(3 273)
Résultat net des activités abandonnées	3 776	26 119

(*) dont Remorquage portuaire : 92 866 K€ pour l'année 2007

L'ensemble des activités abandonnées ayant été cédé au 31 décembre 2007, il n'y a plus d'impact sur le bilan consolidé au 31 décembre 2007.

La variation de trésorerie relative à ces sociétés est la suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2007
Trésorerie d'ouverture	17 529
Trésorerie de clôture	0
Variation de la trésorerie	(17 529)

Les flux de trésorerie par nature concernant les entités destinées à être cédées sont présentés dans la partie relative au tableau des flux de trésorerie.

CESSIONS DE PARTICIPATION DANS LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES
■ Actifs sucriers au Vietnam

En 2007, le groupe a entamé la cession progressive de ses actifs sucriers au Vietnam avec la cession de la société Sucrierie de Bourbon Gia Lai et de 31,6 % de sa participation dans la société Sucrierie de Bourbon Tay Ninh.

■ Aqua Service Réunion

Dans le cadre de la cession de ses activités non stratégiques, le groupe a engagé la cession de cette société qui a été finalisée en août 2007.

2.2 PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES ET RACHAT D'INTÉRÊTS MINORITAIRES

2.2.1 Bourbon Oceanteam I AS & KS

En février 2007, le groupe a acquis 50 % de ces sociétés en Norvège. Ces deux sociétés étant contrôlées conjointement, elles sont consolidées par intégration proportionnelle. L'ajustement de juste valeur constaté lors de l'acquisition et revenant à BOURBON s'est élevé à 5 millions d'euros et a été entièrement affecté aux immobilisations corporelles (navire).

(en milliers d'euros)	Bourbon Oceanteam I AS & KS
Prix d'acquisition des titres	8 680
Situation nette cible (social)	7 391
Ajustement de juste valeur	9 971(*)
Situation nette retraitée	17 362
Quote-part retraitée acquise	8 681
Ecart d'acquisition résiduel	-

(*) *Retraitement des navires détenus par la société conformément aux principes comptables du groupe.*

Conformément au contrat d'acquisition, la valorisation finale du prix d'acquisition des titres sera déterminée dans le courant du premier semestre 2008. L'ajustement de juste valeur affecté aux immobilisations pourra être modifié en conséquence.

2.2.2 Intérêts minoritaires dans Bourbon Offshore Gaia

En septembre 2007, le groupe a acquis 49 % de Bourbon Offshore Gaia, portant ainsi sa participation dans cette société à 100 %.

Le goodwill dégagé lors de ces rachats d'intérêts minoritaires a été évalué comme suit :

(en milliers d'euros)	Bourbon Offshore Gaia
Prix des titres	7 453
Quote-part de situation nette acquise	926
Ecart d'acquisition	6 527

2.2.3 Informations relatives aux participations consolidées par intégration proportionnelle

La liste des entités consolidées par intégration proportionnelle figure en note 5.7.2.

Les principaux agrégats relatifs à ces participations sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Actifs non-courants	83 439	50 307
Actifs courants	19 560	11 437
Total	102 999	61 744
Passifs non-courants	62 520	41 696
Passifs courants	32 156	15 417
Total	94 676	57 113
Chiffre d'affaires	31 556	22 721
Résultat net	5 333	2 339

3 NOTES SUR LES COMPTES

3.1 GOODWILL

Au 31 décembre 2007, le solde net des goodwill s'élève à 35 046 K€ et se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut	Pertes de Valeur	Net
01.01.2006	2 327	-	2 327
Acquisitions	4 597	-	4 597
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Variation de change	-	-	-
Variation de périmètre	7 261	-	7 261
Reclassement et divers	-	-	-
31.12.2006	14 185	-	14 185
Acquisitions	22 225	-	22 225
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Variation de change	-	-	-
Variation de périmètre	(1 364)	-	(1 364)
Reclassement et divers	-	-	-
31.12.2007	35 046	-	35 046

La méthode de comptabilisation des goodwill est présentée en note 1.5.2.

Les goodwill sont affectés en totalité à l'UGT Offshore.

Au vu de la rentabilité de l'activité concernée, aucune perte de valeur n'a été constatée au 31 décembre 2007.

Les augmentations de l'exercice proviennent de l'acquisition de la société DNT Offshore ainsi qu'au rachat des intérêts minoritaires de la société Bourbon Offshore Gaia (cf. note 2.2.2).

■ DNT Offshore

Le 21 décembre 2007, le groupe a acquis la société DNT Offshore (Italie), société consolidée par intégration globale. Compte tenu de la date d'acquisition et conformément à IFRS 3, le groupe a reconnu la possibilité d'affecter le goodwill de façon provisoire.

(en milliers d'euros)	DNT Offshore
Prix d'acquisition des titres	18 059
Situation nette cible (social)	2 361
Ajustement de juste valeur	-
Situation nette retraitée	2 361
Quote-part retraitée acquise	2 361
Ecart d'acquisition résiduel	15 698

Conformément au contrat d'acquisition, la valorisation du prix d'acquisition des titres sera finalisée dans le courant du premier semestre 2008. Le goodwill est donc susceptible d'être modifié.

3.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'analyse des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	Net
01.01.2006	12 861	(4 297)	8 564
Acquisitions	2 812	(1 085)	1 727
Cessions	(357)	94	(263)
Variation de périmètre	12	(6)	6
Variation de change	(329)	88	(241)
Reclassement et divers	(184)	250	66
Reclassement IFRS 5(*)	(4 890)	892	(3 998)
31.12.2006	9 925	(4 064)	5 861
Acquisitions	2 411	(1 167)	1 244
Cessions	(47)	37	(10)
Variation de périmètre	(2 112)	1 226	(886)
Variation de change	(262)	47	(215)
Reclassement et divers	387	178	565
Reclassement IFRS 5(*)	-	-	-
31.12.2007	10 302	(3 742)	6 559

(*) Correspond au reclassement relatif aux actifs détenus en vue d'être cédés.

L'évolution de la valeur brute des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Frais R&D	Concessions brevets	Droit au bail	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes	Total
01.01.2006	45	2 398	1	1 213	9 173	31	12 861
Acquisitions	-	867	1	-	1 230	714	2 812
Cessions	-	(20)	-	-	(337)	-	(357)
Variation de périmètre	-	1	-	-	11	-	12
Variation de change	(1)	(33)	-	-	(292)	(3)	(329)
Reclassement et divers	(44)	(167)	-	-	55	(28)	(184)
Reclassement IFRS 5(*)	-	(90)	-	(168)	(4 632)	-	(4 890)
31.12.2006	-	2 956	2	1 045	5 208	714	9 925
Acquisitions	-	124	-	-	119	2 168	2 411
Cessions	-	(15)	(2)	-	(30)	-	(47)
Variation de périmètre	-	(828)	-	(615)	(669)	-	(2 112)
Variation de change	-	(25)	-	-	(236)	-	(262)
Reclassement et divers	-	1 482	-	-	-	(1 095)	387
Reclassement IFRS 5(*)	-	-	-	-	-	-	-
31.12.2007	-	3 692	-	430	4 392	1 787	10 302

(*) Correspond au reclassement relatif aux actifs détenus en vue d'être cédés.

Au 31 décembre 2007, les fonds de commerce sont maintenus au bilan pour leur valeur d'origine du fait de l'évolution des activités du groupe.

Les amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Frais R&D	Concessions brevets	Droit au bail	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes	Total
01.01.2006	(45)	(2 011)	-	(521)	(1 720)	-	(4 297)
Acquisitions	-	(398)	-	-	(687)	-	(1 085)
Cessions	-	20	-	-	74	-	94
Variation de périmètre	-	(1)	-	-	(5)	-	(6)
Variation de change	1	33	-	-	54	-	88
Reclassement et divers	44	236	-	-	(30)	-	250
Reclassement IFRS 5(*)	-	32	-	91	769	-	892
31.12.2006	-	(2 089)	-	(430)	(1 545)	-	(4 064)
Acquisitions	-	(474)	-	-	(693)	-	(1 167)
Cessions	-	15	-	-	21	-	37
Variation de périmètre	-	772	-	430	24	-	1 226
Variation de change	-	18	-	-	29	-	47
Reclassement et divers	-	178	-	-	-	-	178
Reclassement IFRS 5(*)	-	-	-	-	-	-	-
31.12.2007	-	(1 579)	-	-	(2 163)	-	(3 742)

(*) Correspond au reclassement relatif aux actifs détenus en vue d'être cédés.

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles représentent un montant de 1 927 441 K€ au 31 décembre 2007, dont 1 680 K€ correspondant à des immeubles de placement détaillés en note 3.4 ; et 1 925 761 K€ d'autres immobilisations corporelles qui se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	Net
01.01.2006	1 649 205	(277 815)	1 371 390
Acquisitions	455 696	(92 446)	363 250
Cessions	(71 581)	27 424	(44 157)
Perte de valeur	-	-	-
Variation de périmètre	(4 014)	(816)	(4 830)
Variation de change	(45 117)	9 256	(35 861)
Reclassement et divers	(16)	(652)	(668)
Reclassement IFRS 5 ^(*)	(12 507)	3 401	(9 106)
31.12.2006	1 971 666	(331 648)	1 640 018
Acquisitions	608 293	(91 762)	516 531
Cessions	(105 947)	25 974	(79 972)
Perte de valeur	-	-	-
Variation de périmètre	(179 438)	50 308	(129 129)
Variation de change	(17 690)	3 969	(13 721)
Reclassement et divers	(12 517)	4 553	(7 964)
Reclassement IFRS 5 ^(*)	-	-	-
31.12.2007	2 264 367	(338 606)	1 925 761

^(*) Correspond au reclassement relatif aux actifs détenus en vue d'être cédés.

Sur l'exercice 2007, les charges financières intercalaires intégrées dans le coût de revient des navires se sont élevées à 20 682 K€.

Détail des immobilisations corporelles brutes :

	Terrains	Constructions	Installations techniques	Navires et révision	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Avances et acomptes	Total
(en milliers d'euros)								
01.01.2006	7 059	42 859	74 832	1 346 131	10 329	156 423	11 572	1 649 205
Acquisitions	1 959	3 505	1 476	134 073	1 421	306 887	6 375	455 696
Cessions	-	(106)	(275)	(64 978)	(449)	(5 773)	-	(71 581)
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	218	(4 192)	(40)	-	-	(4 014)
Variation de change	(937)	(2 551)	(6 752)	(33 729)	(365)	(558)	(225)	(45 117)
Reclassement et divers	-	14	(15 825)	191 935	159	(164 346)	(11 953)	(16)
Reclassement IFRS 5(*)	(161)	(10 365)	(21)	-	(1 936)	(24)	-	(12 507)
31.12.2006	7 920	33 356	53 653	1 569 240	9 119	292 609	5 769	1 971 666
Acquisitions	204	2 910	720	58 111	1 206	530 706	14 436	608 293
Cessions	(3)	(530)	(121)	(104 213)	(1 081)	-	-	(105 947)
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	(1 622)	(6 109)	(4 094)	(152 660)	(2 432)	(12 520)	-	(179 438)
Variation de change	379	(2 279)	(5 314)	(3 469)	(276)	(6 368)	(364)	(17 690)
Reclassement et divers	(544)	5 580	8 690	208 440	(628)	(214 214)	(19 841)	(12 517)
Reclassement IFRS 5(*)	-	-	-	-	-	-	-	-
31.12.2007	6 334	32 928	53 534	1 575 449	5 908	590 213	-	2 264 367

(*) Correspond au reclassement relatif aux actifs détenus en vue d'être cédés.

COMPTES CONSOLIDÉS

Détail des amortissements et provisions sur immobilisations corporelles :

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Navires et révision	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Avances et acomptes	Total
01.01.2006	(10)	(14 446)	(19 082)	(236 499)	(7 531)	(247)	-	(277 815)
Acquisitions	-	(1 475)	(17 003)	(72 978)	(990)	-	-	(92 446)
Cessions	-	2 592	211	24 175	425	21	-	27 424
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	(517)	(341)	42	-	-	(816)
Variation de change	-	766	2 337	5 862	265	26	-	9 256
Reclassement et divers	-	24	3 021	(3 590)	(107)	-	-	(652)
Reclassement IFRS 5(*)	10	1 907	99	-	1 385	-	-	3 401
31.12.2006	-	(10 632)	(30 934)	(283 371)	(6 511)	(200)	-	(331 648)
Acquisitions	-	(1 131)	(9 332)	(80 601)	(699)	-	-	(91 762)
Cessions	-	549	117	24 263	1 046	-	-	25 974
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	2 262	8 454	37 811	1 781	-	-	50 308
Variation de change	-	687	2 447	643	165	28	-	3 969
Reclassement et divers	-	(514)	4 405	35	628	-	-	4 553
Reclassement IFRS 5(*)	-	-	-	-	-	-	-	-
31.12.2007	-	(8 780)	(24 843)	(301 221)	(3 590)	(172)	-	(338 606)

(*) Correspond au reclassement relatif aux actifs détenus en vue d'être cédés.

Les cessions de l'exercice intègrent la sortie de l'actif immobilisé des navires Bourbon Dolphin et Athena, déclarés en perte totale.

Les immobilisations corporelles présentées page 58 comprennent une part d'immobilisations en location financement qui se ventile comme suit.

Détail des immobilisations corporelles brutes en location financement :

	Terrains	Constructions	Installations techniques	Navires et maintenance	Autres immobilisations corporelles	Total
(en milliers d'euros)						
01.01.2006	-	2 566	261	5 151	838	8 816
Acquisitions	-	-	-	102 178	1	102 179
Cessions	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Variation de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	(261)	(4 145)	-	(4 406)
Reclassement IFRS 5(*)	-	(2 566)	-	-	-	(2 566)
31.12.2006	-	-	-	103 184	839	104 023
Acquisitions	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	(839)	(839)
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	(1 006)	-	(1 006)
Variation de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	-	-	-
Reclassement IFRS 5(*)	-	-	-	-	-	-
31.12.2007	-	-	-	102 178	-	102 178

(*) Correspond au reclassement relatif aux actifs détenus en vue d'être cédés.

Détail des amortissements et provisions sur immobilisations corporelles en location financement :

	Terrains	Constructions	Installations techniques	Navires et maintenance	Autres immobilisations corporelles	Total
(en milliers d'euros)						
01.01.2006	-	(693)	(261)	(373)	(838)	(2 165)
Acquisitions	-	-	-	(3 090)	-	(3 090)
Cessions	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	(780)	-	-	(780)
Variation de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	1 407	(1)	1 406
Reclassement IFRS 5(*)	-	(256)	-	-	-	(256)
31.12.2006	-	(949)	(1 041)	(2 056)	(839)	(4 885)
Acquisitions	-	-	-	(5 423)	-	(5 423)
Cessions	-	-	-	-	839	839
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	949	1 041	(689)	-	1 301
Variation de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	-	-	-
Reclassement IFRS 5(*)	-	-	-	-	-	-
31.12.2007	-	-	-	(8 168)	-	(8 168)

(*) Correspond au reclassement relatif aux actifs détenus en vue d'être cédés.

3.4 IMMEUBLES DE PLACEMENT

L'analyse des immeubles de placement se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	Net
01.01.2006	1 680	-	1 680
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Variation de change	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-
31.12.2006	1 680	-	1 680
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Variation de change	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-
31.12.2007	1 680	-	1 680

Au 31 décembre 2005, la juste valeur des immeubles de placement avait été évaluée à 1 931 K€ et correspondait à la valeur à dire d'expert indépendant.

Le groupe estime que cette évaluation correspond également à la juste valeur des immeubles au 31 décembre 2007.

La valeur nette de ces immeubles au 31 décembre 2006 était de 1 680 K€, montant correspondant à leur valeur résiduelle. De ce fait, aucune dotation aux amortissements n'a été constatée sur l'exercice 2007.

3.5 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Au 31 décembre 2007, les titres mis en équivalence s'élèvent à 12 913 K€. L'évolution de la valeur d'équivalence se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Titres mis en équivalence
01.01.2006	99 000
Reclassement IFRS 5(*)	(91 315)
Quote-part de résultat net	4 042
Ecart de conversion	(823)
31.12.2006	10 904
Reclassement IFRS 5(*)	-
Quote-part de résultat net	3 063
Ecart de conversion	(1 054)
31.12.2007	12 913

(*) Sur l'exercice 2006, la ligne « Reclassement IFRS 5 » correspondait au classement des titres mis en équivalence de l'activité Distribution dans les actifs destinés à être cédés.

COMPTES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2007, le poste « titres mis en équivalence » comprend un montant de 1 158 K€ au titre du goodwill dégagé lors de l'achat des titres de Rigdon Marine en 2005.

Sur l'exercice 2007, la quote-part de résultat net de 3 063 K€ correspond à la quote-part de résultat de Rigdon Marine pour 3 024 K€, le solde correspondant à la quote-part de résultat des sociétés entrées dans le périmètre en 2007 : Jackson Offshore Llc et Bourbon Marine Services Manilla.

Les principaux éléments financiers des sociétés consolidées par mise en équivalence sont présentés ci-dessous (données chiffrées indiquées à 100 %) :

(en milliers d'euros)	31.12.07
Actifs non courants	211 423
Actifs courants	34 098
Total actif	245 521
Passifs non courants	229 191
Passifs courants	16 330
Total passif	245 521
Chiffre d'affaires	52 693
Résultat net	7 520

3.6 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers pour leur part non courante sont détaillés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Actifs disponibles à la vente	3 215	9 212
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts et cautionnements	113 286	70 697
Autres actifs financiers non courants	875	812
Instruments financiers dérivés	22 031	17 078
Total	139 407	97 799

Les prêts et cautionnements concernent essentiellement des prêts accordés à des sociétés consolidées par mise en équivalence.

Les tableaux suivants présentent l'évolution des valeurs brutes et des pertes de valeur des actifs disponibles à la vente, des créances rattachées à des participations ainsi que des prêts et cautionnements :

Évolution des valeurs brutes :

(en milliers d'euros)	Actifs disponibles à la vente	Autres créances rattachées à des participations	Prêts, cautionnements	Total
01.01.2006	15 865	658	59 149	75 672
Acquisitions	56	-	31 250	31 306
Cessions	(1 943)	-	(21 823)	(23 766)
Variation de périmètre	(222)	-	19 725	19 503
Ecart de conversion	(203)	-	(6 058)	(6 261)
Reclassement et divers	(35)	-	(4 370)	(4 405)
Reclassement IFRS 5(*)	(31)	(656)	(7 024)	(7 711)
31.12.2006	13 487	2	70 849	84 338
Acquisitions	-	-	61 444	61 444
Cessions	(5 660)	-	(6 774)	(12 434)
Variation de périmètre	-	-	(368)	(368)
Ecart de conversion	(17)	-	(10 153)	(10 171)
Reclassement et divers	(17)	-	(1 620)	(1 637)
Reclassement IFRS 5(*)	-	-	-	-
31.12.2007	7 793	2	113 377	121 172

(*) Correspond au reclassement relatif aux actifs détenus en vue d'être cédés.

Évolution des dépréciations :

(en milliers d'euros)	Actifs disponibles à la vente	Autres créances rattachées à des participations	Prêts, cautionnements	Total
01.01.2006	(6 226)	(657)	(740)	(7 623)
Acquisitions	-	-	(7)	(7)
Cessions	1 965	-	85	2 050
Variation de périmètre	(14)	-	-	(14)
Ecart de conversion	-	-	50	50
Reclassement et divers	-	-	460	460
Reclassement IFRS 5(*)	-	655	-	655
31.12.2006	(4 275)	(2)	(152)	(4 429)
Acquisitions	(320)	-	-	(320)
Cessions	-	-	41	41
Variation de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	5	5
Reclassement et divers	17	-	15	32
Reclassement IFRS 5(*)	-	-	-	-
31.12.2007	(4 578)	(2)	(91)	(4 671)

(*) Correspond au reclassement relatif aux actifs détenus en vue d'être cédés.

COMPTES CONSOLIDÉS

Les principaux actifs disponibles à la vente correspondent à :

(en milliers d'euros)	Capitaux propres	Résultat net	% détention	Participations brutes	Juste valeur des participations	Date clôture exercice
INNODIS	25 262	513	20 %	4 720	2 302	30.06.2007

Ces participations représentent les intérêts du groupe dans le capital de cette société, sur laquelle le groupe n'exerce aucune influence.

Les instruments financiers dérivés sont détaillés en note 3.20.

3.7 STOCKS ET ENCOURS

D'une valeur nette de 7 397 K€ au 31 décembre 2007 et de 14 035 K€ au 31 décembre 2006, les stocks et encours se décomposent comme suit :

Valeurs brutes :

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Brut		
Stocks matières premières et fournitures	2 163	6 142
Stocks encours de production de biens et services	468	595
Stocks produits finis et intermédiaires	5 161	7 350
Stocks de marchandises	-	240
Total	7 792	14 327

Pertes de valeur :

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Pertes de valeur		
Stocks matières premières et fournitures	(395)	(292)
Stocks encours de production de biens et services	-	-
Stocks produits finis et intermédiaires	-	-
Stocks de marchandises	-	-
Total	(395)	(292)

3.8 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS, ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Sont classées en actifs courants les créances dont l'échéance est inférieure à un an.

Les actifs financiers pour leur part courante sont détaillés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31.12.2007			31.12.2006		
	Brut	Pertes de Valeur	Net	Brut	Pertes de Valeur	Net
Clients et autres débiteurs	258 357	(2 522)	255 835	201 409	(7 149)	194 260
Actifs financiers courants	17 267	-	17 267	18 356	(144)	18 212
Autres actifs courants	22 533	-	22 533	9 602	-	9 602
Total	298 157	(2 522)	295 635	229 367	(7 293)	222 074

Les actifs financiers courants ainsi que les autres actifs courants se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Prêts et cautionnements	8 756	13 807
Intérêts courus sur créances et prêts	4 458	1 625
Instruments financiers dérivés	4 052	2 780
Total actifs financiers courants	17 267	18 212
Charges constatées d'avance	22 533	9 602
Total actifs courants	22 533	9 602

Les instruments financiers dérivés sont présentés en note 3.20.

3.9 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Valeurs mobilières de placement	1 687	89 866
Autres placements	-	100
Intérêts courus non échus	702	352
Disponibilités	320 162	179 365
Total	322 551	269 683

Les placements considérés comme des équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement correspondent principalement à des SICAV de catégorie Euromonétaire. La plus grande partie du portefeuille est constituée de Alteram Trésorerie Plus A FCP (1 M€), dont le coefficient de volatilité est proche de 1. La note 3.19 relative au risque actions précise la stratégie du groupe en la matière.

3.10 CAPITAUX PROPRES

■ Capital social

À l'ouverture de l'exercice, le capital social était composé de 50 195 528 actions entièrement libérées représentant une valeur de 0,64 euros.

L'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2007 a décidé d'augmenter le capital social de 3 188 879 euros pour le porter à 35 077 680 euros par incorporation des primes d'émission. Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 5 020 247 actions attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour dix actions détenues.

Le groupe a émis cinq plans de souscription d'actions portant sur 2 049 606 options de souscription au 31 décembre 2006. La méthode de valorisation et de comptabilisation de ces plans de souscriptions d'actions est détaillée en note 1.5.14 et leurs principales caractéristiques sont reprises dans la note 3.11.

Au cours de l'exercice 2007, 245 527 options de souscription ont été levées pour une valeur de 1 955 K€. La création d'actions qui en a résulté a généré une augmentation de capital de 157 K€ et une augmentation des primes d'émission de 1 798 K€.

Après ces différentes opérations, le nombre d'actions composant le capital est de 55 461 302 actions.

En synthèse, les mouvements d'actions sur l'exercice 2007 s'analysent comme suit :

	Nombre d'actions
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier 2007	50 195 528
Création d'actions suite aux levées d'options de souscription du 1 ^{er} janvier au 29 mai 2007	+ 6 957
Augmentation de capital par incorporation de primes d'émission : 1 action attribuée pour 10 anciennement détenues	+ 5 020 247
Nombre d'actions au 29 mai 2007	55 222 732
Création d'actions suite aux levées d'options de souscription du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2007	+ 238 570
Nombre d'actions au 31 décembre 2007	55 461 302

3.11 PLANS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

BOURBON a émis six plans de souscription d'actions, dont cinq postérieurs au 7 novembre 2002 sont retenus pour la comptabilisation des avantages accordés aux salariés. Les caractéristiques de ces plans sont détaillées ci-après :

	Septembre 2003	Mars 2005	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007
Date d'autorisation AGM	25 mai 2000	25 mai 2000	7 juin 2005	7 juin 2005	7 juin 2005
Date d'autorisation conseil d'administration	8 septembre 2003	8 mars 2005	5 décembre 2005	4 décembre 2006	10 décembre 2007
Nombre d'options de souscription autorisé	246 400	330 000	660 000	47 520	1 290 600
Nombre total d'options de souscription attribuées ajusté au 31.12.2007	-	279 400	577 720	44 880	1 290 600
Nombre de bénéficiaires	11	17	299	60	681
Point de départ	Septembre 2007	Mars 2009	Décembre 2009	Décembre 2010	Décembre 2011
Date d'expiration	Septembre 2009	Mars 2011	Décembre 2011	Décembre 2012	Décembre 2013
Prix de souscription en euros ajusté au 31.12.2007	8,3	19,168	29,773	36,409	43,98

Le plan de septembre 2003 portant sur 246 400 actions (après prise en compte d'une action gratuite pour dix anciennes détenues) a été entièrement levé au 31 décembre 2007.

La charge comptabilisée au cours de l'exercice au titre des plans de souscription d'actions s'élève à 1 855 K€.

3.12 ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

L'assemblée générale mixte du 29 mai 2007 a autorisé le conseil d'administration, dans sa vingtième résolution extraordinaire, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L 225-197-1 à L 225-197-5 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L 225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre.

Dans le cadre de cette autorisation, lors de sa séance du 27 août 2007, le conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement 166 160 actions aux collaborateurs salariés de la société ou d'une société du groupe au 1^{er} novembre 2007. Par cette attribution, le conseil d'administration a souhaité associer les collaborateurs à la réussite des plans de BOURBON.

Ces actions seront acquises :

- aux bénéficiaires résidant en France le 2 novembre 2009, toutefois les bénéficiaires demeurent soumis à une obligation de conservation d'une durée de deux ans ;
- aux bénéficiaires ne résidant pas en France le 2 novembre 2011.

L'acquisition des actions gratuites suppose, qu'à l'échéance de la période d'acquisition, le bénéficiaire ait la qualité de salarié de la société ou d'une société du groupe.

Les mandataires sociaux de BOURBON ont été exclus de cette attribution.

La charge comptabilisée au cours de l'exercice au titre du plan d'attribution gratuite d'actions s'élève à 436 K€.

3.13 ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le groupe à la date de clôture ont été portées en diminution des capitaux propres consolidés. L'impact cumulé à la clôture de l'exercice 2007 est de (2 085) K€. Le nombre de titres auto détenus par BOURBON au 31 décembre 2007 s'élève à 34 812.

3.14 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL ET AUTRES PROVISIONS

Les provisions se ventilent ainsi :

(en milliers d'euros)	Engagements envers le personnel	Contrôles fiscaux	Litiges	Garantie de passif	Autres provisions pour risques	Provisions pour autres obligations	Total
01.01.2006	14 114	382	334	5 489	5 702	1 281	27 302
Dotations de l'exercice	1 350	261	39	155	1 498	269	3 572
Utilisations	(613)	(55)	-	-	(2 124)	(278)	(3 070)
Reprises de provisions	-	(143)	-	-	-	-	(143)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	(40)	-	(4)	-	(126)	5	(165)
Reclassement et divers	157	-	-	-	-	(157)	-
Reclassement IFRS 5(*)	-	-	-	-	(49)	-	(49)
31.12.2006	14 968	445	369	5 644	4 901	1 120	27 447
Dotations de l'exercice	858	-	158	900	10 741	35	12 692
Utilisations	(517)	-	-	-	(596)	(8)	(1 120)
Reprises de provisions	-	-	-	(599)	-	-	(599)
Variation de périmètre	(10 244)	(445)	(184)	-	(1 889)	(371)	(13 134)
Ecart de conversion	(45)	-	15	-	(178)	9	(200)
Reclassement et divers	503	-	-	-	193	(696)	-
Reclassement IFRS 5(*)	-	-	-	-	-	-	-
31.12.2007	5 523	-	357	5 945	13 172	89	25 086

(*) Correspond au reclassement relatif aux actifs détenus en vue d'être cédés.

Sont classées dans ce poste les provisions ayant une échéance supérieure à un an. La part à moins d'un an des provisions est classée sur la ligne « Provisions – part à moins d'un an ».

La provision pour garantie de passif est constatée au titre des garanties de passif données lors de la cession des activités Sucre Réunion/Négoce Europe.

L'impact des dotations et des reprises de provisions sur le résultat de l'exercice est constaté en résultat opérationnel.

■ Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel regroupent la part à plus d'un an de la provision pour indemnités de départ à la retraite et de la provision pour médailles du travail.

Indemnités de départ à la retraite

Les principales hypothèses retenues en 2007, comme en 2006, dans le cadre de la valorisation des engagements de retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4 % ;
- taux d'inflation : 2 % principalement, sauf pour certains pays où un taux différent a pu être retenu pour tenir compte des conditions économiques locales ;
- prise en compte d'un taux moyen d'augmentation des salaires en fonction de la politique salariale menée au sein des différentes sociétés concernées.

L'évolution de la provision pour indemnités de départ à la retraite s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.07
Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture	15 157
Coût des services rendus sur l'exercice	650
Coût financier	161
Départs à la retraite sur l'exercice	(390)
Coût des services passés	-
Ecart de conversion	(44)
Reclassements	14
Effet des variations de périmètres et des changements de méthode de consolidation	(10 606)
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	4 943

Le coût des services rendus correspond à l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation résultant des services rendus par les salariés au cours de l'exercice (coût d'une année de travail supplémentaire).

Le coût financier correspond à l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation résultant du fait que l'on s'est rapproché d'un exercice de la date de règlement des prestations. Il représente le coût d'une année de désactualisation.

Par ailleurs, il n'y a eu aucune modification de régime sur l'exercice 2007.

Enfin, il n'existe aucun actif associé (placement, contrat d'assurance) destiné à financer les avantages accordés au personnel (indemnités de départ à la retraite).

Les éléments comptabilisés en résultat sur l'exercice 2007 au titre des engagements envers le personnel sont :

(en milliers d'euros)	2007
Coût des services rendus sur l'exercice	(650)
Coût financier	(161)
Total des charges liées aux engagements de retraite	(811)
Diminution de provision liée aux départs à la retraite sur l'exercice	390
Impact net sur le résultat	(421)

3.15 DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières (1 271 996 K€ au 31.12.2007) figurent au bilan dans les postes « Emprunts et dettes financières » et « Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an) ».

a. Ventilation par échéance

Les échéances des dettes financières se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Dettes à moins d'un an	210 633	414 566
Dettes à plus d'un an et à moins de 5 ans	681 612	474 723
Dettes à plus de 5 ans	379 751	396 241
Total	1 271 996	1 285 530
Dont :		
<i>Concours bancaires et soldes créditeurs de banque (y compris intérêts courus non échus)</i>	99 684	245 522
<i>Emprunts liés au retraitement des locations financements</i>	79 723	84 104
<i>Dettes à moins d'un an</i>	3 111	4 347
<i>Dettes à plus d'un an et à moins de 5 ans</i>	76 611	20 223
<i>Dettes à plus de 5 ans</i>	-	59 534

b. Ventilation par taux

Les dettes financières se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Taux fixe ou swapé en fixe	751 483	578 420
Taux variable moyen ou long terme	410 150	453 688
Concours bancaires (taux variable)	75 326	231 545
Concours bancaires (taux fixe)	24 124	13 218
Total emprunts et concours bancaires	1 261 084	1 276 871
Intérêts courus non échus	10 912	8 659
Total dettes financières	1 271 996	1 285 530

c. Ventilation par devise

Au 31 décembre 2007, l'endettement auprès des établissements de crédit et des sociétés de location financement se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
EUR – Euro	934 775	1 015 774
USD – Dollar américain	130 087	71 947
NOK – Couronne Norvégienne	192 620	184 973
VND – Dong Vietnamien	1 587	1 543
MGA – Ariary	43	41
MUR – Roupie Mauricienne	1 950	2 466
SGD – Dollar de Singapour	22	127
Total (hors intérêts courus non échus)	1 261 084	1 276 871

Juste avant la crise monétaire de l'été 2007, un emprunt de 450 millions d'euros (« Club deal ») a été souscrit (ligne tirée à hauteur de 194 millions d'euros au 31 décembre 2007).

Par ailleurs, le groupe dispose de lignes courts termes non utilisées à hauteur d'environ 300 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Une ligne additionnelle de préfinancement de 134 millions d'euros à échéance 30 juin 2011 a été signée en 2007 (ligne tirée à hauteur de 54 millions d'euros au 31 décembre 2007).

d. Dettes couvertes par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2007, les dettes auprès des établissements de crédit garanties par des hypothèques, nantisements de matériels ou de valeurs mobilières et autres garanties, représentent un montant total de 524 368 K€, contre 578 383 K€ en 2006. Les actifs donnés en nantissement sont essentiellement des navires.

Ces hypothèques ont été enregistrées auprès du « Bureau des Hypothèques » entre 1999 et 2007, pour une valeur totale de 943 770 K€.

3.16 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Coût de l'endettement financier net	(22 809)	(25 876)
– coût de l'endettement financier brut	(37 566)	(37 099)
– produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	14 757	11 222
Autres charges et produits financiers	(15 053)	(30)
– résultat de change net	(19 409)	(7 854)
– autres charges financières	(6 522)	(5 325)
– autres produits financiers	10 878	13 149

Le coût de l'endettement financier net correspond à l'ensemble des charges et produits d'intérêt produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net au cours de l'exercice.

Les autres produits et charges financiers incluent notamment les pertes et gains de change et la dotation nette aux provisions financières.

Le montant du résultat de change ne comprend pas l'impact de la juste valeur des instruments financiers dérivés, qui est constaté en autres charges et produits financiers. L'impact sur les comptes au 31 décembre 2007 est non significatif.

3.17 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Au 31 décembre, les soldes d'impôts différés actifs et passifs se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Impôts différés actifs	3 247	6 476
Impôts différés passifs	(18 983)	(40 742)
Imposition différée nette	(15 735)	(34 266)

■ Ventilation par nature des impôts différés

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Impôts différés actifs	3 247	6 476
<i>Retraite</i>	504	3 515
<i>Autres différences temporaires</i>	506	844
<i>Retraitements de consolidation</i>	2 237	2 126
<i>Autres</i>	0	(9)
Impôts différés passifs	(18 983)	(40 742)
<i>Retraitements des amortissements</i>	(5 704)	(40 385)
<i>Autres retraitements et différences temporaires</i>	(13 278)	(357)

Au 31 décembre 2007, suivant le principe de prudence et compte tenu de la situation fiscale des sociétés concernées, aucun impôt différé actif n'a été calculé sur les déficits, dont le cumul en base est de 18 655 K€.

3.18 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Impôts exigibles	(4 784)	(4 738)
Impôts différés	(3 590)	2 670
(charge)/produit d'impôt	(8 374)	(2 068)

L'impôt exigible de 4 784 K€ au 31 décembre 2007 tient compte de l'économie fiscale résultant de l'application des régimes suivants :

- intégration fiscale pour un montant de 9 644 K€ ;
- taxe au tonnage pour un montant de 27 661 K€.

Au 31 décembre 2007, l'impôt sur les sociétés théorique de 60 677 K€ est calculé en appliquant le taux d'impôt en vigueur en France au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, plus-value nette sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées :

(en milliers d'euros)		31.12.2007
Résultat consolidé avant impôt, résultat mis en équivalence, plus-value sur participations cédées et résultat des activités abandonnées :		176 306
Impôt sur les sociétés en vigueur en France au 31.12.07 :		
	33,33 %	(58 763)
	3,30 %	(1 914)
Impôt sur les sociétés théorique		(60 677)
Impôt sur les sociétés comptabilisé		(8 374)
Différence		52 303

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2007
Défiscalisation (Gie Fiscaux, loi Pons)	4 738
Taxe au tonnage	27 661
Sociétés déficitaires, non intégrées fiscalement	(942)
Sociétés étrangères non imposables	20 925
Variation du taux de contribution additionnelle	-
Autres différences	(79)
Total	52 303

3.19 OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les risques du groupe sont le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de liquidité, le risque de devise et le risque de crédit. Le conseil d'administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

■ Risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie

L'exposition du groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier à moyen et long terme du groupe à taux variable. BOURBON suit régulièrement son exposition au risque de taux. Cette activité est coordonnée et contrôlée de manière centralisée. Elle dépend du Directeur de la Trésorerie groupe qui rapporte au Directeur Général délégué – Finance et Administration.

La politique du groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. Afin d'optimiser le coût financier global, le groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange, à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à l'avance.

Ces swaps sont affectés à la couverture des emprunts. Au 31 décembre 2007, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, environ 65 % de la dette à moyen ou long terme du groupe est contractée à taux d'intérêt fixe.

Le tableau suivant présente la valeur comptable, par échéance, des instruments financiers du groupe qui sont exposés au risque de taux d'intérêt, après prise en compte des couvertures de taux :

■ Position à taux fixe :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2007			Total
	< 1 an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans	
Trésorerie	-	-	-	-
Dépôts à terme	-	-	-	-
Prêts et cautionnements	4 619	102 042	-	106 661
Actifs à taux fixe	4 619	102 042	-	106 661
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	(24 124)	-	-	(24 124)
Dépôts et cautionnements reçus	-	(80)	-	(80)
Emprunts liés au retraitement des locations financements	(3 111)	(76 611)	-	(79 723)
Emprunts bancaires	(9 505)	(39 656)	(28 978)	(78 139)
Passifs à taux fixe	(36 741)	(116 347)	(28 978)	(182 066)
Position nette à taux fixe	(32 121)	(14 306)	(28 978)	(75 405)

■ Position à taux variable :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2007			Total
	< 1 an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans	
Trésorerie	320 162	-	-	320 162
Dépôts à terme	-	-	-	-
Prêts et cautionnements	4 137	7 779	-	11 916
Actifs à taux variable	324 299	7 779	-	332 078
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	(75 326)	-	-	(75 326)
Dépôts et cautionnements reçus	(6)	(245)	-	(251)
Emprunts liés au retraitement des locations financements	-	-	-	-
Emprunts bancaires	(87 648)	(565 021)	(350 773)	(1 003 442)
Passifs à taux variable	(162 980)	(565 266)	(350 773)	(1 079 019)
Couverture	48 301	311 561	233 680	593 543
Position nette à taux variable après couverture	209 620	(245 925)	(117 093)	(153 398)

Au 31 décembre 2006, l'exposition du groupe au risque de taux était la suivante:

■ Position à taux fixe :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2006			Total
	< 1 an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans	
Trésorerie	-	-	-	-
Dépôts à terme	-	-	-	-
Prêts et cautionnements	-	64 490	-	64 490
Actifs à taux fixe	-	64 490	-	64 490
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	(13 218)	-	-	(13 218)
Dépôts et cautionnements reçus	-	(297)	-	(297)
Emprunts liés au retraitement des locations financements	(4 347)	(20 223)	(59 534)	(84 104)
Emprunts bancaires	(1 689)	(12 490)	(18 934)	(33 113)
Passifs à taux fixe	(19 254)	(33 010)	(78 468)	(130 732)
Position nette à taux fixe	(19 254)	31 480	(78 468)	(66 242)

■ Position à taux variable :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2006			Total
	< 1 an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans	
Trésorerie	179 650	-	-	179 650
Dépôts à terme	4 642	-	-	4 642
Prêts et cautionnements	-	-	-	-
Actifs à taux variable	184 292	-	-	184 292
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	(231 545)	-	-	(231 545)
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Emprunts liés au retraitement des locations financements	-	-	-	-
Emprunts bancaires	(155 109)	(441 711)	(317 774)	(914 594)
Passifs à taux variable	(386 653)	(441 711)	(317 774)	(1 146 139)
Couverture	67 190	218 194	175 521	460 906
Position nette à taux variable après couverture	(135 171)	(223 517)	(142 253)	(500 941)

Au 31 décembre 2007, les contrats de swaps de taux portent sur les emprunts du groupe, dont ils transforment le taux variable en taux fixe. Ces contrats se ventilent par échéance comme suit :

Devise	Nominal en milliers de devises	Échéance
Swaps prêteurs taux fixe		
NOK	725 851	Entre le 15.12.2008 et le 18.11.2012
EUR	16 371	28.03.2008
EUR	7 750	30.03.2013
EUR	304 000	07.04.2014
EUR	150 000	26.01.2012
EUR	14 985	10.08.2009
EUR	10 000	29.08.2012
EUR	13 849	14.04.2011
EUR	12 168	04.10.2010

En 2007, un emprunt de 450 millions d'euros (« Club deal ») échéance 2019 a été souscrit. La ligne tirée à hauteur de 194 millions d'euros au 31 décembre 2007, fait l'objet d'une couverture à hauteur de 150 millions d'euros soit 77 %.

Le tableau suivant présente l'exposition nette du groupe aux taux variables avant et après gestion, compte tenu des couvertures mises en place, ainsi que la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) du groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêts, toutes autres variables étant constantes par ailleurs :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2007			Total
	< 1 an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans	
Actifs à taux variable	324 299	7 779	-	332 078
Passifs à taux variable	(162 980)	(565 266)	(350 773)	(1 079 019)
Position nette à taux variable avant couverture	161 319	(557 487)	(350 773)	(746 941)
Couverture	48 301	311 561	233 680	593 543
Position nette à taux variable après couverture	209 620	(245 925)	(117 093)	(153 398)
Sensibilité à une hausse des taux de 1 % avant couverture	1 613	(5 575)	(3 508)	(7 469)
Sensibilité à une hausse des taux de 1 % après couverture	2 096	(2 459)	(1 171)	(1 534)
Sensibilité à une baisse des taux de 1 % avant couverture	(1 613)	5 575	3 508	7 469
Sensibilité à une baisse des taux de 1 % après couverture	(2 096)	2 459	1 171	1 534

Au 31 décembre 2007, une variation du taux d'intérêt de 1 % aurait donc pour conséquence d'augmenter ou de diminuer le coût d'endettement financier du groupe de 1,5 M€.

Au 31 décembre 2006, la situation était la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2006			Total
	< 1 an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans	
Actifs à taux variable	184 292	-	-	184 292
Passifs à taux variable	(386 653)	(441 711)	(317 774)	(1 146 139)
Position nette à taux variable avant couverture	(202 361)	(441 711)	(317 774)	(961 847)
Couverture	67 190	218 194	175 521	460 906
Position nette à taux variable après couverture	(135 171)	(223 517)	(142 253)	(500 941)
Sensibilité à une hausse des taux de 1 % avant couverture	(2 024)	(4 417)	(3 178)	(9 618)
Sensibilité à une hausse des taux de 1 % après couverture	(1 352)	(2 235)	(1 423)	(5 009)
Sensibilité à une baisse des taux de 1 % avant couverture	2 024	4 417	3 178	9 618
Sensibilité à une baisse des taux de 1 % après couverture	1 352	2 235	1 423	5 009

Au 31 décembre 2006, une variation du taux d'intérêt de 1 % aurait donc eu pour conséquence d'augmenter ou de diminuer le coût d'endettement financier du groupe de 5,0 M€.

■ Risque de devise

Les objectifs

La politique du groupe est de réduire autant que possible le risque économique lié aux variations de change sur un horizon moyen terme. En outre, le groupe souhaite minimiser l'impact de la volatilité du dollar sur le résultat annuel d'exploitation.

Flux d'exploitation

Les principaux risques de change provenant de l'exploitation sont les suivants :

Pour la Division Offshore, BOURBON facture une partie importante (67 % environ) de ses prestations en dollar. Le groupe dispose d'une couverture de change naturelle grâce au paiement de charges dans la même devise (représentant environ 25 % du chiffre d'affaires). La politique est de maximiser cette couverture naturelle.

Le risque résiduel est partiellement couvert, à court terme, par la mise en place de ventes de dollars à terme et/ou d'options de vente de devises. Sur la partie non couverte, et de toute façon dans le temps, les Services Maritimes à l'Offshore sont directement exposés aux risques de change, et plus particulièrement sur le dollar.

La Division Vrac, à l'inverse, présente une couverture naturelle quasi parfaite (chiffre d'affaires et coûts essentiellement dollar) ; la marge dégagée, en dollar, ne fait pas l'objet de couverture.

Pour l'activité du sucre au Vietnam, les charges sont essentiellement dans les mêmes devises que les recettes. Le risque de change est donc limité à l'effet de sa transcription en euros dans les comptes consolidés de BOURBON et aux effets comptables sur les capitaux propres.

Flux long terme

● Politique

Dans le cas des acquisitions de navires en devises, la politique consiste à couvrir en partie le risque de change durant la période de construction par la mise en place de contrats d'achats de devises à terme.

La politique est de financer ces acquisitions dans la monnaie dans laquelle les loyers correspondants seront réglés par les clients ; toutefois, afin d'éviter les différences de change comptables dans les pays hors zone euro et zone dollar (en particulier en Norvège au Brésil et au Mexique), les entités financent leurs investissements dans leur monnaie fonctionnelle.

● Pratique actuelle

Par exception, début 2004, il a été décidé d'abandonner temporairement cette pratique et de convertir en euros la majorité des emprunts en dollars à l'époque. Ceci pour réaliser les gains de change latents comptabilisés en 2003.

Depuis, la majorité des nouveaux emprunts mis en place (en dehors de la Norvège) a été réalisée en euros. Lorsque le taux euro/dollar le permettra, ces emprunts seront à nouveau convertis en dollars et les acquisitions ultérieures seront à nouveau financées en dollars.

La contribution de chacune des principales devises au bilan consolidé est la suivante au 31 décembre 2007 :

(en milliers d'euros)	31.12.2007	
	Actif	Passif
EUR	1 843 007	2 127 999
BRL	39 692	21 555
MXP	28 735	10 088
NOK	313 114	336 944
USD	474 957	193 161
VND	36 017	47 487
Autres devises	14 675	12 963
Total bilan	2 750 196	2 750 196

Le tableau suivant présente les actifs et passifs monétaires du groupe qui sont exposés au risque de change, avant prise en compte des couvertures de change :

(en milliers d'euros)	31.12.2007		
	Actifs monétaires	Passifs monétaires	Position nette avant couverture
BRL	4 151	1 066	3 085
MXP	487	317	169
NOK	21 073	197 403	(176 330)
USD	207 555	156 929	50 626
VND	9 430	1 932	7 498
Autres devises	8 340	4 215	4 125
Total	251 036	361 863	(110 828)

Au 31 décembre 2007, les dérivés de change portent sur des flux essentiellement en dollar américain (USD) et en couronne norvégienne (NOK) et se ventilent comme suit :

	Nominal en milliers de devises	Échéance	Taux de change moyen
Contrats à terme couvrant les ventes futures attendues			
Euro / NOK	300	30/01/2008	8,4475
Contrats à terme couvrant les achats futurs attendus			
USD / Euro	656 232	Entre le 02/01/08 et le 31/12/08	0,7311
USD / Euro	325 417	Entre le 30/01/09 et le 31/12/09	0,7060
USD / Euro	250 339	Entre le 29/01/10 et le 30/04/12	0,6906
USD / NOK	102 586	Entre le 30/01/08 et le 30/11/09	5,9867
Contrat de couverture de prêts intragroupes en devises et autres opérations			
NOK / Euro	130 000	23/01/2008	0,1249
USD / Euro	91 717	Entre le 23/01/08 et le 17/03/08	0,7233
Cross-currency swap			
Euro / NOK	120 166	Entre le 20/02/12 et 29/09/17	8,0979
Euro / USD	11 221	Entre le 27/03/08 et 27/09/17	1,4680

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) du groupe à une variation raisonnable des taux de change par rapport à l'euro, toutes autres variables étant constantes par ailleurs et après prise en compte des couvertures de change :

	31.12.2007					Effet sur le résultat	
	Actifs monétaires	Passifs monétaires	Position nette avant couverture	Couverture	Position nette après couverture	d'une hausse de 1 %	d'une baisse de 1 %
(en milliers d'euros)							
BRL	4 151	1 066	3 085	-	3 085	(31)	31
MXP	487	317	169	-	169	(2)	2
NOK	21 073	197 403	(176 330)	120 167	(56 164)	556	(567)
USD	207 555	156 929	50 626	11 221	61 846	(612)	625
VND	9 430	1 932	7 498	-	7 498	(74)	76
Autres devises	8 340	4 215	4 125	-	4 125	N/S	N/S
Total	251 036	361 863	(110 828)	131 387	20 560	(163)	166

À noter que les couvertures de change à terme, portant sur des transactions futures, n'apparaissent pas dans ce tableau, dans la mesure où l'élément couvert n'est pas encore au bilan.

■ Risque sur le prix des approvisionnements

L'exposition du groupe au risque de prix est minimale.

■ Risque de crédit

Le groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. La politique du groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et, par conséquent, l'exposition du groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Le groupe n'a pas souscrit de convention type Coface.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments dérivés, le groupe ne travaille qu'avec des établissements financiers de premier ordre et apporte une attention particulière dans le choix des établissements.

■ Risques de liquidité

Le financement du groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de groupe mise en œuvre par la Direction Finance et Administration. Cette politique consiste à autofinancer le programme d'investissements, grâce aux cessions d'actifs et à la génération de cash-flows opérationnels dont la récurrence est assurée par la stratégie de contractualisation long terme, en particulier dans le secteur des services maritimes à l'offshore.

La gestion de la trésorerie est coordonnée au siège opérationnel du groupe. La Financière Bourbon, société en nom collectif organisée en centrale de trésorerie, offre ses services à la majeure partie des filiales opérationnelles du groupe. Ces entités sous convention de trésorerie avec la Financière Bourbon bénéficient d'un soutien actif dans la gestion de leurs flux, de leurs risques de change et de taux, de leurs risques opérationnels et de leur endettement à court et moyen termes, dans le respect des diverses législations en vigueur localement.

En 2005, BOURBON a souscrit un prêt syndiqué de 320 M€ dont la phase d'amortissement a commencé en avril 2007. Au 31 décembre 2007, l'encours du prêt est de 304 M€.

Juste avant la crise monétaire de l'été 2007, un emprunt de 450 M€ (« Club deal ») a été souscrit (ligne tirée à hauteur de 194 M€ au 31 décembre 2007).

Par ailleurs, le groupe dispose de lignes courts termes non utilisées à hauteur d'environ 300 M€ au 31 décembre 2007.

Une ligne additionnelle de préfinancement de 134 M€ à échéance 30 juin 2011 a été signée en 2007 (ligne tirée à hauteur de 54 M€ au 31 décembre 2007).

L'échéancier de la dette financière à long terme figure dans la note 3.14 de l'annexe aux comptes consolidés.

En dehors des covenants classiques d'un emprunt corporate de ce type, certains covenants propres aux prêts de 320 M€ et 450 M€ obligent BOURBON à respecter qu'une partie de la flotte financée mais non grevée d'hypothèque soit à disposition du prêteur. Si BOURBON venait à dépasser certains ratios financiers contenus dans ce même contrat, BOURBON devrait, sur option du prêteur, consentir des hypothèques sur ces mêmes navires (partie non grevée) en priorité et/ou sur d'autres de la flotte BOURBON en complément jusqu'à rétablir, à la satisfaction du prêteur, ces mêmes ratios. Aucune anticipation de remboursement n'est exigée dans le cadre du respect de ces covenants financiers.

Les autres emprunts souscrits par le groupe ne comportent pas non plus de clauses contractuelles qui, si elles étaient enfreintes, seraient susceptibles d'impacter de manière significative les comptes du groupe. Ces prêts bilatéraux sont assis sur un navire grevé d'une hypothèque maritime.

■ Risques actions

Le portefeuille actions du groupe est constitué de SICAV dont le coefficient de volatilité est proche de 1.

Par ailleurs, ces placements sont réalisés uniquement dans un but de gestion des excédents de trésorerie à court terme. En conséquence, la sensibilité du résultat du groupe à une perte de valeur de ces actifs est négligeable. L'exposition du groupe au risque actions est ainsi minimale.

Bien entendu, le coefficient de volatilité a augmenté ces derniers mois mais reste à des niveaux tout à fait acceptables.

3.20 INSTRUMENTS FINANCIERS
3.20.1 Actifs financiers

Au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006, les actifs financiers se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2007				Total bilan
	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments financiers dérivés à la juste valeur	Disponibilités	
Actifs financiers non courants	3 215	114 161	22 031	-	139 407
Clients et autres débiteurs	-	255 835	-	-	255 835
Actifs financiers courants	-	13 215	4 052	-	17 267
Autres actifs courants	-	22 533	-	-	22 533
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	322 551	322 551
Total	3 215	405 745	26 083	322 551	757 593

(en milliers d'euros)	31.12.2006				Total bilan
	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments financiers dérivés à la juste valeur	Disponibilités	
Actifs financiers non courants	9 212	71 509	17 078	-	97 799
Clients et autres débiteurs	-	194 260	-	-	194 260
Actifs financiers courants	-	15 432	2 780	-	18 212
Autres actifs courants	-	9 602	-	-	9 602
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	269 684	269 684
Total	9 212	290 804	19 858	269 684	589 558

a. Titres disponibles à la vente

Les titres disponibles à la vente détenus par le groupe s'élèvent à 3,2 M€ au 31 décembre 2007.

Les profits et pertes enregistrés en capitaux propres et en résultat sur les titres disponibles à la vente sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.2007					
	Dividendes	Evaluation ultérieure			Résultat de cession	Remboursement
		Variation juste valeur	Effet de change	Dépréciation		
Capitaux propres	-	-	(17)	-	-	
Résultat	1 957	-	-	(320)	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	5 660	
Total	1 957	-	(17)	(320)	5 660	

COMPTES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	31.12.2006					
	Dividendes	Evaluation ultérieure			Résultat de cession	Remboursement
		Var. juste valeur	Effet de change	Dépréciation		
Capitaux propres	-	-	(203)	-	-	-
Résultat	50	-	-	-	3 820	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Total	50	-	(203)	-	3 820	-

b. Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances au coût amorti se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2007			31.12.2006		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Prêts et créances au coût amorti	150 001	(91)	149 910	96 840	(297)	96 543
Clients et autres débiteurs	258 357	(2 522)	255 835	201 415	(7 155)	194 260
Total	408 358	(2 613)	405 745	298 255	(7 451)	290 804

Les profits et pertes enregistrées en capitaux propres et en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.2007			
	Intérêts	Evaluation ultérieure		Rés. de cession
		Effet de change	Dépréciation	
Capitaux propres	-	(10 148)	-	-
Résultat	7 809	-	41	-
Total	7 809	(10 148)	41	-

(en milliers d'euros)	31.12.2006			
	Intérêts	Evaluation ultérieure		Résultat de cession
		Effet de change	Dépréciation	
Capitaux propres	-	(6 008)	-	-
Résultat	4 710	-	78	-
Total	4 710	(6 008)	78	-

Les produits d'intérêts comptabilisés sur les prêts et créances au coût amorti s'élève à 7 809 K€ en 2007 et 4 710 K€ pour l'année 2006.

c. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève à 323 M€ au 31 décembre 2007 contre 270 M€ au 31 décembre 2006. Ce poste ne comprend pas de disponibilités soumises à restriction.

La politique de gestion des risques financiers est présentée en note 3.19. Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie est présenté en note 3.9.

3.20.2 Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 se ventile comme suit :

■ Actifs financiers :

(en milliers d'euros)	31.12.2007			31.12.2006
	Courant	Non courant	Total	Total
Instruments financiers dérivés en couverture de la dette	103	22 031	22 134	16 231
Instruments financiers dérivés en couverture du CA en devise et autres	3 949	-	3 949	3 627
Total	4 052	22 031	26 083	19 858

■ Passifs financiers :

(en milliers d'euros)	31.12.2007			31.12.2006
	Courant	Non courant	Total	Total
Instruments financiers dérivés en couverture de la dette	-	3 133	3 133	-
Instruments financiers dérivés sur les autres éléments dont le change	36 801	9 297	46 098	4 096
Total	36 801	12 430	49 231	4 096

Couverture du risque de taux

Au 31 décembre 2007 comme au 31 décembre 2006, le groupe détenait différents contrats de swaps destinés à couvrir les variations des taux sur ses emprunts à taux variables. Les contrats de swaps sont utilisés pour couvrir le risque de taux pour les engagements fermes.

Les conditions des contrats de swaps de taux ont été négociées pour coïncider avec les conditions des engagements fermes.

Les couvertures de flux de trésorerie futurs liés aux emprunts ont été jugées hautement efficaces et un gain latent de 934 K€ est enregistré en capitaux propres au 31 décembre 2007.

Couverture du risque de change

Au 31 décembre 2007 comme au 31 décembre 2006, le groupe détenait différents contrats à terme destinés à couvrir des ventes futures ou des achats futurs, pour lesquels le groupe a des engagements fermes.

Les conditions des contrats de change à terme ont été négociées pour coïncider avec les conditions des engagements fermes.

Les couvertures de flux de trésorerie futurs liés à des achats ou des ventes futurs ont été jugées hautement efficaces. A ce titre, les variations de juste valeur de la part efficace de l'instrument de couverture sont enregistrées en capitaux propres. Au 31 décembre 2007, une perte latente de 45 647 K€ a été comptabilisée en capitaux propres.

En 2007, le groupe a contracté des couvertures de change à terme destinées à couvrir certaines transactions intragroupes. En application de la norme IAS 39 § 80, ces couvertures ont été classées en « trading » et leur juste valeur comptabilisée directement en résultat. L'impact sur le résultat 2007 est un gain de 2 309 K€.

Les instruments financiers dérivés sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion des risques du groupe et sont analysés dans la note 3.20.

3.20.3 Passifs financiers

Au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006, les passifs financiers se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2007			31.12.2006
	Courant	Non courant	Total	Total
Dettes financières	210 633	1 061 363	1 271 996	1 285 530
Instruments financiers dérivés	36 801	12 430	49 231	4 096
Fournisseurs et autres créanciers	165 495	-	165 495	142 537
Autres passifs financiers	19 842	3 187	23 029	17 252
Total	432 771	1 076 980	1 509 752	1 449 415

a. Dettes financières

Les dettes financières sont analysées en note 3.15. Elles se décomposent comme suit au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 :

(en milliers d'euros)	31.12.2007			31.12.2006
	Courant	Non courant	Total	Total
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Billets de trésorerie	-	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	-	54 000	54 000	-
Emprunts sur location financement	3 111	76 611	79 723	84 104
Autres emprunts bancaires	97 159	930 751	1 027 911	948 004
Intérêts courus non échus	10 679	-	10 679	7 900
Total emprunts	110 949	1 061 363	1 172 312	1 040 008
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	99 451	-	99 451	244 763
Intérêts courus non échus	233	-	233	759
Total dettes financières	210 633	1 061 363	1 271 996	1 285 530

b. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés comptabilisés au passif du bilan sont présentés en note 3.20.2.

c. Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Fournisseurs	60 631	51 621
Dettes sur immobilisations	5 678	422
Dettes sociales	27 043	31 408
Dettes fiscales	17 313	13 613
Autres dettes	54 830	45 474
Produits constatés d'avance	15 307	10 164
Total	180 802	152 702

La valeur bilan de l'ensemble de ces dettes représente une bonne approximation de leur juste valeur.

3.20.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers

La méthode de valorisation des actifs et passifs financiers est détaillée dans les notes 1.5.8 à 1.5.19.

3.20.5 Gestion des risques liés aux instruments financiers

La politique de gestion des risques du groupe est présentée en note 3.19.

a. Risque de crédit

La politique de gestion des risques financiers est présentée en note 3.19.

Les créances en souffrance non dépréciées se ventilent comme suit au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 :

Au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)	Actifs en souffrance à la date de clôture					Actifs dépréciés Total	Actifs ni dépréciés ni en souffrance Total	Total
	< 30 jours	31-60 jours	61-90 jours	> 91 jours	Total			
Prêts et créances au coût amorti	-	-	-	-	-	91	149 910	150 001
Créances et autres débiteurs	30 641	9 183	2 329	5 390	47 543	2 522	208 292	258 357
Total	30 641	9 183	2 329	5 390	47 543	2 613	358 202	408 358

Au 31 décembre 2006

(en milliers d'euros)	Actifs en souffrance à la date de clôture					Actifs dépréciés Total	Actifs ni dépréciés ni en souffrance Total	Total
	< 30 jours	31-60 jours	61-90 jours	> 91 jours	Total			
Prêts et créances au coût amorti	-	-	-	-	-	297	96 543	96 840
Créances et autres débiteurs	14 000	4 573	2 503	2 675	23 751	7 155	170 509	201 415
Total	14 000	4 573	2 503	2 675	23 751	7 452	267 052	298 255

b. Risque de liquidité

Au 31 décembre 2007, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des passifs financiers par date de maturité sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010	2011	2012	> 5 ans	Total	Valeur bilan
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	-	-	-	54 000	-	-	54 000	54 000
Emprunts sur location financement	3 111	3 212	3 349	3 491	66 559	-	79 723	79 723
Autres emprunts bancaires	97 159	158 770	140 889	127 834	123 507	379 751	1 027 910	1 027 911
Intérêts courus non échus	10 679	-	-	-	-	-	10 679	10 679
Total emprunts	110 949	161 982	144 238	185 325	190 066	379 751	1 172 312	1 172 312
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	99 451	-	-	-	-	-	99 451	99 451
Intérêts courus non échus	233	-	-	-	-	-	233	233
Total dettes financières	210 633	161 982	144 238	185 325	190 066	379 751	1 271 996	1 271 996

Au 31 décembre 2006, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des passifs financiers par date de maturité sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009	2010	2011	> 5 ans	Total	Valeur bilan
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts sur location financement	4 347	4 848	4 983	5 123	5 269	59 534	84 104	84 104
Autres emprunts bancaires	156 797	120 783	139 802	103 967	89 948	336 707	948 004	948 004
Intérêts courus non échus	7 900	-	-	-	-	-	7 900	7 900
Total emprunts	169 044	125 631	144 785	109 090	95 217	396 241	1 040 008	1 040 008
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	244 763	-	-	-	-	-	244 763	244 763
Intérêts courus non échus	759	-	-	-	-	-	759	759
Total dettes financières	414 566	125 631	144 785	109 090	95 217	396 241	1 285 530	1 285 530

c. Risque de marché

L'exposition du groupe au risque de marché est analysée en note 3.19.

4 INFORMATION SECTORIELLE

En application de la norme IAS 14 « Informations sectorielles », le groupe a opté pour le secteur d'activité comme premier niveau de segmentation et pour le secteur géographique comme second niveau.

Suite à la cession de ses activités Distribution et Remorquage portuaire au cours de l'année 2007, l'information sectorielle s'axe désormais sur les divisions Offshore et Transport de Vrac :

- Division Offshore, prestataire de Service Maritimes liés à l'industrie pétrolière en support de leurs activités d'exploitation et de production en mer ;
- Division Vrac intervenant dans le domaine du fret maritime international du transport de vrac sec (charbon, minerais, produits cimentiers, grain, etc.).

Les charges et produits non affectables aux divisions opérationnelles sont classés en Corporate.

Dans le premier niveau de segmentation, sont définis comme actifs sectoriels :

- les goodwill ;
- les immobilisations incorporelles et corporelles ;
- les titres mis en équivalence ;
- les stocks et encours ;
- les clients et autres débiteurs ;
- les actifs financiers courants et autres actifs courants.

et comme passifs sectoriels :

- les fournisseurs et autres créditeurs ;
- les dettes d'impôt ;
- les autres passifs courants.

Il est à noter que ces actifs et passifs sectoriels ne sont pas ventilés en deuxième niveau de segmentation, entre France et International, du fait de leur mobilité (navires).

Toutes les relations commerciales interdivisions sont établies sur une base de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des clients extérieurs au groupe.

4.1 INFORMATION SECTORIELLE DE PREMIER NIVEAU

L'information sectorielle pour l'année 2007 est la suivante :

(en milliers d'euros)	Offshore	Vrac	Corporate	Eliminations	TOTAL
Chiffre d'affaires hors groupe	484 493	244 817	40 354	-	769 664
Coûts des ventes & coûts généraux	(271 681)	(155 406)	(32 939)	-	(460 026)
Autres charges et produits opérationnels	2 134	(92)	(1 978)	-	64
Excédent brut d'exploitation	214 946	89 319	5 437	-	309 702
Amortissement / provision(*)	(81 750)	(9 689)	(4 095)	-	(95 534)
Résultat opérationnel	133 196	79 630	1 342	-	214 168
Quote-part des sociétés mises en équivalence nette des écarts d'acquisition	3 063	-	-	-	3 063
<i>(*) dont perte de valeur sur actif</i>	-	-	-	-	-
Actifs sectoriels	2 103 377	202 797	1 137 764	(1 176 213)	2 267 724
Actifs sectoriels non courants détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-
Passifs sectoriels	804 858	82 845	844 623	(1 510 187)	222 138
Passifs sectoriels directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-
Investissements(**)	507 742	98 714	3 457	-	609 913

(**) Investissements Incorporels hors activités destinées à être cédées.

Pour l'année 2006, elle se présentait comme suit (y compris les activités Distribution et Remorquage portuaire cédées dans le courant de l'année 2007) :

(en milliers d'euros)	Offshore	Remorquage & Sauvetage	Vrac	Corporate	Distribution	Eliminations	TOTAL
Chiffre d'affaires hors groupe	376 572	129 732	169 245	42 091	-	-	717 640
Coûts des ventes & coûts généraux	(191 886)	(88 772)	(130 331)	(30 126)	-	-	(441 115)
Autres charges et produits opérationnels	441	(22)	10	615	-	-	1 045
Excédent brut d'exploitation	185 128	40 938	38 924	12 580	-	-	277 570
Amortissement / provision(*)	(72 282)	(13 933)	(3 888)	(6 084)	-	-	(96 187)
Résultat opérationnel	112 846	27 005	35 036	6 496	-	-	181 383
Quote-part des sociétés mises en équivalence nette des écarts d'acquisition	4 042	-	-	-	-	-	4 042
(*) dont perte de valeur sur actif	-	-	-	-	-	-	-
Actifs sectoriels	1 555 806	405 877	124 661	705 832	-	(883 419)	1 908 757
Actifs sectoriels non courants détenus en vue de la vente	-	-	-	32 786	99 401	-	132 187
Passifs sectoriels	472 073	154 519	38 161	293 834	-	(799 294)	159 293
Passifs sectoriels directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-	-	7 911	-	-	7 911
Investissements(**)	399 243	32 149	25 390	5 343	-	-	462 125

(**) Investissements incorporels et corporels hors activités destinées à être cédées.

4.2 INFORMATION SECTORIELLE DE SECOND NIVEAU

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique pour l'exercice 2007 est la suivante :

(en milliers d'euros)	France	International	TOTAL
Offshore	31 488	453 005	484 493
Vrac	30 200	214 617	244 817
Corporate	3 296	37 059	40 355
Total	64 984	704 681	769 665

Compte tenu des abandons d'activité, le chiffre d'affaires pour 2006 se ventilait comme suit :

(en milliers d'euros)	France	International	TOTAL
Offshore	31 372	365 956	397 328
Vrac	27 100	142 145	169 245
Corporate	5 098	36 948	42 046
Total	63 570	545 049	608 619

4.3 INFORMATION SECTORIELLE COMPLÉMENTAIRE

Chiffre d'affaires Offshore (en milliers d'euros)	2007	2006
Afrique	320 931	262 445
Europe & Med./Moyen Orient	101 080	92 003
Continent Américain	39 242	33 932
Asie	23 240	8 950
Total	484 493	397 328

5 INFORMATIONS DIVERSES

5.1 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Nantissement hypothèques et sûretés réelles (voir note 3.15)	524 368	578 383
Aval, cautions et garanties données	420	134 596
Total engagements donnés	524 788	712 979
Aval, cautions et garanties reçues	355 507	-
Total engagements reçus	355 507	-

Les obligations contractuelles se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	Paiements dus par période			
	Total	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Obligation en matière de location financement	79 723	3 111	76 611	-
Contrats de location simple	3 358	470	1 514	1 374
Solde à payer sur commandes de navires en cours de construction	1 328 180	617 059	711 121	-
Total	1 411 261	620 640	789 247	1 374

La présentation ci-dessus n'omet aucun engagement hors bilan significatif.

5.2 RÉSULTAT NET PAR ACTION

5.2.1 Résultat net de base par action

La détermination du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de chaque période est présentée ci-dessous :

	31.12.2007	31.12.2006
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	55 259 594	55 137 796
Nombre moyen pondéré de titres d'autocontrôle détenus sur la période	(25 008)	(34 047)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période	55 234 586	55 103 749

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours des exercices 2007 et 2006 tient compte du nombre moyen pondéré d'options de souscription d'actions levées au cours de chaque période.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours des exercices 2007 et 2006 a également été ajusté de façon à tenir compte de l'attribution d'une action gratuite pour 10 détenues réalisée au 1^{er} juin 2007.

Pour chaque période présentée le résultat net de base par action s'établit donc comme suit :

	31.12.2007	31.12.2006
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat net de base par action	55 234 586	55 103 749
Résultat net (en milliers d'euros)		
Consolidé part du groupe	390 751	152 891
Consolidé part du groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	183 937	126 772
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées	206 814	26 119
Consolidé part du groupe – hors plus-values sur participations cédées & résultat net des activités destinées à être cédées	157 923	122 952
Résultat net de base par action (en euros)		
Consolidé part du groupe	7,07	2,77
Consolidé part du groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	3,33	2,30
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées	3,74	0,47
Consolidé part du groupe – hors plus-values sur participations cédées & résultat net des activités destinées à être cédées	2,86	2,23

5.2.2 Résultat net dilué par action

Conformément à IAS 33, le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action tient compte de l'effet dilutif de la levée des options de souscription d'actions, déterminé en fonction de la méthode du « rachat d'actions ». Il intègre également les actions dont l'émission est conditionnelle. Le nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat net par action est ainsi augmenté des actions ordinaires potentielles dilutives.

La détermination du résultat dilué par action s'établit comme suit :

Nombre d'actions potentielles :

	31.12.2007	31.12.2006
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période	55 234 586	55 103 749
Nombre moyen pondéré d'actions dont l'émission est conditionnelle au cours de la période	27 693	-
Nombre moyen pondéré d'options de souscription d'actions dilutives au cours de la période	592 495	579 102
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles	55 854 774	55 682 851

Conformément à IAS 33, la détermination du résultat net dilué par action pour 2007 ne tient pas compte du plan d'options de souscription d'actions autorisé par le conseil d'administration du 10 décembre 2007 car ces options de souscription ont un effet antidilutif. De même, la détermination du résultat net dilué par action pour 2006 exclut le plan d'options de souscription d'actions autorisé par le conseil d'administration du 4 décembre 2006.

Résultat net dilué par action :

	31.12.2007	31.12.2006
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat net dilué par action	55 854 774	55 682 851
Résultat net (en milliers d'euros)		
Consolidé part du groupe	390 751	152 891
Consolidé part du groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	183 937	126 772
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées	206 814	26 119
Consolidé part du groupe – hors plus-values sur participations cédées & résultat net des activités destinées à être cédées	157 923	122 952
Résultat net dilué par action (en euros)		
Consolidé part du groupe	7,00	2,75
Consolidé part du groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	3,29	2,28
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées	3,70	0,47
Consolidé part du groupe – hors plus-values sur participations cédées & résultat net des activités destinées à être cédées	2,83	2,21

5.3 EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2007

Les effectifs salariés du groupe se ventilent comme suit :

Effectifs	31.12.2007	31.12.2006
Cadres	210	194
Employés et ouvriers	905	766
Personnel navigant	2 264	2 005
– Officiers	904	797
– Exécution	1 360	1 208
Total	3 379	2 965

L'évolution des charges de personnel est la suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Charges de personnel	134 678	104 827

5.4 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Dans le cadre de la procédure d'ajustement de prix prévue au contrat de cession des activités de services portuaires de Les Abeilles de décembre 2007, Boluda a transmis ses propositions d'ajustement du prix de cession au regard des comptes arrêtés au 30 novembre 2007, propositions en cours d'examen. En outre, Boluda a formulé à l'encontre de BOURBON des réclamations financières relatives à cette transaction, que BOURBON conteste formellement.

5.5 OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

■ Relations avec SINOPACIFIC

Le Président Directeur Général de BOURBON est associé dans la société de construction navale Sinopacific, au travers de la société Jaccar Holdings, filiale à 100 % de Jaccar.

BOURBON, par l'intermédiaire d'une de ses filiales, Bourbon Supply Investissements, a acquis, sur l'exercice 2007, dix navires auprès du groupe Sinopacific pour un montant cumulé de 127 688 K€. Au 31 décembre 2007, le montant des commandes en cours porte sur cent deux navires et s'établit à 1 317 500 K€, ayant généré des avances sur commandes à hauteur de 408 833 K€.

De plus, Jaccar s'est porté caution au bénéfice de certaines filiales de BOURBON en garantie des restitutions d'acomptes versés par ces dernières aux chantiers du groupe Sinopacific, pour un encours total au 31 décembre 2007 de 355 507 K€.

■ Relations avec PIRIOU, WEST ATLANTIC SHIPYARD et SEAS

Le Président Directeur Général de BOURBON est indirectement associé dans la société de construction navale Piriou et ses filiales, West Atlantic Shipyard et SEAS, au travers de la société Jaccar Holdings, filiale à 100 % de Jaccar.

BOURBON, par l'intermédiaire de ses filiales, a acquis sur l'exercice 2007 sept navires auprès de ces trois sociétés, pour un montant cumulé de 16 433 K€. Au 31 décembre 2007, le montant des commandes en cours porte sur vingt quatre navires et s'établit à 41 808 K€, ayant généré des avances sur commandes à hauteur de 14 571 K€.

■ Relations avec JACCAR

Le Président Directeur Général de BOURBON est également Président de la société Jaccar SAS. La société Jaccar SAS facture à Bourbon Assistance, filiale de BOURBON, des prestations de service.

Au titre de l'exercice 2007, le montant de ces prestations s'élève à 1 110 K€, comprenant une partie fixe de 360 K€ et une partie variable de 750 K€ calculée sur la base de 1 % du résultat net consolidé part du groupe de BOURBON, plafonnée à 750 K€ HT.

■ Relations avec MARINE SAS

Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général délégué de BOURBON, est également Président de la société Marine SAS. La société Marine SAS facture à Bourbon Management, filiale de BOURBON, des prestations de service.

Au titre de l'exercice 2007, le montant de ces prestations s'élève à 300 K€, comprenant une partie fixe de 150 K€ et une partie variable de 150 K€ calculée sur la base de 0,5 ‰ du résultat net consolidé part du groupe de BOURBON, plafonnée à 150 K€ HT.

5.6 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le conseil d'administration après avis du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance.

Les rémunérations au titre de l'exercice 2007 des mandataires sociaux en fonction pendant l'année sont les suivantes (hors jetons de présence) :

(en milliers d'euros)	2007	2006
Rémunérations fixes		
• Salaires	382	389
• Prestations de services	510	660
Rémunérations variables(*)	1 050	903
TOTAL	1 942	1 952

(*) Rémunérations qui seront versées en 2008 au titre de l'année 2007.

5.7 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION
5.7.1 Liste des sociétés consolidées par intégration globale

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2007	2006	2007	2006	
BOURBON	Société mère		Société mère		France (Paris)
Aequo Animo Shipping Navegacao Lda	100	-	100	-	Portugal (Madère)
Abeille Cilaos	-	100	-	99,95	France (La Réunion)
Abeille Mafate	-	100	-	99,95	France (La Réunion)
Aqua Service Réunion	-	51	-	51	France (La Réunion)
Avracs	100	100	100	100	France
Bourbon Asia Asset Pte Ltd	51	-	51	-	Singapour
Bourbon Assistance	100	100	100	100	France (La Réunion)
Bourbon Ben Luc	100	100	100	100	Vietnam
Bourbon Brazil Participacoes	100	100	100	100	Brésil
Bourbon Capital	100	100	100	100	Luxembourg
Bourbon Capital Elec USA	100	100	100	100	États-Unis
Bourbon Capital Holdings USA	100	100	100	100	États-Unis
Bourbon Capital USA	100	100	100	100	États-Unis
Bourbon Gaia Supply	100	-	100	-	France
Bourbon Interoil Nigeria Ltd	40	40	40	40	Nigeria
Bourbon Logistics Indonesia	100	95	95	95	Indonésie
Bourbon Management (ex CFG)	100	100	100	100	France
Bourbon Maritime	100	100	100	100	France
Bourbon Offshore (ex Holding)	100	100	100	100	France
Bourbon Offshore Asia	51	51	51	51	Singapour
Bourbon Offshore Associates	100	100	100	100	États-Unis
Bourbon Offshore Craft	100	100	100	100	France
Bourbon Offshore Gaia	100	50,8	100	50,8	France
Bourbon Offshore Greenmar	100	100	100	100	Suisse
Bourbon Offshore Gulf	60	-	60	-	Qatar
Bourbon Offshore I AS	75	75	75	75	Norvège
Bourbon Offshore I KS	80,26	80,26	75	75	Norvège
Bourbon Offshore II AS	-	100	-	100	Norvège
Bourbon Offshore II KS	-	100	-	100	Norvège
Bourbon Offshore III AS	80	80	80	80	Norvège
Bourbon Offshore III KS	85,52	85,52	80	80	Norvège
Bourbon Offshore Interoil Shipping-navegacao Lda	55	55	55	55	Portugal (Madère)
Bourbon Offshore IV AS	79	-	79	-	Norvège
Bourbon Offshore IV KS	81,1	-	79	-	Norvège
Bourbon Offshore Norway	100	100	100	100	Norvège

COMPTES CONSOLIDÉS

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2007	2006	2007	2006	
Bourbon Offshore Norway Management AS	100	-	100	-	Norvège
Bourbon Offshore Supply	100	-	100	-	France
Bourbon Offshore Surf	100	100	100	100	France
Bourbon Offshore Triangle	70	70	70	70	Égypte
Bourbon Subsea Services	100	-	100	-	France
Bourbon Salvage investments	100	-	100	-	France
Bourbon Supply Asia	100	-	100	-	Singapour
Bourbon Supply Investissements	100	100	100	100	France
Cador	100	100	100	100	France
Caroline 8 SAS	100	-	-	-	France
Centre Formation Offshore (BHMS)	100	-	100	-	France
Challenge hypermarket	50	50	50	50	Ile Maurice
Chambon Offshore International	100	100	100	100	France
Cogerem GIE	-	100	-	99,98	France
Compagnie Financière de Bourbon	-	51	-	51	France (La Réunion)
Deepwaters Marine Eurofinance	100	100	100	100	États-Unis
DNT Offshore	100	-	100	-	Italie
Domaine de la Convenance	-	99,99	-	99,99	France (La Réunion)
DTI Océan Indien	100	100	100	100	Ile Maurice
Elbuque Shipping Lda	100	100	100	51	Portugal (Madère)
Espace Bourbon Thang Long	-	65	-	65	Ile Maurice
Ex Commodo, SGPS Sociedade Unipessoal Lda	100	100	100	100	Portugal (Madère)
Financière Bourbon	100	100	100	100	France
Fipargest	100	100	100	100	France (La Réunion)
Flash Light – Exploracao de barcos Lda	100	100	100	51	Portugal (Madère)
Fructidor	100	100	100	100	France
Gestion SB GIE	92,86	92,86	92,86	92,86	France (La Réunion)
GIE Abeille Bourbon	100	99	100	99	France
GIE Abeille Liberté	100	99	100	99	France
GIE Abeilles Nantes Saint-Nazaire 2004	100	100	100	100	France
GIE Abeilles Le Havre 2003	100	100	100	100	France
GIE AHTS 256 (Luzolo)	100	100	100	100	France
GIE AHTS 279 (Bourbon Aladin)	100	100	100	100	France
GIE AHTS 280 (Bourbon Apsara)	100	100	100	100	France
GIE AHTS 281 (Bourbon Alexandre)	100	100	100	100	France
GIE AHTS 610 Bourbon Sagitta	100	100	100	100	France
GIE AHTS Argonaute 2004	100	100	100	100	France
GIE FSIV 252 Kamba	100	100	100	100	France
GIE FSIV 253 Surf Express	100	100	100	100	France

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2007	2006	2007	2006	
GIE FSIV 254 Bourbon Express	100	100	100	100	France
GIE FSIV 255 Bourbon Oceane	100	100	100	100	France
GIE N'DUVA	100	100	100	100	France
GIE PSV 114 (Bourbon Helios)	100	100	100	100	France
GIE PSV 115 (Bourbon Hermes)	100	100	100	100	France
GIE PSV 116 (Bourbon Hera)	100	100	100	100	France
GIE PSV Antenor 2004	100	100	100	100	France
GIE PSV Asterie 2004	100	100	100	100	France
GIE Remorqueurs Offshore 2003 (Nemed)	100	100	100	100	France
GIE Surfer 2003	100	100	100	100	France
GIE Surfer 2004	100	100	100	100	France
GIE Surfer 2005	100	100	100	100	France
GIE Surfer 2005 Bis	100	100	100	100	France
GIE Surfer 2006	100	100	100	100	France
GIE Surfer 2006 Bis	100	100	100	100	France
GIE VS 4501 (Athena)	100	100	100	100	France
GIE Surfer 2007	100	-	100	-	France
Grena Navegacao Lda	100	100	100	100	Portugal (Madère)
H.S.O.	100	100	100	100	France
Handy Bulk AG	100	100	100	100	Suisse
Handy Shipping AG	99,95	99,95	99,95	99,95	Suisse
Ivoirienne de remorquage et de sauvetage	-	50,99	-	50,99	Côte-d'Ivoire
Jade Navegacao Lda	100	100	100	100	Portugal (Madère)
La Petrusienne	-	50,8	-	25,9	Côte-d'Ivoire
Lastro Companhia Internacional de Navegacao Lda	100	100	100	100	Portugal (Madère)
Latin quarter Servicos Maritimos Internacionais Lda	100	100	51	51	Portugal (Madère)
Les Abeilles	-	100	-	100	France
Les Abeilles Bordeaux	-	99,84	-	99,84	France
Les Abeilles Boulogne	-	100	-	100	France
Les Abeilles Brest	-	100	-	100	France
Les Abeilles Cameroun	-	98	-	98	Cameroun
Les Abeilles Côte d'Ivoire	-	99,6	-	99,6	Côte-d'Ivoire
Les Abeilles Dunkerque	-	100	-	100	France
Les Abeilles International	100	100	100	100	France
Les Abeilles La Réunion	-	95,41	-	95,41	France (La Réunion)
Les Abeilles La Rochelle	-	100	-	100	France
Les Abeilles Le Havre	-	99,88	-	99,88	France

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2007	2006	2007	2006	
Les Abeilles Marseille-Fos (ex Société de remorquage portuaire et d'assistance en méditerranée)	-	100	-	100	France
Les Abeilles Nantes Saint-Nazaire	-	100	-	100	France
Les Abeilles Tanger Med	-	99,97	-	99,97	Maroc
Les Villas du Lagon	-	100	-	100	France (La Réunion)
Marine Network Asia	51	-	51	-	Singapour
Mastshipping Shipping Lda	100	100	51	51	Portugal (Madère)
Motel Les Brisants	-	50	-	50	France (La Réunion)
Navegaceano Shipping Lda	100	100	51	51	Portugal (Madère)
O.D.B.	100	100	100	100	France
Offshore Structured Assets Finance	100	100	100	100	États-Unis
Onix Investimentos e Servicos Lda	100	100	100	100	Portugal (Madère)
Paris Shipping & Chartering	100	100	100	100	France
Placements Provence Languedoc	100	100	100	100	France
Recif SAS	-	99,12	-	98,45	France (La Réunion)
Sagrim	74,97	74,97	74,97	74,97	Madagascar
SASU Bourbon Offshore	100	-	100	-	France
SCI Claire Fontaine	100	100	100	100	France (La Réunion)
Sehb Le Récif	-	99,79	-	98,75	France (La Réunion)
Sesac	100	100	100	100	France
Setaf	100	100	100	100	France
Setaf Saget	100	100	100	100	France
Setapar	100	100	100	100	France
Sinvrac	100	100	100	100	France
SNC AHTS 1	100	-	-	-	France
SNC Bourbon Themis	100	-	100	-	France
SNC Surfer 2007 bis	100	-	100	-	France
SNC Surfer 2008	100	-	100	-	France
SNC Surfer 2008 TT	100	-	100	-	France
SNC Surfer 325	100	-	100	-	France
Société Mahoraise de remorquage de sauvetage et de lamanage	-	100	-	100	Mayotte
Société nouvelle Arpec	-	100	-	100	France
Somarsal marine service (SMS)	-	100	-	100	France (Mayotte)
Sonasurf Internacional Shipping Lda	51	51	51	51	Portugal (Madère)
Sonasurf Jersey	100	100	51	51	Jersey
Sopade (Sté participation développement SAS)	100	100	100	100	France (La Réunion)
Sucrierie de Bourbon Gia Lai	-	51	-	51	Vietnam

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2007	2006	2007	2006	
Sucrierie de Bourbon Madagascar	100	100	100	100	Madagascar
Sucrierie de Bourbon Tay Ninh	68,62	100	68,62	100	Vietnam
Surf Viking AS	-	100	-	100	Norvège
Thermidor (ex Babor)	100	100	100	100	France
Tribor	100	100	100	100	France
Union des remorqueurs de Dakar	-	99,95	-	99,95	Sénégal

5.7.2 Liste des sociétés consolidées par intégration proportionnelle

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2007	2006	2007	2006	
Bourbon Gulf	49	49	49	49	Qatar
Delba Maritima Navegacao	50	50	50	50	Brésil
Delba Operadora de Servicios Ltda	50	50	50	50	Brésil
EPD Asia Group Ltd	50	50	50	50	États-Unis
EPD Yangzhou Ltd	50	50	50	50	Chine
Naviera Bourbon Tamaulipas	49	49	49	49	Mexique
Oceanteam Bourbon I AS	50	-	50	-	Norvège
Oceanteam Bourbon I KS	50	-	50	-	Norvège
Oceanteam Bourbon IV AS	50	-	50	-	Norvège
Servicios y Apoyos	49	49	49	49	Mexique
Sonasurf Angola	50	50	50	50	Angola
Toesa	50	50	50	50	Uruguay

5.7.3 Liste des sociétés consolidées par mise en équivalence

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2007	2006	2007	2006	
Bourbon Marine Services Manilla	24,98	-	24,98	-	Philippines
Agence rialto	-	30	-	30	France (La Réunion)
Austral d'Investissement	-	30	-	30	Ile Maurice
Bourbon Distribution Mayotte	-	30	-	21	France (Mayotte)
Carmart	-	30	-	30	Ile Maurice
Cie Mauricienne d'Hypermarché Ltd	-	30	-	23,98	Ile Maurice
Distri-Food	-	30	-	22,8	France (La Réunion)
Espace Bourbon An Lac	-	30	-	24	Vietnam
Espace Bourbon Dong Nai	-	30	-	19,5	Vietnam

COMPTES CONSOLIDÉS

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2007	2006	2007	2006	
Espace Bourbon Hai Fon	-	30	-	30	Vietnam
Fim Colimo	-	30	-	30	France (La Réunion)
Grains du Capricorne	-	30	-	30	France (La Réunion)
Home City	-	30	-	30	France (La Réunion)
Jackson Offshore LLC	34,36	-	34,36	-	États-Unis
Magma	-	30	-	21	France (La Réunion)
Mayotte Distribution	-	30	-	20,98	France (Mayotte)
Ortem	-	30	-	23,98	Ile Maurice
Rigdon Marine Corporation	40,26	40,26	40,26	40,26	États-Unis
Rigdon Marine Holdings LLC	24,50	24,50	24,50	24,50	États-Unis
S2FOI	-	30	-	22,8	France (La Réunion)
Salaison de Bourbon	-	30	-	26,78	France (La Réunion)
Sapmer Distribution de marques	-	30	-	30	France (La Réunion)
Saprim	-	30	-	29,76	France (La Réunion)
SCI Armagnac	-	30	-	29,7	France (La Réunion)
SCI Badamier	-	30	-	30	France (La Réunion)
SCI des Centres commerciaux	-	30	-	30	France (La Réunion)
SCI du Chaudron	-	30	-	30	France (La Réunion)
SCI Jacaranda	-	30	-	30	France (La Réunion)
SCI Kerveguen	-	30	-	29,7	France (La Réunion)
SCI Ligne du Paradis	-	30	-	29,7	France (La Réunion)
SCI Omega	-	30	-	30,07	France (Mayotte)
SCI Timur	-	30	-	30	France (La Réunion)
SCI Toscane	-	30	-	21,01	France (La Réunion)
SCI Vava Industrie	-	30	-	29,7	France (La Réunion)
SCIM3	-	30	-	21	France (La Réunion)
Score Digue	-	30	-	29,94	Madagascar
Score Madagascar	-	30	-	29,39	Madagascar
Selata(n) Indah	-	30	-	30	France (Mayotte)
SEMS SA	-	30	-	29,76	France (La Réunion)
Sicre	-	30	-	30	France (La Réunion)
SNIE Distribution	-	30	-	21	France (Mayotte)
Société de restauration rapide de la Réunion – S3R	-	30	-	30	France (La Réunion)
Société des Hypermarchés bénédictins	-	30	-	30	France (La Réunion)
Sodexmar	-	30	-	30	France (La Réunion)
Sodimar	-	30	-	30	France (La Réunion)
Sofimex	-	30	-	30	France
Sogim	-	30	-	30	France (La Réunion)
Sogramo	-	30	-	30	France (La Réunion)

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2007	2006	2007	2006	
Somags (exploitation des magasins CORA & SPAR)	-	30	-	30	Ile Maurice
Sorecom	-	30	-	30	France (La Réunion)
Soretravi	-	30	-	30	France (La Réunion)
Sormac	-	30	-	30	France (La Réunion)
Spar Mauritius	-	30	-	30	Ile Maurice
SSTIC – Prestations informatiques	-	30	-	30	France (La Réunion)
Transit SNIE	-	30	-	20,89	France (Mayotte)
Usine de Traitement de Viande – UTV	-	30	-	21	France (Mayotte)
UTV Investissement SNC	-	30	-	21	France (Mayotte)
Vindémia	-	30	-	30	France (La Réunion)
Wheathervane Ltd	-	30	-	30	Ile Maurice
Agence rialto	-	30	-	30	France (La Réunion)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société BOURBON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.5.6 de l'annexe aux états financiers expose les méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'amortissement des navires.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Marseille, le 15 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C.
Cabinet Rousseau Consultants

Deloitte & Associés

Jean-Marc ROUSSEAU

Vincent GROS

COMPTES SOCIAUX

- 102 Bilan de la société mère au 31 décembre
- 104 Compte de résultat de la société mère
- 106 Notes annexes aux états financiers de la société mère
- 124 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
- 125 Rapport général des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

BILAN DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AU 31 DÉCEMBRE

(en milliers d'euros)	Exercice 2007			2006
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF				
I. ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Titres de participation	260 457	40 701	219 756	269 471
Créances rattachées à des participations	-	-	-	100 504
Prêts	-	-	-	-
TOTAL I	260 457	40 701	219 756	369 975
II. ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
En cours de production	-	-	-	-
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	-
Créances				
Clients et comptes rattachés	4 317	347	3 970	138
Autres créances	279 715	2 300	277 415	74 816
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 807	-	1 807	2 115
Disponibilités	1 076	-	1 076	926
Charges constatées d'avance	25	-	25	25
TOTAL II	286 939	2 647	284 293	78 020
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Écart de conversion actif	90	-	90	46
TOTAL GÉNÉRAL	547 486	43 348	504 139	448 041

(en milliers d'euros)	2007	2006
PASSIF		
I. CAPITAUX PROPRES		
Capital social	35 229	31 884
Primes d'émission	50 059	51 452
Réserve légale	3 188	3 127
Réserves réglementées	15 395	15 395
Autres réserves	193 614	209 122
Report à nouveau	7	16
Résultat de l'exercice	135 370	14 656
Subventions d'investissements	-	-
TOTAL I	432 862	325 652
II. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Pour risques	6 294	6 075
Pour charges	-	-
TOTAL II	6 294	6 075
III. DETTES		
Emprunt obligataire convertible	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 687	106 345
Emprunts et dettes financiers divers	-	1 908
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 306	588
Dettes fiscales et sociales	652	514
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 943	2 172
Autres dettes	51 789	4 414
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL III	64 377	115 941
Écart de conversion passif	606	373
TOTAL GÉNÉRAL	504 139	448 041

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

(en milliers d'euros)	2007	2006
I. PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue de services	4 271	1 204
Chiffre d'affaires	4 271	1 204
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 593	84
Autres produits	-	-
TOTAL I	5 864	1 288
II. CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	7 886	3 423
Impôts, taxes et versements assimilés	1 194	428
Dotations aux amortissements	-	-
Dotations aux provisions (actif circulant)	162	700
Autres charges	110	7
TOTAL II	9 352	4 558
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(3 487)	(3 270)
III. PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	16 212	12 641
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	2
Autres intérêts et produits assimilés	8 167	3 804
Reprises sur provisions et transferts de charges	39 335	668
Différences positives de change	50	168
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	93
TOTAL III	63 764	17 376
IV. CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	416	179
Intérêts et charges assimilées	3 485	3 218
Différences négatives de change	140	770
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL IV	4 041	4 167
Résultat financier	59 723	13 209
Résultat courant	56 236	9 939
V. PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits sur opérations de gestion	72	-
Produits sur opérations de capital	155 050	1 248
Reprises sur provisions et transferts de charges	600	32
TOTAL V	155 722	1 280
VI. CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges sur opérations de gestion	27	-
Charges sur opérations de capital	82 350	768
Dotations aux amortissements et provisions	850	206
TOTAL VI	83 227	974
Résultat exceptionnel	72 495	306
VII. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	(6 640)	(4 411)
Total des produits	225 350	19 944
Total des charges	89 980	5 288
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	135 370	14 656

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2007 dont le total est de 504 656 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 135 370 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 10 mars 2008 par le conseil d'administration.

1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce et au décret comptable du 29 novembre 1983, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La présentation des comptes annuels tient compte des dispositions du règlement 99-03 du Comité de réglementation comptable.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite du coût historique.

2 CAPITAUX PROPRES

2.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social d'un montant de 35 229 221 euros est divisé en 55 461 302 actions. L'évolution du capital social est la suivante :

	Nombre d'actions	Milliers d'euros
Capital au 31 décembre 1988	566 004	8 628
Augmentation de capital suivant AGE du 10 novembre 1989	141 501	2 157
Augmentation de capital par incorporation de primes d'émission suivant AGE du 6 juillet 1992	141 501	2 157
Fusion absorption SAPMER suivant AGE du 18 décembre 1992	3 504	53
Augmentation de capital par incorporation de primes d'émission suivant AGE du 18 juin 1993	142 085	2 166
Augmentation de capital suivant AGE du 17 juin 1994	99 459	1 516
Décision de l'AGE du 17 juin 1994 : division par 4 de la valeur nominale des actions ce qui porte le nombre d'actions de 1 094 054 à 4 376 216 actions.	3 282 162	-
Augmentation de capital suivant AGE du 15 novembre 1995	1 080 247	4 117
Augmentation de capital suivant AGM du 12 octobre 1996	96 727	368
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites suivant AGM du 25 mai 2000	555 319	2 116
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action gratuite pour 11 détenues) suivant AGM du 30 mai 2002	555 319	2 116
Augmentation de capital suivant CA du 12 juillet 2002 (9 100 actions nouvelles + 1 820 gratuites)	10 920	42
Augmentation de capital suivant CA du 9 septembre 2002 (297 710 actions nouvelles + 59 542 gratuites)	357 252	1 362
Augmentation de capital par attribution gratuite par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action nouvelle pour 6 actions anciennes détenues) suivant l'AGM du 8 juin 2004	1 172 000	4 467
Fusion absorption de la Financière Jaccar par BOURBON, par émission de 2 485 401 actions, suivi d'une réduction de 2 485 401 actions.	-	-
Décision de l'AGE du 23 août 2004 : division par 3 de la valeur nominale des actions ce qui porte le nombre d'actions de 8 204 000 à 24 612 000 actions	16 408 000	-
Levées d'options (plan n° 1) exercées entre le 1 ^{er} octobre 2005 et le 31 mai 2006	449 238	571
Décision de l'AGE du 23 mai 2006 (effet au 1 ^{er} juin 2006) : multiplication par 2 du nombre d'actions ce qui porte le nombre d'actions de 25 061 238 à 50 122 476 actions	25 061 238	-
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} juin 2006 et le 31 décembre 2006	73 052	47
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} janvier 2007 et le 29 mai 2007	6 957	5
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action gratuite pour 10 détenues) suivant AGM du 29 mai 2007	5 020 247	3 189
Levées d'options exercées entre le 5 juin 2007 et le 31 décembre 2007	238 570	152
Capital au 31 décembre 2007	55 461 302	35 229

Le 17 juin 1994, les actions d'une valeur nominale de 15,24 euros ont été converties en actions de 3,81 euros (soit la conversion de 1 094 054 actions anciennes en 4 376 216 actions nouvelles).

Au cours de l'exercice 1998, 306 810 bons de souscription d'actions ont été émis au prix unitaire de 3,05 euros. Ces bons ont donné à leur titulaire le droit de souscrire à une action par bon, au prix de 57,93 euros l'action, à tout moment entre le 1^{er} juillet 1999 et le 15 septembre 2002.

Par ailleurs, dans le cadre de l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix anciennes (assemblée générale mixte du 25 mai 2000), la somme nécessaire pour attribuer le même nombre d'actions gratuites, que s'ils avaient été actionnaires aux porteurs des 306 810 bons qui exerceraient leurs droits, a été virée sur un compte de réserve indisponible.

L'augmentation de capital réalisée suite à l'assemblée générale mixte du 30 mai 2002 a permis la création de 555 319 actions attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour onze actions anciennes. Dans le cadre de cette attribution d'actions, une somme de 116 933 euros représentant 30 681 actions a été virée à un compte de réserve indisponible, par prélèvement sur le poste prime d'émission, pour attribuer aux porteurs des 306 810 bons de souscription le même nombre d'actions gratuites que s'ils avaient été actionnaires.

Sur les 306 810 bons de souscription émis en septembre 1998 donnant droit de souscrire à une action de la société par bon au prix de 57,93 euros par action, 9 100 bons de souscription d'actions ont été exercés le 31 mai 2002. À ce titre, 10 920 actions ont été émises pour tenir compte de l'attribution des actions gratuites à partir du 21 juin 2002.

Les 297 710 bons de souscription d'actions restants ont été exercés le 6 septembre 2002. Le montant global de la souscription de 17 246 milliers d'euros a été enregistré pour un total de 357 252 actions :

- actions provenant des BSA : 297 710 ;
- actions gratuites AGE du 25 mai 2000 : 29 771 ;
- actions gratuites AGE du 30 mai 2002 : 29 771.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2004 a décidé d'augmenter le capital de 4 466 726 euros pour le porter de 26 800 538 euros à 31 267 264 euros, par voie d'incorporation du poste « prime d'émission », et par création de 1 172 000 actions attribuées gratuitement aux actionnaires.

Aux termes d'un projet de fusion, la société Financière Jaccar a fait apport de la totalité de son actif, moyennant la prise en charge de la totalité de son passif, d'un montant de 48 865 667 euros.

En conséquence, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 9 472 434 euros pour le porter de 31 267 264 euros à 40 739 698 euros, au moyen de la création de 2 485 401 actions nouvelles au nominal de

3,81123 euros chacune entièrement libérées ; ces actions étant rémunérées par l'attribution aux actionnaires de 2 485 401 actions nouvelles au nominal de 3,81123 euros chacune, entièrement libérées ; ces actions ont été attribuées aux actionnaires de la société Financière Jaccar à raison de 1 033 actions de la société BOURBON pour 1 000 actions de la société Financière Jaccar.

La différence entre le montant de l'actif net apporté par la société Financière Jaccar et le montant de l'augmentation de capital ci-dessus, différence égale à 39 393 233 euros, constitue une prime de fusion qui a été inscrite au passif du bilan dans un compte intitulé « Prime de fusion ».

L'assemblée générale extraordinaire ayant pris acte que la société Financière Jaccar détenait 2 485 401 actions BOURBON, société absorbante, représentant la valeur d'apport de 48 865 667 euros, a décidé de réduire le capital de 9 472 434 euros par l'annulation de ces 2 485 401 actions apportées lors de la fusion et de ramener la prime de fusion à zéro en débitant le compte correspondant de 39 393 233 euros.

L'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2006 a adopté la multiplication par deux du nombre d'actions de la société de telle sorte qu'il soit attribué à chaque actionnaire deux actions pour une action détenue.

Sur la base du nouveau nominal, les levées d'options exercées en 2006 se sont traduites par la création de 971 528 actions et une augmentation de capital de 617 118 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 4 867 157 euros.

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2007, le capital social a été augmenté de 3 188 879 euros pour être porté de 31 888 801 euros à 35 077 680 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « Primes d'émission ». Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 5 020 247 actions attribuées aux actionnaires en raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

Les levées d'options exercées sur 2007 se sont traduites par la création de 245 527 actions et une augmentation de capital de 155 960 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 1 795 735 euros.

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	À la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	55 461 302	5 265 774		0,64

Nombre de droits de vote au 31 décembre 2007 :

Nombre d'actions en circulation	55 461 302
Nombre d'actions autodétenues privées de droits de vote	34 812
Nombre d'actions ayant le droit de vote	55 426 490

2.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

Exercice N

A Situation à l'ouverture de l'exercice	
1 Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	325 652
2 Distributions sur résultats antérieurs autorisées par l'AGO	(30 110)
B Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	295 542
C Variations en cours d'exercice	
1 Variation du capital	3 345
2 Variation des primes liées au capital	(1 393)
3 Variation des réserves, report à nouveau	(1)
D Total variations de l'exercice	1 951
E Situation à la clôture de l'exercice	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO (= B +/- D)	297 493

3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES

Les titres de participation ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis (méthode du coût historique), à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

À la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire des titres a été appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus, corrigés pour tenir compte des plus ou moins-values latentes éventuelles. Pour les titres de sociétés faisant l'objet d'une cotation sur un marché réglementé, la valeur d'inventaire retenue correspond au cours moyen du dernier mois. La valeur d'inventaire des titres en devises est convertie au cours de change à la date de clôture de l'exercice.

Si nécessaire, la valeur brute des titres a été ramenée à cette valeur d'inventaire par la constitution d'une provision.

À l'occasion de la cession d'une fraction d'un ensemble de titres conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée de la fraction cédée est estimée suivant la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti).

L'évolution des immobilisations financières brutes se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.06	Augmentations	Diminutions	31.12.07
Participations	349 060	21	88 624	260 457
Créances rattachées à des participations	100 504	-	100 504	-
Total	449 564	21	189 128	260 457

■ Participations

Les acquisitions de titres de participation de l'exercice concernent l'activité hôtelière à La Réunion. BOURBON a racheté des titres des sociétés Le Récif et Les Villas du Lagon en janvier 2007, pour céder la totalité des titres détenus en août 2007.

La diminution du poste « participations » reflète la poursuite de la cession du portefeuille d'activités non stratégiques de BOURBON.

Le processus de désengagement de l'activité Distribution s'est poursuivi et achevé en 2007 avec :

- l'exercice, au profit du Groupe Casino, de la deuxième option de vente sur le solde des actions Vindémia détenus par BOURBON. La cession de ces titres est intervenue en juillet 2007 ;
- la vente des titres détenus dans la société Espace Bourbon Thang Long.

La cession progressive des actifs sucriers détenus par BOURBON au Vietnam a été initiée en 2007 avec la vente de la société Sucrierie de Bourbon Gia Lai et la cession partielle de la participation détenue dans Sucrierie de Bourbon Tay Ninh.

L'ensemble des participations dans l'activité hôtelière à l'île de la Réunion a été cédé au mois d'août 2007. Cela concerne les sociétés suivantes : Le Récif, Les Villas du Lagon, Motel les Brisants et SEHB.

Enfin, les autres diminutions du poste « titres de participation » concernent la vente des sociétés Compagnie Financière de Bourbon, Aqua Service Réunion et Les Domaines de la Convenance ainsi que la liquidation du fonds Bourbon Axa Investment Fund.

L'ensemble de ces transactions a généré une plus-value de 72 097 milliers d'euros.

■ Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations en solde au 31 décembre 2006 (100 504 milliers d'euros) ont été remboursées au cours de l'exercice 2007 et ont porté intérêts pour 7 724 milliers d'euros.

4 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31.12.06	Augmentations	Diminutions	31.12.07
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour garantie de passif sur cessions de titres ⁽¹⁾	5 695	850	599	5 946
Provisions pour pertes de change ⁽²⁾	122	95	127	90
Autres provisions pour risques et charges ⁽³⁾	258	-	-	258
sous-total	6 075	945	726	6 294
Provisions pour dépréciations :				
Participations ⁽⁴⁾	79 589	320	39 208	40 701
Comptes clients ⁽⁵⁾	733	82	468	347
Autres provisions (comptes courants) ⁽⁵⁾	3 345	80	1 125	2 300
sous-total	83 667	482	40 801	43 348
Total	89 742	1 427	41 527	49 642
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		162	1 593	
- financières		416	39 335	
- exceptionnelles		850	599	

⁽¹⁾ Sur l'exercice, une provision pour garantie de passif a été constituée dans le cadre de la cession de l'activité hôtelière à la Réunion. Elle s'est rajoutée aux provisions déjà constituées lors de la cession des activités Sucre Réunion/Négoce Europe. L'actualisation de la garantie de passif concernant ce dernier dossier nous a amenés à reprendre une partie de la provision dotée lors des exercices précédents.

⁽²⁾ Une provision pour risque de change de 90 milliers d'euros a été comptabilisée. Elle couvre les pertes de change latentes sur les avances en comptes courants consenties en devises.

⁽³⁾ Le solde de 258 milliers d'euros représente le risque judiciaire sur les honoraires relatifs à une opération immobilière abandonnée.

⁽⁴⁾ La dotation aux provisions comptabilisée au cours de l'exercice porte sur les titres Innodis qui ont été valorisés à la valeur du marché mauricien (Stock Exchange of Mauritius). Par ailleurs, les cessions partielles ou totales de titres de participations nous ont amenés à reprendre les provisions constituées jusqu'alors à hauteur de 39 208 milliers d'euros.

⁽⁵⁾ Les reprises de provisions pour dépréciation des comptes clients et des comptes courants concernent certaines des filiales cédées en 2007 (Le Récif, Les Villas du Lagon, Les Domaines de la Convenance, etc.).

5 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Des provisions pour dépréciation de créances ont été constituées pour pallier les éventuels risques de non-recouvrement.

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
État des créances :			
Clients douteux ou litigieux	347	347	-
Autres créances clients	3 970	3 970	-
Taxe sur la valeur ajoutée	71	71	-
Groupe et associés ⁽¹⁾	258 229	258 229	-
Débiteurs divers ⁽²⁾	21 415	21 415	-
Charges constatées d'avance	25	25	-
Total	284 057	284 057	-

(1) Les créances « groupes et associés » représentent notamment un compte courant bloqué et rémunéré à hauteur de 251 millions d'euros

(2) La principale variation du poste « débiteurs divers » au cours de l'exercice concerne la cession des titres Vindémia qui a donné lieu à la constatation d'une créance de 20,8 millions d'euros au 31 décembre 2007. Suite à un différend entre BOURBON et le Groupe Casino sur l'évaluation du prix de cession des titres Vindémia, et en application des dispositions contractuelles, seul un acompte a été versé au titre de la vente (arbitrage en cours). Conformément au principe de prudence, la créance enregistrée au 31 décembre 2007 représente le complément de prix minimum à recevoir déterminé sur la base de l'évaluation de prix établie par l'acheteur.

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	de 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans
État des dettes :				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾ :				
- à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus de 1 an à l'origine ⁽²⁾	5 687	-	5 687	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	4 306	4 306	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	652	652	-	-
Dettes sur immobilisations	1 943	1 943	-	-
Groupe et associés ⁽³⁾	51 669	51 669	-	-
Autres dettes	120	120	-	-
Total	64 377	58 690	5 687	-
Renvoi ⁽¹⁾ :				
Emprunts souscrits	-	-	-	-
Emprunts remboursés	100 658	-	-	-

(1) La ligne de crédit de 100 millions d'euros consentie par des établissements bancaires en 2006 a été intégralement remboursée en juillet 2007.

(2) Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'un an concernent un prêt à moyen terme contracté auprès du Crédit Agricole remboursable in fine (septembre 2010) et pour lequel un swap de taux d'intérêts a été mis en place.

(3) Les dettes « groupes et associés » représentent notamment un compte courant rémunéré de 49 551 milliers d'euros.

6 AVANCES AUX DIRIGEANTS

Conformément aux articles L 225-43 et L 223-21 du Code de commerce, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

7 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur de marché des titres détenus s'élève à 1 867 milliers d'euros.

Les actions propres détenues ont été évaluées à la date de clôture en fonction du cours de Bourse au 31 décembre 2007 et pour les autres valeurs mobilières de placement suivant leur valeur estimée en fin d'exercice. Il n'y a pas de moins-values latentes constatées au 31 décembre 2007.

Dans le cadre de la régulation du cours sur le marché, l'assemblée générale mixte du 29 mai 2007 a autorisé la société à racheter ses propres actions.

La société CM CIC Securities chargée de la gestion de ces valeurs mobilières a communiqué la situation du contrat de liquidité, arrêtée au 31 décembre 2007, dont les détails sont repris dans le tableau ci-dessous.

(en milliers d'euros)	Brutes	Provisions	Nettes	Valeur de marché
Titres cotés :				
Actions BOURBON	1 518	-	1 518	1 560
Sicav Trésoricic	289	-	289	307
Total	1 807	-	1 807	1 867

(en quantité)	Au 31.12.06	Au 31.12.07
Actions BOURBON	43 936	34 812
Sicav Trésoricic	5 000	5 000
Total	48 936	39 812

8 DISPONIBILITÉS

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale, soit 1 076 milliers d'euros.

9 CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

(en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06
Charges constatées d'avance	25	25
Produits constatés d'avance	-	-
Total	25	25

Les charges constatées d'avance se rapportent à la rémunération de tenue de compte de CM CIC Securities et sont par nature à rattacher au résultat d'exploitation.

10 ÉCART DE CONVERSION SUR CRÉANCES ET DETTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les créances et les dettes en devises ont été converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change connu. Les pertes latentes ont entraîné la constitution d'une provision pour risques et charges.

Écart de conversion actif :

(en milliers d'euros)			31.12.07	31.12.06
	Brut	Provision pour risques	Net	Brut
Postes concernés :				
- comptes courants	90	90	-	46

Écart de conversion passif :

(en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06
Postes concernés :		
- dettes fournisseurs	606	373

11 ELÉMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DE BILAN

11.1 ACTIF

(en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06
Produits à recevoir et comptes de régularisation de l'actif⁽¹⁾	515	803
Opérations d'exploitation	-	-
Opérations financières	515	803
Effets de commerce	-	-
Entreprises liées	522 603	526 489
Participations	260 457	348 664
Créances rattachées à des participations	-	100 504
Prêts	-	-
Clients et comptes rattachés	3 917	561
Autres créances ⁽²⁾	258 229	76 760
Total	523 118	527 292

(1) Les produits à recevoir des entreprises liées concernent les intérêts courus sur compte courant bloqué, rémunéré.

(2) voir note 7.

11.2 PASSIF

(en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06
Charges à payer et comptes de régularisation du passif⁽¹⁾	56	257
Opérations d'exploitation	56	257
Opérations financières	-	-
Effets à payer	-	-
Entreprises liées :	53 293	8 195
Emprunts et dettes financières diverses	51 669	1 772
Fournisseurs et comptes rattachés	1 624	2 429
Autres	-	3 994
Total	53 349	8 452

(1) Les charges à payer des entreprises liées correspondent à des factures non parvenues.

(2) Voir note 7.

12 VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	2007	2006
Par secteur d'activité		
Prestations	4 271	1 204
Total	4 271	1 204
Par secteur géographique		
Réunion	26	304
Métropole	3 347	-
Autres	898	900
Total	4 271	1 204

13 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les membres du conseil d'administration, y compris son Président ainsi que les membres du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance et du comité d'audit, ont perçu globalement en 2007, en raison de leurs fonctions, une rémunération de 110 milliers d'euros au titre des jetons de présence.

14 DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

(en milliers d'euros)	2007
Charges exceptionnelles	83 227
Sur opérations de gestion	27
Sur opérations de capital	82 350
- Valeur nette comptable des titres de participation cédés	81 959
- Rachats d'actions propres	391
Dotations exceptionnelles sur amortissements et provisions	850
- Provision pour garanties de passif	850
Produits exceptionnels	155 722
Sur opérations de gestion	72
Sur opérations de capital	155 050
- Produits de cession de titres de participation	154 056
- Rachat d'actions propres	403
- Autres	591
Reprises sur provisions et transferts de charges	600
- Reprise provision pour litige	600

15 ENTREPRISES LIÉES

(en milliers d'euros)	2007	2006
Charges financières ⁽¹⁾	973	2
Produits financiers ⁽²⁾	24 298	16 068

⁽¹⁾ Les charges financières représentent la charge d'intérêts relative à la rémunération d'une avance en compte courant s'élevant à 49 551 milliers d'euros au 31.12.07.

⁽²⁾ Les produits financiers correspondent à des produits sur participation (dividendes) pour un montant de 16 212 milliers d'euros et à la rémunération des comptes courants pour un montant de 8 086 milliers d'euros.

16 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Répartition (en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	56 236	(1 554)	54 682
Résultat exceptionnel à court terme	1 236	(375)	861
Résultat exceptionnel à long terme	71 258	(1 075)	70 183
Boni d'intégration fiscale	-	9 644	9 644
RÉSULTAT COMPTABLE	128 730	6 640	135 370

Le résultat courant a fait l'objet de réintégrations (charges non déductibles du résultat courant) et de déductions (produits non taxables du résultat courant) fiscales pour déterminer une assiette taxable au taux de droit commun.

La même méthode a été utilisée pour déterminer le résultat exceptionnel à court terme taxable et l'impôt correspondant. Le résultat exceptionnel à court terme comprend en sus les réajustements de l'impôt sur les sociétés et du boni d'intégration fiscale relatifs à l'exercice précédent.

Le boni d'intégration fiscale au titre de l'exercice 2007 est de 9 644 milliers d'euros.

BOURBON a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 1998. Au 1^{er} janvier 2003, l'option a été reconduite pour 5 ans, soit jusqu'en 2007. Le périmètre au 31 décembre 2007 est composé des sociétés suivantes :

BOURBON – BOURBON ASSISTANCE – BOURBON MARITIME – PLACEMENTS PROVENCE LANGUEDOC – BOURBON OFFSHORE SURF – LES ABEILLES INTERNATIONAL – SETAF – SETAF-SAGET – PARIS SHIPPING AND CHARTERING – SETAPAR – SESAC – AVRACS – H.S.O – O.D.B. – BOURBON SUPPLY INVESTISSEMENTS – BOURBON OFFSHORE – SINVRAC – FRUCTIDOR – FIPARGEST – THERMIDOR – TRIBOR – CADOR – BOURBON OFFSHORE CRAFT.

La convention fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale. L'économie d'impôt liée au déficit, conservée chez BOURBON, est considérée comme un gain immédiat de l'exercice. Dans le cas où la filiale redeviendrait bénéficiaire, la société BOURBON supportera la charge d'impôt.

17 DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

(en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06
Dettes garanties par des sûretés réelles	5 687	5 687
- Nantissement actions (prêts CRCAMR)	5 687	5 687

(en milliers d'euros)					
Type de nantissement et hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti (a)	Total poste du bilan (b)	% = a/b
- Participations ⁽¹⁾	30.09.2004	30.09.2010	5 687	260 457	2,18 %

⁽¹⁾ Le montant du nantissement de 5 687 milliers d'euros correspond à 5 433 000 actions de la SCI Clairefontaine, représentant 99,98 % des parts sociales.

18 MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	Montant brut au 31.12.07	Échéances			Montant brut au 31.12.06
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
Cautions	420	420	-	-	49 596
Sûretés réelles, hypothèques et nantissements	5 687	-	5 687	-	5 687
Lettres d'intention et de confort	8 000	8 000	-	-	8 000
Cession de créance à titre de garantie	-	-	-	-	100 000
Total	14 107	8 420	5 687	-	163 283

19 ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

(en milliers d'euros)

	31.12.07	31.12.06
Accroissement		
Écarts de conversion – Actif	90	46
Total	90	46
Allègement		
Contribution solidarité	2	2
Provisions (perte de change)	96	60
Provisions pour dépréciations	400	748
Résultats fiscaux des sociétés de personnes	3 467	2 184
Écarts de conversion – Passif	606	373
Total	4 571	3 367



20 FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Forme	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	% détenu
(en milliers d'euros)				
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de BOURBON SA				
A – Filiales (détenues à plus de 50 % par BOURBON SA)				
Bourbon Ben Luc – Vietnam	SARL	5 095	(782)	100
Bourbon Maritime – France	SAS	3 049	282 964	100
D T I Océan Indien – île Maurice	SARL	1 524	(44)	100
FIPARGEST – île de la Réunion	SAS	103	64 328	100
SB Tay Ninh – Vietnam	JV	76 210	8 126	69
SCI Clairefontaine – île de la Réunion	SCI	5 434	(92)	100
SOPADE – île de la Réunion	SAS	100 040	6 047	100
Financière Bourbon – France	SNC	626	7 022	52
B – Participations (10 % à 50 % du capital détenu par BOURBON SA)				
Challenge Hypermarket – île Maurice	SA	2 619	(450)	50
Innodis (H.W.F.) – île Maurice	SA	9 162	16 100	20
Renseignements concernant les autres filiales et participations				
A – Filiales (détenues à plus de 50 % par BOURBON SA)				
1. Filiales françaises				
2. Filiales étrangères				
B – Participations (10 % à 50 % du capital détenu par BOURBON SA)				
1. Filiales françaises				
2. Filiales étrangères				

N.B. : Pour les sociétés étrangères, le capital social et les capitaux propres sont convertis au taux de clôture, le résultat et le chiffre d'affaires sont convertis au taux moyen.

Taux de conversion retenus pour l'élaboration du tableau des filiales et participations

Taux de clôture :

1 EUR =	1,4721	USD
1 EUR =	40,0916	MUR
1 EUR =	2 648,2500	MGA
1 EUR =	23 543,70	VND

Taux moyen :

1 EUR =	1,3705	USD
1 EUR =	43,11691	MUR
1 EUR =	2635,65268	MGA
1 EUR =	22505,5274	VND

Participations Valeur comptable			Résultat du dernier exercice	Prêts et avances consentis par BOURBON SA	Cautions et avals donnés par BOURBON SA	Chiffre affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par BOURBON SA
Brutes	Provisions	Nettes					
7 182	2 132	5 050	432	-	-	1 359	-
41 722	-	41 722	179 547	-	-	4 329	10 115
1 524	1 024	500	(6)	251	-	-	-
15 245	-	15 245	56 818	-	-	-	776
77 737	32 018	45 719	8 214	205	420	29 723	-
5 433	-	5 433	(3)	-	-	327	-
100 040	-	100 040	5 097	-	-	-	-
646	-	646	6 703	251 000	8 000	-	2 167
2 590	-	2 590	(35)	887	-	-	-
4 720	2 418	2 302	513	-	-	55 373	105
26	-	26		-	-		-
3 102	3 102	-		313	-		-
3	-	3		-	-		-
48	8	40		-	-		-

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BOURBON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 3 et 4 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux modalités d'évaluation des titres de participation et autres titres immobilisés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Marseille, le 15 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C.
Cabinet Rousseau Consultants

Jean-Marc ROUSSEAU

Deloitte & Associés

Vincent GROS

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société JACCAR S.A.S.

Nature et objet : votre société a cédé, au cours de l'exercice 2007, la totalité des titres qu'elle détenait dans le capital de la société Domaines de la Convenance S.A.R.L. à la société JACCAR S.A.S.

Administrateur intéressé : Monsieur Jacques de Chateauxvieux, Président Directeur Général de votre société, est Président de JACCAR S.A.S.

Date d'autorisation : conseil d'administration du 19 mars 2007.

Modalités d'autorisation et d'application : le prix de cession a été fixé à 1 euro. En application de cette convention, une somme de 1 euro figure dans les produits de cession de titres de participation de Bourbon S.A. au titre de l'exercice 2007. La moins value comptable est nulle compte tenu de la dépréciation antérieurement pratiquée sur cette ligne de participation.

Avec la société G.V.S. S.A.S.

Nature et objet : votre société a cédé, au cours de l'exercice 2007, la totalité des titres (représentant 51 % des droits de vote) qu'elle détenait dans le capital de la société Aqua Service Réunion S.A.S. à la société G.V.S. S.A.S.

Administrateur intéressé : Monsieur Guy Dupont, administrateur de votre société, est associé dans le capital de G.V.S. S.A.S.

Date d'autorisation : conseil d'administration du 29 mai 2007.

Modalités d'autorisation et d'application : le prix de cession a été fixé à 750 000 euros. En application de cette convention, une somme de 750 000 euros figure dans les produits de cession de titres de participation de Bourbon S.A. au titre de l'exercice 2007. La plus-value comptable est de 370 556 euros.

Avec la société THERMIDOR S.A.S.

Nature et objet : garantie financière à première demande fournie par Bourbon S.A. auprès de la Royal Bank of Scotland, en faveur de Thermidor S.A.S., dans le cadre de la construction d'un vraquier.

Administrateur intéressé : Monsieur Jacques de Chateaufieux.

Date d'autorisation : conseil d'administration du 19 mars 2007.

Modalités d'application sur l'exercice : montant en principal de la garantie à première demande fournie : 21 750 000 USD. Au 31 décembre 2007, l'engagement se trouve être soldé, suite à la livraison du vraquier au mois de septembre 2007. Cet engagement a été consenti moyennant une rémunération de 1 %, soit une facturation par BOURBON à Thermidor de 32 810 euros.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de des conventions et des engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

PREMIERE CONVENTION

Nature et objet : cautions rémunérées accordées en garantie des engagements pris par certaines filiales de Bourbon S.A.

Application sur l'exercice : les positions au 31 décembre 2007, et les produits générés par les rémunérations des cautions accordées au cours de l'exercice 2007 ressortent comme suit.

Sociétés concernées	Solde au 31/12/2007	Produits 2007	Administrateurs concernés
VILLAS DU LAGON	0 €	20 169 € (au taux de 1%)	M. Jacques de Chateaufieux M. Guy Dupont
AQUA SERVICE REUNION	0 €	6 161 €	M. Jacques de Chateaufieux

DEUXIEME CONVENTION

Nature et objet : cautions non rémunérées accordées en garantie des engagements pris par certaines filiales de Bourbon S.A.

Application sur l'exercice : ce type d'engagement a cessé au 31 août 2007, avec l'obtention de la main levée de la caution consentie en faveur de SB Tay Ninh (montant accordé de 10 000 KUSD, montant utilisé jusqu'au 31 août 2007 pour 618 KUSD).

TROISIEME CONVENTION

Nature et objet : commandes de navires auprès de la société SINOPACIFIC, assorties d'avances sur contrats de construction.

Modalités d'application sur l'exercice : dix navires ont été livrés au cours de l'exercice 2007, pour un montant cumulé de 127 687 596 euros. Au 31 décembre 2007, les commandes en cours portent sur cent deux navires pour un montant global de 1 317 499 866 euros ; elles ont donné lieu au versement d'avances sur commandes à hauteur de 408 832 749 euros. Votre société bénéficie d'une caution consentie par JACCAR S.A.S. au titre de la restitution de ces acomptes versés pour un montant qui s'élève au 31 décembre 2007 à la somme de 355 506 657 euros.

QUATRIEME CONVENTION

Nature et objet : commandes de navires auprès de la société WEST ATLANTIC SHIPYARD, assorties d'avances sur contrats de construction.

Modalités d'application sur l'exercice : deux navires ont été livrés au cours de l'exercice 2007, pour un montant cumulé de 6 391 568 euros. Au 31 décembre 2007, les commandes en cours portent sur huit navires pour un montant global de 14 680 585 euros ; elles ont donné lieu au versement d'avances sur commandes à hauteur de 7 002 996 euros.

CINQUIEME CONVENTION

Nature et objet : commandes de navires auprès de la société SEAS, assorties d'avances sur contrats de construction.

Modalités d'application sur l'exercice : trois navires ont été livrés au cours de l'exercice 2007, pour un montant cumulé de 3 021 048 euros. Au 31 décembre 2007, les commandes en cours portent sur douze navires pour un montant global de 16 848 085 euros ; elles ont donné lieu au versement d'avances sur commandes à hauteur de 4 697 400 euros.

SIXIEME CONVENTION

Nature et objet : commandes de navires auprès de la société PIRIOU S.A.S., assorties d'avances sur contrats de construction.

Modalités d'application sur l'exercice : deux navires ont été livrés au cours de l'exercice 2007, pour un montant cumulé de 7 020 045 euros. Au 31 décembre 2007, les commandes en cours portent sur quatre navires pour un montant global de 10 279 000 euros ; elles ont donné lieu au versement d'avances sur commandes à hauteur de 2 871 050 euros.

SEPTIEME CONVENTION

Nature et objet : prestations de management facturées à votre groupe par la société JACCAR S.A.S.

Application sur l'exercice : en exécution de cette convention, le montant hors taxes des prestations facturées au titre de l'exercice 2007 se compose d'une partie fixe de 360 000 euros et d'une partie variable, calculée sur la base de 1 % du résultat net consolidé part du groupe de BOURBON, plafonnée à 750 000 euros.

HUITIEME CONVENTION

Nature et objet : prestations de management facturées à votre groupe par la société MARINE S.A.S.

Application sur l'exercice : en exécution de cette convention, le montant hors taxes des prestations facturées au titre de l'exercice 2007 se compose d'une partie fixe de 150 000 euros et d'une partie variable, calculée sur la base de 0,5 ‰ du résultat net consolidé part du groupe de BOURBON, plafonnée à 150 000 euros.

Lyon et Marseille, le 15 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C.
Cabinet Rousseau Consultants

Deloitte & Associés

Jean-Marc ROUSSEAU

Vincent GROS



RAPPORT DU PRÉSIDENT

- 130 Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne
- 138 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration de la société BOURBON, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général.

1 CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est actuellement composé de 9 personnes :

- Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux : Président du conseil et Directeur Général ;
- Monsieur Christian d'Armand de Chateaufieux ;
- Monsieur Henri d'Armand de Chateaufieux ;
- Monsieur Guy Dupont ;
- Monsieur Marc Francken ;
- Monsieur Christian Munier ;
- Madame Dominique Sénéquier ;
- Monsieur Roger Wright ;
- Madame Thi Huyen Lan Vo (cooptée lors du conseil d'administration du 10 décembre 2007).

Le conseil d'administration de BOURBON, réuni le 10 décembre 2007, a coopté Madame Thi Huyen Lan Vo au poste d'administrateur laissé vacant suite à la démission de Madame Victoire de Margerie. Cette cooptation pour la durée du mandat de Madame Victoire de Margerie restant à courir, à savoir jusqu'à l'assemblée générale de 2010, sera soumise pour ratification aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale mixte de BOURBON qui se tiendra le 30 mai 2008.

Les membres du conseil d'administration sont pour la plupart des chefs d'entreprise dans les métiers de l'industrie, de la banque, du négoce et du transport. Les administrateurs étrangers sont au nombre de trois.

Chaque administrateur dispose au minimum de 300 actions BOURBON, comme le prévoient les statuts.

Par ailleurs, compte tenu des conditions d'obtention de l'agrément fiscal de l'opération CBo Territoria, les administrateurs de BOURBON et la société Jaccar avaient accepté une restriction d'une durée de 3 ans, concernant la cessibilité de leurs titres

BOURBON et de leurs titres CBo Territoria détenus à la date du 16 décembre 2004. Cette restriction n'est donc plus en vigueur depuis le 17 décembre 2007.

■ Évaluation de l'indépendance des administrateurs

BOURBON se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur et tient compte des préconisations des rapports Viénot et Bouton. Notamment, le conseil d'administration veille à ce que la présence d'au moins 3/10^e d'administrateurs indépendants soit respectée au sein du conseil.

Le conseil d'administration, lors de la séance du 10 mars 2008, a procédé à l'examen de la qualification de l'indépendance des administrateurs de BOURBON au regard de la définition et des critères retenus par le rapport AFEP-MEDEF d'octobre 2003 sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Est réputé indépendant, l'administrateur qui n'entretient aucune relation significative avec la société ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ou être de nature à la placer en situation de conflit d'intérêt avec la société ou sa Direction.

En conséquence, le conseil d'administration a conclu que la notion d'indépendance s'applique à :

- Monsieur Guy Dupont ;
- Monsieur Marc Francken ;
- Monsieur Roger Wright.

■ Situations des mandataires sociaux

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun mandataire social :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Par ailleurs, à la connaissance de la société, aucun mandataire social ne détient de participation en capital ou droits de vote supérieure à 5 %, en dehors de Jacques d'Armand de Chateaufieux qui détient, au travers de la société Jaccar, plus de 20 % du capital de la société.

En outre, concernant les conflits d'intérêts potentiels, aucun mandataire social n'a fait l'objet d'un arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel il aurait été sélectionné en tant qu'administrateur ou en tant que membre de la Direction Générale, indépendamment des conventions réglementées.

À ce jour, il n'existe pas de contrat de service liant un administrateur ou un membre de la Direction Générale à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

1.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur lors d'une réunion qui s'est tenue le 10 décembre 2007. Ce règlement intérieur définit les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil d'administration en complément des dispositions légales et statutaires en vigueur. Chaque membre du conseil est individuellement tenu au respect du règlement intérieur.

Par ailleurs, le règlement intérieur contient une charte de l'administrateur précisant les droits et obligations des administrateurs.

1.2.1 Principes

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre dans le respect des statuts et des lois et règlements en vigueur.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la Direction Générale tous les documents qu'il estime utiles.

1.2.2 Organisation des travaux du conseil d'administration

Le Président organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Président du conseil d'administration et Directeur Général est assisté au 31 décembre 2007 de deux Directeurs Généraux délégués : Messieurs Christian Lefèvre et Laurent Renard, non administrateurs.

Le comité exécutif du groupe, composé du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués de BOURBON, se réunit régulièrement et en particulier préalablement à chaque réunion du conseil d'administration. Ce comité prépare les décisions du conseil d'administration, concernant notamment les orientations stratégiques, les investissements et le budget d'exploitation annuel.

1.3 RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs. Ils sont généralement soumis à leur approbation expresse lors de la réunion suivante du conseil.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions qui arrêtent les comptes.

Au cours de l'exercice écoulé, quatre réunions du conseil d'administration se sont tenues, les 19 mars, 29 mai, 27 août et 10 décembre 2007.

Le taux de présence pour l'ensemble des administrateurs a été de 96,9 %.

1.4 L'ÉVALUATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Courant 2006, le conseil d'administration a procédé à une auto-évaluation formalisée de son fonctionnement, sur la base d'un questionnaire approuvé par le conseil.

Le questionnaire d'auto-évaluation a porté sur trois thèmes principaux :

- l'organisation générale des réunions du conseil ;
- l'efficacité des réunions du conseil ;
- les administrateurs (l'administrateur par lui-même/auto-évaluation, administration, compétence et formation).

Lors de sa séance du 19 mars 2007, les membres du conseil ont pris connaissance du document présentant la synthèse du questionnaire et certaines décisions ont été adoptées en vue d'optimiser encore le fonctionnement du conseil.

Par ailleurs, lors de sa séance du 10 mars 2008, le conseil a procédé à un débat sur son fonctionnement. Il ressort de ce débat que les administrateurs estiment que le conseil de BOURBON fonctionne de manière satisfaisante et que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues.

1.5 LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration dispose de deux comités spécialisés.

1.5.1 Le comité d'audit

Le comité d'audit a pour mission d'assister le conseil d'administration afin que celui-ci puisse veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de BOURBON et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

Ses principales missions sont les suivantes :

- piloter la procédure de sélection des commissaires aux comptes avant soumission du résultat au conseil ;
- procéder à l'examen préalable et donner son avis sur les projets de comptes annuels et semestriels ;
- examiner la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et de prévenir tout manquement éventuel à ces règles ;
- faire présenter l'évolution du périmètre des sociétés consolidées et recevoir, le cas échéant, toutes explications nécessaires ;
- entendre, lorsqu'il l'estime nécessaire, les commissaires aux comptes, la Direction Générale, la Direction financière, l'audit interne ou tout autre personne du management ;
- évaluer l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne du groupe, et notamment s'assurer de la mise en place et du bon fonctionnement du comité de contrôle interne ;
- prendre connaissance de la situation financière et de trésorerie et risques significatifs du groupe ;
- examiner les procédures mises en place pour évaluer et gérer les risques.

■ Composition et fonctionnement du comité d'audit

Le comité d'audit est composé au minimum de trois membres désignés par le conseil d'administration. La durée du mandat des membres coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le comité désigne son Président parmi ses membres.

À ce jour, le comité est composé de trois personnes :

- Monsieur Roger Wright qui en assure la présidence ;
- Madame Dominique Sénéquier ;
- Monsieur Christian Munier.

Pour délibérer valablement, la moitié au moins des membres du comité doit être présente. Sont réputés présents, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'État.

■ Travaux du comité d'audit

Au cours de l'exercice 2007, le comité d'audit s'est réuni 3 fois. Le taux de présence des membres aux réunions du comité a été de 100 %. Les commissaires aux comptes ont assisté aux réunions du comité traitant des arrêtés des comptes audités.

Les principaux travaux du comité ont porté entre autres sur :

- l'examen des comptes ;
- la revue de la cartographie des risques ;
- la gestion du risque de change ;
- le suivi du programme d'investissements « Horizon 2010 ».

Sur l'ensemble des points devant faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration, ce dernier a approuvé les propositions formulées au cours de l'exercice par le comité et en particulier les décisions relatives à l'approbation des comptes semestriels et annuels.

1.5.2 Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Lors de sa séance du 27 août 2007, le conseil d'administration a approuvé le principe d'étendre le rôle du comité des rémunérations en lui confiant les missions d'étude des nominations des nouveaux administrateurs et de revue des plans de successions des mandataires sociaux. Afin de tenir compte de l'élargissement de ses prérogatives, l'intitulé du comité est devenu « comité des nominations et des rémunérations ». Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 10 mars 2008, sur proposition du Président du conseil et selon les recommandations de place, que :

- le Président de ce comité soit chargé de veiller au respect des principes de bonne gouvernance et à leur application effective ;

- en conséquence, l'intitulé du « comité des nominations et des rémunérations » soit modifié en « comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance ».

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance a pour mission :

- d'examiner toute candidature à la nomination à un poste de membre du conseil et de formuler sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation auprès du conseil d'administration ;
- de faire au Président des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription de la société attribués aux mandataires sociaux et/ou dirigeants du groupe ;
- de s'assurer de l'existence d'un plan de succession pour les membres de l'équipe de direction.

Par ailleurs, comme évoqué précédemment, le Président du comité est en outre chargé de surveiller la bonne gouvernance dans le cadre du cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

En ce qui concerne les principes de fixation des rémunérations des dirigeants, il convient de se reporter au rapport de gestion (paragraphe 3.3.).

■ Composition et fonctionnement du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Le comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le conseil d'administration. Le comité désigne son Président parmi ses membres.

Le comité se réunit au moins une fois par an.

À ce jour, le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance est composé de trois personnes :

- Monsieur Marc Francken qui en assure la présidence ;
- Monsieur Henri d'Armand de Chateaueux ;
- Madame Dominique Sénéquier.

■ Travaux du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Au cours de l'année 2007, ce comité s'est réuni une fois avec un taux de présence de 66,7 %.

Sur l'ensemble des points devant faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration, ce dernier a approuvé les propositions formulées au cours de l'exercice par le comité et notamment les décisions relatives au mode et au niveau de rémunérations des mandataires sociaux.

2 LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

2.1 OBJECTIFS EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Conformément aux résultats des travaux du groupe de place établis sous l'égide de l'AMF (Autorité des marchés financiers), le dispositif de contrôle interne mis en place au sein de BOURBON vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
 - l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
 - le bon fonctionnement des processus internes, notamment en concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
 - la fiabilité des informations financières ;
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

L'amélioration et le maintien d'un niveau de contrôle interne satisfaisant sont un souci partagé de manière collégiale par l'ensemble des responsables opérationnels et fonctionnels, la mise en place d'un système de contrôle interne performant faisant partie intégrante des responsabilités du management.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que BOURBON s'est fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

En ce sens, le dispositif de contrôle interne en place au sein de BOURBON prévoit :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information et des outils appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- une surveillance du dispositif de contrôle interne.

Toutefois, le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et aussi bien appliqué soit-il, ne peut, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue que les risques qu'il vise soient totalement éliminés.

2.2 ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

L'environnement de contrôle est un élément important du processus de contrôle interne dans la mesure où il détermine le

niveau de sensibilisation du personnel aux besoins de contrôle. Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de BOURBON.

2.2.1 Organisation générale du contrôle interne

L'organisation opérationnelle de BOURBON est décentralisée, ce qui implique un fort contrôle en central, même si la responsabilité première du contrôle interne incombe aux « managers » sur le terrain.

Le **comité exécutif** de BOURBON assure l'identification et le traitement des enjeux essentiels et valide les objectifs opérationnels et financiers. Il veille à l'exécution de la stratégie et examine les options pour sa bonne réalisation, notamment dans les domaines de la sécurité, de l'innovation, des ressources humaines et de la maîtrise des coûts. Dans sa responsabilité de supervision du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne, le comité exécutif s'appuie notamment sur les directions suivantes :

- la **direction des comptabilités groupe** ;
- la **direction de la trésorerie et du contrôle de gestion groupe** ;
- la **direction juridique groupe**.

Le **comité de direction** veille à la mise en place des objectifs de la stratégie et traite des questions d'intérêt général du groupe. Ce comité, outre les membres du comité exécutif, est composé de 12 membres représentatifs de l'organisation du groupe.

Par ailleurs, le « **Quarterly Business Review** » est l'instance à travers laquelle le comité exécutif assure le suivi des performances des activités opérationnelles et mesure l'avancement des projets transversaux de BOURBON.

Enfin, dans chaque entité, au-delà de l'implication du management, les responsables administratifs et financiers font partie intégrante du processus de contrôle interne.

2.2.2 Procédures de contrôle interne

■ Procédures générales

Dans le cadre de ses différentes activités, BOURBON s'assure qu'à tout moment, ses opérations sont conduites sans danger pour la santé et la sécurité de ses collaborateurs et sous-traitants. De même, BOURBON veille à ce qu'elles soient sans conséquence pour l'environnement et sans dommage pour les biens. Parallèlement, BOURBON a pour but la satisfaction de ses clients, de ses partenaires et de son personnel. C'est dans cette optique, qu'une charte « Qualité, Santé, Environnement,

Sécurité » a été établie et adoptée sur les navires, dans les bases et les locaux administratifs. Se fondant sur les principes fondamentaux énoncés dans cette charte, chaque division est en charge de la bonne implantation et du suivi des performances QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement) sur ses navires et sur ses sites.

Dans le cadre de la certification qualité et/ou sécurité (normes ISO et code ISM) des activités ravitaillement/assistance aux plateformes pétrolières, des manuels de procédures et instructions sont en vigueur dans différents domaines : opérations/exploitation, armement, commercial, achats, contentieux, technique, urgences, sécurité, etc.

Ces manuels sont le fondement du contrôle opérationnel des activités. Leur correcte application est vérifiée régulièrement par le biais d'audits qualité/sécurité annuels réalisés en interne sous la responsabilité des responsables Assurance Qualité/Sécurité.

Des audits externes réalisés par les autorités compétentes sont également menés selon un plan de contrôle annuel ou pluriannuel. Des procédures spécifiques sont par ailleurs en vigueur afin d'évaluer de façon permanente le bon fonctionnement du système mis en place.

Concernant la Division Vrac, les opérations d'affrètement et d'exploitation des vraquiers sont réalisées selon des règles de fonctionnement internes précises et font l'objet de contrôles réguliers. Chaque contrat d'affrètement est suivi par un service « Opérations » structuré qui en contrôle la bonne exécution.

Par ailleurs, un manuel de politiques générales et de procédures est progressivement constitué et diffusé. Il traite essentiellement des aspects financiers, comptables et juridiques attachés à chaque processus. Au-delà d'une démarche de formalisation et d'harmonisation, ce manuel a pour but de définir les principes et règles à appliquer par l'ensemble des sociétés de BOURBON. Il décrit les rôles et responsabilités des différents intervenants au sein de chaque processus, les flux d'information, les modes opératoires ainsi que les contrôles à opérer et les niveaux d'approbation requis.

Parmi les principaux thèmes abordés, les investissements ainsi que le traitement des appels d'offres clients revêtent un caractère essentiel compte tenu des activités de BOURBON.

■ Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble de dispositifs, de règles, de procédures et de contrôles et par la documentation et formalisation progressive de procédures.

Il s'agit principalement :

- des budgets élaborés par les différentes entités du groupe et du suivi de leur réalisation au niveau opérationnel et par la direction du contrôle de gestion groupe ;
- des procédures de consolidation des comptes en conformité avec les procédures fixées et approuvées par la direction. Les comptes consolidés semestriels et annuels sont présentés au comité d'audit préalablement à leur approbation par le conseil d'administration ;
- du rapport annuel dont l'élaboration vise notamment à s'assurer de l'exactitude, de la cohérence, de la conformité aux lois et règlements applicables et de la qualité de l'information financière.

2.3 PILOTAGE DU CONTRÔLE INTERNE

Les systèmes de contrôle interne font eux-mêmes l'objet de contrôle à la fois de manière continue par le management et au travers d'évaluations ponctuelles de la part d'instances n'ayant ni autorité, ni responsabilité directes sur les opérations.

2.3.1 Le comité d'audit

Les attributions ainsi que les travaux réalisés par le comité d'audit figurent au paragraphe 1.5.1. du présent rapport.

2.3.2 Le comité de contrôle interne

Ce comité a pour mission de piloter la qualité du contrôle interne au sein de BOURBON et de superviser les activités d'audit interne : approbation du plan d'audit annuel, examen des rapports émis et suivi de la mise en place des recommandations, examen et évaluation des procédures de contrôle interne, du système de gestion des risques et du fonctionnement de l'audit interne.

Le comité de contrôle interne est composé des deux Directeurs Généraux délégués et des responsables des divisions opérationnelles de BOURBON.

2.3.3 L'audit interne

Le service d'audit interne, en place au sein de BOURBON depuis l'année 2002, est actuellement composé de quatre auditeurs.

L'audit interne a pour mission d'évaluer de façon permanente le bon fonctionnement et l'efficacité du système de contrôle interne au sein de BOURBON, en vue d'obtenir une assurance raisonnable sur la maîtrise des risques. Le champ d'intervention s'étend à l'ensemble des filiales et activités de BOURBON. L'audit interne exerce sa fonction en totale indépendance vis-à-vis des structures auditées et dans le respect du code de déontologie de l'IIA (« Institute of Internal Auditors »).

Une charte de l'audit interne a été établie afin de définir et de diffuser largement au sein de BOURBON ce qu'est l'audit interne : mission, organisation et rattachement, pouvoirs et responsabilités, règles de conduite et compétences, méthodologie.

Les missions d'audit interne sont conduites selon un plan annuel approuvé par le comité de contrôle interne. Le plan d'audit annuel est établi sur la base d'une analyse préalable visant à cerner l'environnement interne et externe du groupe afin d'évaluer les risques, les activités, les processus et les fonctions critiques. Ce plan d'audit tient compte de la croissance de BOURBON, en particulier à l'international.

L'audit interne dispose d'une méthodologie lui permettant d'aboutir à des recommandations qui sont adoptées en concertation avec la personne auditée et dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi à l'issue de la mission d'audit.

Le service d'audit interne s'assure régulièrement du respect des politiques générales et procédures citées précédemment.

2.3.4 Les commissaires aux comptes

Au 31 décembre de chaque année, les comptes de BOURBON et de l'ensemble de ses filiales font l'objet d'un audit complet par les commissaires aux comptes. Un audit intermédiaire sous la forme d'un examen limité est également assuré par les commissaires aux comptes au 30 juin de chaque année.

Leurs travaux apportent au groupe une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la sincérité de l'information comptable et financière produite. Dans ce cadre, ils prennent connaissance du contrôle interne afin d'identifier et d'évaluer le risque d'anomalie significative dans les comptes et ce pour concevoir et mettre en œuvre leurs procédures d'audit.

2.4 CARTOGRAPHIE ET GESTION DES RISQUES

L'objectif de BOURBON est de s'assurer que l'ensemble du dispositif de contrôle interne permet de prévenir, dans la mesure du possible, les risques auxquels il est exposé. Dans cet

esprit, sous l'égide du comité de contrôle interne, une démarche a abouti à l'élaboration d'une « Cartographie des risques » courant 2005.

Une équipe dédiée a été constituée pour chacune des divisions opérationnelles ainsi qu'au niveau fonctionnel du siège. Un inventaire des risques le plus exhaustif possible et des contrôles associés a été établi, puis catégorisé en fonction de leur nature. Au cas par cas, des probabilités d'occurrence et d'impact potentiel ont été évaluées. Ainsi, les risques inventoriés ont été hiérarchisés en fonction de leur fréquence possible (de fréquents à improbables) et de leur impact (négligeables à catastrophiques qui nécessiteraient une mise en œuvre immédiate d'un plan d'action par une cellule de crise).

La Direction Générale de chaque division est responsable de la communication de la cartographie aux différentes unités, des plans d'action, du contrôle et du suivi des procédures.

La cartographie des risques a fait l'objet d'une actualisation au cours de l'année 2007 et a été présentée au comité d'audit ainsi qu'au conseil d'administration lors de sa séance du 10 décembre 2007.

La cartographie des risques est régulièrement mise à jour et discutée en comité exécutif puis présentée annuellement au comité d'audit et au conseil d'administration.

La nature et la hiérarchie de ces risques sont considérées comme stratégiques et confidentielles. Il est néanmoins rendu compte formellement des principaux risques et de leur modalité de gestion dans la rubrique « Gestion des risques » du rapport de gestion.

2.5 CONCLUSION

Ces différentes actions doivent permettre d'asseoir un niveau de maîtrise du contrôle interne toujours plus élevé au sein des entités de BOURBON.

L'environnement de contrôle et le système de contrôle précisés ci-dessus ne sont pas statiques et la Direction de BOURBON est attentive aux évolutions dans ce domaine et recherche une amélioration régulière de son dispositif de contrôle interne.

3 POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général. Les Directeurs Généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général et ce, conformément aux statuts et à la décision qui les nomme.

Le Président du conseil d'administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ BOURBON, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société BOURBON et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lyon et Marseille, le 15 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C.
Cabinet Rousseau Consultants

Deloitte & Associés

Jean-Marc ROUSSEAU

Vincent GROS

AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

- 140 Renseignements de caractère général concernant la société BOURBON SA et son capital
- 151 Marques, licences, brevets, propriétés immobilières, usines et équipements
- 152 Ordre du jour de l'assemblée générale mixte
- 153 Projet de résolutions de l'assemblée générale mixte
- 157 Rapport spécial valant descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mai 2008
- 161 Document d'information annuel
- 164 Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ BOURBON SA ET SON CAPITAL

1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale : BOURBON.

Siège social : 33, rue du Louvre – 75002 Paris.

Date de création de la société : 2 décembre 1948.

Nationalité : française.

Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration, régie par la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Durée : la société a une durée de 99 ans et expirera le 2 décembre 2066, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation (harmonisation des statuts dans le cadre de la loi du 24 juillet 1966, AGE du 19 janvier 1966).

Registre du commerce et des sociétés : Paris 310 879 499.

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société : les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales peuvent être consultés au siège social mentionné ci-dessus.

1.1 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La société a pour objet :

- la création, la propriété, l'acquisition, la vente, la prise à bail, la mise en valeur, l'exploitation, la gérance, la location, la régie, l'organisation et le financement de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, agricoles, mobilières ou immobilières ;
- la prise de participation et la gestion des participations relatives à toute activité maritime, et ce directement ou indirectement ;
- la fabrication, le conditionnement, l'importation, l'exportation, la commission, la représentation, le transit, la consignation et le transport de tous produits, marchandises, objets et denrées de toute nature et de toute provenance ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'octroi de licence de tous brevets, marques de fabriques ;
- la prise d'intérêt par voie d'apport, fusion, participation, souscription d'actions, de parts ou d'obligations, ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant

directement à l'objet social et, en général, dans tous entreprises, commerces ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle aurait des intérêts ;

- et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social dont les différents éléments viennent d'être précisés.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

1.2 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLE 19 DES STATUTS)

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Elles sont réunies en tous lieux précisés dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription nominative, soit d'une inscription ou d'un enregistrement comptable de ses titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de la carte d'admission.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

En l'absence du président, et sauf dispositions impératives contraires, l'assemblée est présidée par l'administrateur spécialement délégué par le conseil. À défaut d'administrateur délégué, l'assemblée élit son président.

1.3 FRANCHISSEMENT DE SEUILS

Les statuts ne prévoient pas de disposition particulière quant au franchissement de seuils. Conformément à l'article L 233-7, I – alinéas 1 et 2 du Code de commerce (modifié par la loi 2005-842 du 26 juillet 2005) :

- lorsque les actions d'une société ayant son siège sur le territoire de la République sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un marché d'instruments financiers admettant aux négociations des actions pouvant être inscrites en compte chez un intermédiaire habilité dans les conditions prévues par l'article L 211-4 du Code monétaire et financier, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote, informe la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'État, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède ;
- l'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa ;
- la personne tenue à l'information prévue au premier alinéa précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

En cas de non-respect de cette obligation, les sanctions prévues par l'article L 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

1.4 AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (ARTICLES 24 ET 25 DES STATUTS)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale ordinaire peut effectuer le prélèvement de toutes sommes qu'elle juge convenables de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi. S'il en existe un, le solde est réparti entre toutes les actions. Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou en partie au capital.

La perte, s'il en existe une, est, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportée à nouveau pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en action dans les conditions légales et en numéraire.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'assemblée sans qu'il puisse être supérieur à trois mois à compter de celle-ci.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires pourra, sur proposition du conseil d'administration, décider que le paiement du dividende ait lieu en nature.

1.5 RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

(Cf. Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mai 2008, page 157).

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

La société a été introduite au second marché de la Bourse de Paris le 20 octobre 1998.

Depuis le 2 février 2004, BOURBON est classé par Euronext dans le secteur « Services Pétroliers ».

Le titre BOURBON a été admis dans l'échantillon composant l'indice SBF 120 le 1^{er} septembre 2005 et le 12 janvier 2006, il est entré dans le compartiment de capitalisation A de l'Euronext Paris.

À compter de la séance de Bourse du 28 mars 2006, le titre BOURBON a été intégré au SRD (Service du règlement différé).

2.1 CAPITAL SOCIAL

À l'issue du conseil d'administration du 10 mars 2008, le montant du capital social de BOURBON est de 35 229 221 euros Il est divisé en 55 461 302 actions, intégralement libérées.

Au 31 décembre 2007 (et après l'attribution de 1 action gratuite pour 10 anciennes en date du 5 juin 2007) :

- le nombre total d'actions composant le capital était de : 55 461 302 ;
- le nombre de droits de vote de : 55 426 490.

Ces chiffres sont ajustés, autant que de besoin, conformément à la « Directive transparence ». Cette information est notamment disponible sur le site Internet de la société : www.bourbon-online.com, sous la rubrique « Finance », « Informations réglementées ».

Au cours de l'année 2007, plus de 48,3 millions de titres BOURBON se sont échangés (soit près de 50 % de plus qu'en 2006 et plus de 87 % du nombre total d'actions de la société).

La capitalisation boursière s'élevait à 2 486 M€ au 31 décembre 2007 pour un dernier cours coté à 44,82 euros.

Suivant les critères « nombre de titres échangés », « capitaux », « taux de rotation », et « capitalisation boursière », BOURBON se situait en 2007, suivant les mois, entre la 62^e et 92^e place des sociétés cotées sur Euronext Paris.

Au 31 décembre 2007, l'actionariat des salariés concernait à travers le FCPE « Bourbon Expansion », 816 personnes pour 481 312 actions, soit 0,87 % du capital.

Il est rappelé que depuis l'assemblée générale mixte du 16 décembre 2004, il n'existe plus de droits de vote double. Par ailleurs, il n'existe pas de limitation au droit de vote.

2.2 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHATS D' ACTIONS

• **L'assemblée générale mixte du 25 mai 2000** a donné autorisation au conseil d'administration de consentir des options donnant droit soit à la souscription d'actions nouvelles à émettre par la société à titre d'augmentation de capital, en une ou plusieurs fois durant une période de cinq ans, soit à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués par la société, dans les conditions prévues par la loi. Cette autorisation est donc arrivée à échéance le 24 mai 2005. Elle comportait les conditions d'application suivantes.

Les bénéficiaires de l'opération peuvent être les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories de personnel, ou les mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens de l'article 208-4 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales. Le nombre total des options qui sont consenties par le conseil d'administration, en application de la présente autorisation, ne peut donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation, sous réserve de toutes limitations légales dans leur attribution. L'autorisation donnée concernant les options de souscription des actions comporte, au profit des bénéficiaires d'options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Le prix d'achat et/ou de souscription des actions par les bénéficiaires doit être fixé le jour où les options sont consenties par le conseil d'administration et ne peut être ni inférieur à 95 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action à la Bourse de Paris, sur le second marché, lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où les options d'achat et/ou de souscription seront consenties, ni inférieur à 95 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles 217-1 et/ou 217-2 de la loi du 24 juillet 1966.

Aucune option d'achat ou de souscription ne peut être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et, notamment, pour :

- fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ;
- décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés, notamment dans les hypothèses prévues aux articles 174-8 à 174-16 du décret du 23 mars 1967 ;

- fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de six ans, à compter de leur date d'attribution ;
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions.

■ Plan n° 1

Le conseil d'administration lors de sa séance du 10 septembre 2001 a décidé de consentir, à compter du 9 octobre 2001, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'une augmentation de capital, à concurrence d'un montant nominal global de 571 500 euros correspondant à 150 000 actions nouvelles de 3,81 euros de nominal chacune.

Ces options ont été octroyées dans les conditions fixées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au prix de 43,10 €, soit 95 % de la moyenne des cours cotés à la fin des 20 séances de Bourse précédant le 9 octobre 2001 arrondi au dixième d'euro supérieur.

Le nombre d'options de souscription et le prix ont été ajustés des opérations réalisées sur le capital post-attribution.

Ces options de souscription d'actions étaient exerçables du 9 octobre 2005 au 8 octobre 2007. Les options non levées au 8 octobre 2007 ont été annulées.

■ Plan n° 2

Le conseil d'administration lors de sa séance du 8 septembre 2003 a décidé de consentir, à compter du 8 septembre 2003, 32 000 nouvelles options de souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'une augmentation de capital, à concurrence d'un montant nominal global de 121 920 euros correspondant à 32 000 actions nouvelles de 3,81 euros de nominal chacune.

Ces options ont été octroyées dans les conditions fixées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au prix de 63,90 euros correspondant à 95 % de la moyenne des cours cotés à la fin des 20 séances de Bourse précédant le 8 septembre 2003.

Ces options de souscription d'actions sont exerçables depuis le 8 septembre 2007, début de la 5^e année d'attribution et jusqu'au 7 septembre 2009, fin de la 6^e année d'attribution.

Le nombre d'options de souscription et le prix ont été ajustés des opérations réalisées sur le capital post-attribution.

Au 31 décembre 2007, toutes les options non annulées ont été levées.

■ Plan n° 3

Le conseil d'administration lors de sa séance du 8 mars 2005 a décidé de consentir 150 000 nouvelles options de souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'une augmentation de capital, à concurrence d'un montant nominal global de 190 500 euros correspondant à 150 000 actions nouvelles de 1,27 euro de nominal chacune. À l'intérieur de cette autorisation, 127 000 options de souscription d'actions ont été octroyées.

Ces options ont été octroyées dans les conditions fixées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au prix de 42,17 euros correspondant à un prix légèrement supérieur à 95 % de la moyenne des cours cotés à la fin des 20 séances de Bourse précédant le 8 mars 2005.

Ces options de souscription d'actions pourront être exercées à compter du 8 mars 2009, début de la 5^e année d'attribution et jusqu'au 7 mars 2011, fin de la 6^e année d'attribution.

Le nombre d'options de souscription et le prix seront ajustés des opérations réalisées sur le capital post-attribution. Elles devront être intégralement libérées à la souscription en numéraire et seront créées jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel l'option aura été levée et auront droit à la totalité du dividende versé au titre de cet exercice. Les bénéficiaires de ces options sont les mandataires sociaux et le personnel directement impliqués dans la bonne réalisation des objectifs à cinq ans. Faisant suite à la multiplication du nombre d'actions par deux en date du 1^{er} juin 2006, et de l'attribution d'1 action pour 10 le 5 juin 2007, le nombre d'options de souscription d'actions correspondants au plan n° 3 a été porté à 330 000 et le prix ajusté à 19,168 euros.

Sur proposition du Président, le conseil lors de sa séance du 5 décembre 2005 a décidé d'établir un avenant au plan d'options de souscription d'actions BOURBON du 8 mars 2005, en maintenant le bénéfice des options de souscription d'actions BOURBON au personnel des ex-filiales ou sous-filiales de BOURBON. Il s'agit des filiales ou sous-filiales cédées dans le cadre de la restructuration et de la focalisation du groupe dans le maritime.

Le maintien des droits restera acquis au personnel des filiales ou sous-filiales sorties du périmètre de BOURBON, tant que ces personnes seront employées au sein de ces sociétés.

- **L'assemblée générale mixte du 7 juin 2005** a autorisé le conseil d'administration, dans sa vingt-et-unième résolution extraordinaire, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des salariés ou de certains d'entre eux ou certaines catégories de personnel ou les mandataires sociaux, définis par la loi, de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société et/ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant d'achats effectués par elle.

Le conseil d'administration pourra faire usage de cette autorisation, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de trente-huit mois à compter de l'assemblée.

Le nombre total des options consenties en vertu de la présente autorisation et non encore levées ne pourra donner droit de souscrire ou d'acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social de la société à l'issue de l'assemblée.

Le délai d'exercice des options ne peut excéder six ans à compter de la date d'attribution des options par le conseil d'administration.

La décision dont il s'agit comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sous options sera fixé par le conseil d'administration le jour de l'attribution des options ; conformément aux dispositions légales, mais à l'exception de l'application de toute décote, le prix de souscription sera déterminé en référence à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour d'attribution des actions sous options.

Ce prix ne pourra être modifié sauf si la société venait à réaliser une opération financière pendant la période d'exercice des options. Dans ce cas, la société procédera à un ajustement du prix, ou du nombre, des actions selon les dispositions prévues par la loi.

Tous pouvoirs ont été donnés au conseil d'administration agissant dans les conditions ci-dessus à l'effet de consentir les options de souscription ou d'achat d'actions sus-indiquées, d'en fixer les conditions et les modalités en se conformant à la loi et aux statuts, d'en désigner les bénéficiaires, de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, de prélever sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital, les frais de ces opérations, d'accomplir à ce titre toutes les formalités nécessaires et de procéder à la modification corrélative de l'article des statuts qui fixe le montant du capital.

■ Plan n° 4

Le conseil d'administration lors de sa séance du 5 décembre 2005 a décidé de consentir 300 000 nouvelles options de souscription d'actions de la société à émettre au titre d'une augmentation de capital, à concurrence d'un montant nominal global de 381 000 euros correspondant à 300 000 actions nouvelles de 1,27 euro de nominal chacune. Ces options ont été octroyées dans les conditions fixées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au prix de 65,50 euros correspondant à un prix légèrement supérieur à 95 % de la moyenne des cours cotés à la fin des 20 séances de Bourse précédant le 5 décembre 2005.

Ces options de souscription d'actions pourront être exercées à compter du 5 décembre 2009, début de la 5^e année d'attribution et jusqu'au 4 décembre 2011, fin de la 6^e année d'attribution.

Le nombre d'options de souscription et le prix seront ajustés des opérations réalisées sur le capital post-attribution. Elles devront être intégralement libérées à la souscription en numéraire et seront créées jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel l'option aura été levée et auront droit à la totalité du dividende versé au titre de cet exercice. Les bénéficiaires de ces options sont les mandataires sociaux et le personnel, directement impliqués dans la bonne réalisation des objectifs à cinq ans. Faisant suite à la multiplication du nombre d'actions par deux en date du 1^{er} juin 2006, et de l'attribution d'1 action pour 10 le 5 juin 2007, le nombre d'options de souscription d'actions correspondants au plan n° 4 a été porté à 660 000 actions et le prix ajusté à 29,773 euros.

■ Plan n° 5

Le conseil d'administration lors de sa séance du 4 décembre 2006 a décidé de consentir 43 200 nouvelles options de souscription d'actions de la société à émettre au titre d'une augmentation de capital, à concurrence d'un montant nominal global de 27 432 euros correspondant à 43 200 actions nouvelles de 0,635 euro de nominal chacune. Ces options ont été octroyées dans les conditions fixées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au prix de 40,05 euros correspondant à un prix légèrement supérieur à 95 % de la moyenne des cours cotés à la fin des 20 séances de Bourse précédant le 4 décembre 2006.

Ces options de souscription d'actions pourront être exercées à compter du 4 décembre 2010, début de la 5^e année d'attribution et jusqu'au 3 décembre 2012, fin de la 6^e année d'attribution.

Le nombre d'options de souscription et le prix seront ajustés des opérations réalisées sur le capital post-attribution. Elles devront être intégralement libérées à la souscription en numéraire et seront créées jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel l'option aura été levée et auront droit à la totalité du dividende versé au titre de cet exercice. Les bénéficiaires de ces options sont des membres du personnel, directement impliqués dans la bonne réalisation des objectifs à cinq ans. Faisant suite à l'attribution d'1 action pour 10 le 5 juin 2007, le nombre d'options de souscription d'actions correspondants au plan n° 5 a été porté à 47 520 actions et le prix ajusté à 36,409 euros.

■ Plan n° 6

Le conseil d'administration lors de sa séance du 10 décembre 2007 a décidé de consentir une dernière tranche de 1 290 600 nouvelles options de souscription d'actions de la société dans le cadre de l'autorisation de l'assemblée générale du 7 juin au prix de 43,98 euros correspondant à la moyenne sans décote des cours des 20 séances de Bourse précédant le 10 décembre 2007.

Ces options de souscription d'actions pourront être exercées à compter du 10 décembre 2011, début de la 5^e année d'attribution et jusqu'au 9 décembre 2013, fin de la 6^e année d'attribution.

Le nombre d'options de souscription et le prix seront ajustés des opérations réalisées sur le capital post-attribution. Elles devront être intégralement libérées à la souscription en numéraire et seront créées jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel l'option aura été levée et auront droit à la totalité du dividende versé au titre de cet exercice. Les bénéficiaires de ces options sont des membres du personnel et des mandataires sociaux, directement impliqués dans la bonne réalisation des objectifs à cinq ans.

Par ailleurs, le conseil d'administration, lors de sa séance du 10 mars 2008 a décidé de modifier la forme de cette attribution en substituant aux options de souscription, des options d'achat d'actions.

Augmentations de capital sur l'exercice 2007

- D'une part, lors de sa séance du 29 mai 2007, le conseil d'administration a procédé à la constatation des levées d'options de souscriptions d'actions intervenues entre le 1^{er} janvier 2007 et l'assemblée générale mixte du 29 mai 2007. Il en résulte qu'entre le 1^{er} janvier 2007 et le 29 mai 2007, 6 957 actions nouvelles ont été émises au prix de 5,645 euros. Ce prix est ajusté des opérations réalisées sur le capital.
- D'autre part, 5 020 247 actions nouvelles ont été émises le 5 juin 2007 faisant suite à l'attribution aux actionnaires d'1 action nouvelle pour 10 actions anciennement détenues, l'exercice des droits des titulaires d'options de souscriptions étant suspendu entre le 29 mai et le 5 juin.
- Enfin, lors du premier conseil d'administration de l'année 2008, soit au cours de la séance du conseil du 10 mars 2008, l'augmentation de capital intervenue entre le 5 juin 2007 et le 31 décembre 2007 a été constatée.

Il en résulte qu'entre le 5 juin 2007 et le 31 décembre 2007, 28 250 actions nouvelles ont été émises au prix de 5,131 euros, 209 440 actions nouvelles au prix de 8,30 euros, 440 actions nouvelles au prix de 29,772 euros et 440 actions nouvelles au prix de 36,409 euros. Ces prix sont ajustés des opérations réalisées sur le capital d'une part à la suite de l'assemblée générale mixte du 23 mai 2006 multipliant, à compter du 1^{er} juin 2006, le nombre d'actions composant le capital de la société par deux et d'autre part, à la suite de l'assemblée générale mixte et du conseil d'administration du 29 mai 2007 réalisant des augmentations de capital par création d'actions nouvelles attribuées gratuitement aux

actionnaires à compter du 5 juin 2007, à raison de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes.

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 10 mars 2008, a constaté que le capital statuaire de BOURBON, arrondi à la valeur entière inférieure, se trouve fixé à 35 229 221 euros et a décidé en conséquence une modification corrélative de l'article 7 des statuts de la société.

■ Article 7 – Capital social

Le capital social est fixé à 35 229 221 euros. Il est divisé en 55 461 302 actions. Les actions sont toutes de même catégorie.

2.3 ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

L'assemblée générale mixte du 29 mai 2007 a autorisé le conseil d'administration, dans sa vingtième résolution extraordinaire, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L 225-197-1 à L 225-197-5 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L 225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre.

Dans le cadre de cette autorisation, lors de sa séance du 27 août 2007, le conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement 166 160 actions aux collaborateurs salariés de la société ou d'une société du groupe au 1^{er} novembre 2007. Par cette attribution, le conseil d'administration a souhaité associer les collaborateurs à la réussite des plans de BOURBON.

Ces actions seront acquises :

- aux bénéficiaires résidant en France le 2 novembre 2009, toutefois les bénéficiaires demeurent soumis à une obligation de conservation d'une durée de deux ans ;
- aux bénéficiaires ne résidant pas en France le 2 novembre 2011.

Les mandataires sociaux de BOURBON SA ont été exclus de cette attribution.

L'acquisition des actions gratuites suppose qu'à l'échéance de la période d'acquisition le bénéficiaire ait la qualité de salarié de la société ou d'une société du groupe.

2.4 INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Date d'assemblée	25-mai-00			07-juin-05			Total
	Plan n°1 ⁽¹⁾	Plan n°2 ⁽¹⁾	Plan n°3 ⁽¹⁾	Plan n°4 ⁽¹⁾	Plan n°5 ⁽¹⁾	Plan n°6	
Date du conseil d'administration	10.09.2001	08.09.2003	08.03.2005	05.12.2005	04.12.2006	10.12.2007	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées en précisant :	1 260 073	246 400	330 000	660 000	47 520	1 290 600	
le nombre pouvant être souscrites ou achetées par							
– les mandataires sociaux	289 802	53 900	88 000	132 000	-	80 000	
– les dix premiers attributaires salariés	362 041	167 090	178 200	136 400	21 780	175 000	
Point de départ d'exercice des options	09.10.2005	08.09.2007	08.03.2009	05.12.2009	04.12.2010	10.12.2011	
Date d'expiration	08.10.2007	07.09.2009	07.03.2011	04.12.2011	03.12.2012	09.12.2013	
Prix de souscription ou d'achat	5,13 €	8,30 €	19,17 €	29,77 €	36,41 €	43,98 €	
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2007	1 104 584	209 440	-	440 ⁽²⁾	440 ⁽²⁾	-	
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées au 31/12/2007	155 489	36 960	50 600	81 840	2 200	-	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/2007	0	0	279 400	577 220	44 880	1 290 600	2 192 600

⁽¹⁾ Chiffres réajustés suite aux différents mouvements intervenus depuis l'attribution des plans.

⁽²⁾ Levées anticipées selon modalités du règlement.

2.5 DILUTION POTENTIELLE DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2007

Au 31 décembre 2007, 55 461 302 titres BOURBON sont en circulation. Les options de souscription d'actions non encore exercées et non annulées, ainsi que les actions gratuites donneront lieu à dilution du capital lors de leur exercice (options de souscription d'actions) ou lors de leur acquisition (actions gratuites).

Il n'existe pas d'autre forme de capital potentiel.

Le conseil d'administration du 10 mars 2008, a décidé de modifier la forme des options qu'il avait attribué au titre du plan n° 6 lors de sa séance du 10 décembre 2007, en substituant aux options de souscription, des options d'achat d'actions. En conséquence, dans l'hypothèse où les 902 000 options de souscription d'actions (plans n° 3, n° 4 et n° 5) seraient levées et en tenant compte de l'attribution des 166 160 actions gratuites, la dilution potentielle du capital serait au maximum de 1,89 %, soit : $[(902\ 000 + 166\ 160) / (55\ 461\ 302 + 902\ 000 + 166\ 160)]$.

2.6 ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Opérations	Emissions d'actions			Montant du capital cumulé	Nombre d'actions cumulé
		Montant de l'augmentation de capital (€)	Nombre d'actions	Prime d'émission et de fusion		
28.06.2004	Attribution de 1 action nouvelle pour 6 actions anciennes	4 466 726	1 172 000	-	31 267 264	8 204 000
23.08.2004	Fusion-absorption Société Financière Jaccar	9 472 434	2 485 401	39 393 233	40 739 698	10 689 401
23.08.2004	Réduction de capital par annulation des titres reçus	(9 472 434)	(2 485 401)	(39 393 233)	31 267 264	8 204 000
30.08.2004	Division par 3 du nominal	-	-	-	31 267 264	24 612 000
31.12.2005	Levée stock-options (octobre 2005 à décembre 2005)	550 819	433 577	4 344 265	-	25 045 577
20.03.2006	Levée stock-options (1 ^{er} janvier 2006 au 20 mars 2006)	14 264	11 228	112 500	31 832 347	25 056 805
31.05.2006	Levée de stock options (21 mars 2006 au 31 mai 2006)	5 632	4 433	44 417	31 837 979	25 061 238
01.06.2006	Multipliation par 2 du nombre d'actions	-	-	-	-	50 122 476
19.03.2007	Levées stock-options (1 ^{er} juin 2006 au 31 décembre 2006)	46 403	73 052	365 976	31 884 382	50 195 528
29.05.2007	Levées stock-options (1 ^{er} janvier 2007 au 29 mai 2007)	4 419	6 957	34 853	-	50 202 485
05.06.2007	Attribution de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes	3 188 879	5 020 247	-	35 077 680	55 222 732
10.03.2008	Levées stock-options (5 juin 2007 au 31 décembre 2007)	151 541	238 570	1 760 882	35 229 221 ⁽¹⁾	55 461 302

⁽¹⁾ Augmentation de capital liée aux levées de souscription d'actions, constatée seulement le 10 mars 2008.

Le nombre d'actions composant le capital et le nombre de droits de vote sont ajustés, autant que de besoin, tous les mois, conformément à la « Directive transparence ». Cette information est notamment disponible sur le site Internet de la Société : www.bourbon-online.com sous la rubrique « Finance », « Informations réglementées ».

2.7 MOUVEMENTS SIGNIFICATIFS AYANT AFFECTÉ LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le 27 juin 2005, Jaccar informe de l'acquisition de 985 114 actions et 100 000 actions les 13 et 14 juin 2006. Ainsi, sa participation s'élève à 23,64 % au 31 décembre 2007.

Le 10 octobre 2006, Schroders déclare avoir franchi à le seuil de 5 % à la hausse avec à cette date 2 523 062 actions. Le 19 avril 2007, Schroders déclare avoir franchi le seuil de 5 % à la baisse le 17 avril 2007 avec à cette date 2 420 812 actions.

Le 10 septembre 2007, la société Pleyel Investissements déclare avoir franchi le seuil de 5 % à la hausse avec à cette date 2 770 140 actions.

À la suite de ces opérations, et jusqu'à la date d'enregistrement du « Document de référence » de 2007, et à la connaissance de la société, Pleyel Investissements détient plus de 5 % et Jaccar détient plus de 20 %.

En outre, Jaccar a déclaré « agir seul et se réserve la possibilité d'arrêter ou de poursuivre ses achats en fonction des circonstances et des situations de marché et n'envisage pas de prendre le contrôle de BOURBON ».

2.8 ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

Actionnariat	Situation au 31/12/2007			Situation au 31/12/2006			Situation au 31/12/2005		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Jaccar(*)	13 111 954	23,64	23,66	11 919 960	23,75	23,77	5 909 980	23,60	23,60
Pleyel Investissements	2 994 868	5,40	5,40	-	-	-	-	-	-
Schroders	-	-	-	2 523 062	5,03	5,03	-	-	-
Autodétention	34 812	0,06	-	43 936	0,09	-	660	0,00	-
Salariés	481 312	0,87	0,87	474 107	0,94	0,94	237 888	0,95	0,95
Public	38 838 356	70,03	70,07	35 234 463	70,19	70,26	18 897 049	75,45	75,45
TOTAL	55 461 302	100,00	100,00	50 195 528	100,00	100,00	25 045 577	100,00	100,00

(*) Jaccar : famille Jacques d'Armand de Chateaufieux.

2.9 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Nombre total d'actions (31 décembre 2007)	55 461 302
Nombre total de droits de vote (31 décembre 2007)	55 426 490
Nombre approximatif d'actionnaires (TPI 31 janvier 2008)	40 000

Actionnaires disposant de 5 % ou plus du capital ou de droits de vote (31 décembre 2007) :

• plus de 20 %	Jaccar
• plus de 10 %	Néant
• plus de 5 %	Pleyel Investissements

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Pourcentage de capital et de droits de vote détenus par l'ensemble des membres du conseil d'administration :

- Capital : 29,3 %,
- Droits de vote : 29,3 %.

Au 31 décembre 2007, la société détenait 34 812 actions, soit 0,06 % du capital.

Par ailleurs, à cette même date, 816 salariés détenaient 0,87 % du capital avec 481 312 actions.

Depuis le 31 décembre 2004, il existe un pacte d'actionnaires portant engagement collectif de conservation d'actions BOURBON (« loi Dutreil » article 885 I du Code Général des Impôts) portant sur 27,17 % du capital.

Il est précisé que ce pacte, à caractère fiscal, ne représente en aucun cas « une action de concert » pour la mise en œuvre d'une politique de vote ou de gestion de BOURBON.

Il ne contient pas de conditions préférentielles de cessions.

2.10 ÉVOLUTION DU COURS EN EUROS SUR 18 MOIS

Date	Haut	Bas	Volume des titres échangés	Capitaux échangés en M€
2006				
Septembre	37,25	33,46	3 465 685	133,16
Octobre	40,91	32,92	3 616 462	144,79
Novembre	40,26	36,55	3 875 941	164,53
Décembre	38,35	36,12	3 599 883	147,35
2007				
Janvier	39,26	35,85	3 611 655	149,93
Février	44,27	39,00	2 983 584	137,82
Mars	47,82	37,69	4 615 058	223,31
Avril	49,15	44,84	3 658 098	189,94
Mai	51,14	46,27	3 106 334	168,90
Juin	51,15	45,12	3 912 741	186,53
Juillet	49,30	45,60	3 787 755	180,48
Août	51,83	43,60	7 001 468	337,56
Septembre	49,40	40,50	5 110 816	226,01
Octobre	50,10	43,56	4 671 091	221,74
Novembre	48,90	41,12	3 793 469	171,10
Décembre	46,20	41,90	2 094 629	92,88
2008				
Janvier	48,79	34,01	7 281 923	310,38
Février	43,39	35,50	6 140 201	239,06

2.11 DIVIDENDES

Date de clôture d'exercice	Dividende net/action	Avoir fiscal/action	Dividende brut/action	Distribution totale en milliers d'euros
31 décembre 2003 ⁽¹⁾	1,40	0,70	2,10	9 845
31 décembre 2004 ⁽²⁾	0,56	-	0,56	13 783
31 décembre 2005 ⁽³⁾	1,00	-	1,00	25 046
31 décembre 2006 ⁽⁴⁾	0,60	-	0,60	30 117
31 décembre 2007 ⁽⁵⁾	1,00	-	1,00	55 461

⁽¹⁾ 7 032 000 actions.

⁽²⁾ 24 612 000 actions.

⁽³⁾ 25 045 577 actions.

⁽⁴⁾ 50 195 528 actions.

⁽⁵⁾ 55 461 302 actions.

MARQUES, LICENCES, BREVETS, PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

1 MARQUES, LICENCES, BREVETS

La société BOURBON a déposé son monogramme en intégrant les spécificités du graphisme. Elle a aussi protégé ses marques à savoir : BOURBON, Bourbon Offshore, Les Abeilles, Setaf Saget et Setaf pour les produits et services concernés.

2 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

BOURBON est très généralement propriétaire de ses moyens d'exploitation, à l'exception de ceux de la Division Vrac.

Les immobilisations corporelles du groupe sont principalement constituées de navires qui représentent près de 94 % du poste (hors immobilisations en cours et avances et acomptes).

À fin 2007, la flotte détenue par la Division Offshore se compose de 136 navires de passagers (*crewboats*) et de 85 *supply vessels* dont les 5 remorqueurs d'intervention et d'assistance.

La Division Vrac détient en pleine propriété pour son activité de transport de vrac solide, 6 vraquiers.

Un récapitulatif des immobilisations corporelles de BOURBON et des principales charges afférentes (amortissements et provisions) figure à la note 3.3. de l'annexe aux comptes consolidés (page 56).

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

1 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport sur la gestion du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
- Rapport du Président établi conformément à l'article L 225-37 du Code de commerce.
- Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription, établi conformément à l'article L 225-184 du Code de commerce.
- Rapport spécial du conseil d'administration sur les attributions gratuites d'actions, établi conformément à l'article L 225-197-4 du Code de commerce.
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.
- Rapport des commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2007.
- Affectation des résultats, décision à prendre concernant la distribution d'un dividende.
- Fixation des jetons de présence.
- Ratification de la nomination d'un administrateur.
- Renouvellement des mandats de quatre administrateurs.
- Nomination d'un administrateur.
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire.
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant.
- Nouvelle autorisation de programme de rachat par la société de ses propres actions.
- Pouvoirs pour dépôts et formalités.

2 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Rapport du conseil d'administration.
- Rapport des commissaires aux comptes.
- Autorisation au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions.
- Matérialisation dans les statuts d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 août 2004 supprimant les droits de vote double ; modification corrélative de l'article 11 des statuts.
- Pouvoirs pour dépôts et formalités.

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

1 DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

■ Première résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du Président et du rapport des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

■ Deuxième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve en conséquence les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour cet exercice.

■ Troisième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice :

Bénéfice de l'exercice :	135 370 206,92 €
Déduction faite de la dotation de la réserve légale	334 483,03 €
Le solde, soit :	135 035 723,89 €
Augmenté du report à nouveau bénéficiaire, soit :	7 101,60 €
Formant un bénéfice distribuable d'un montant total de :	135 042 825,49 €
Distribution d'un dividende unitaire de 1 euro aux 55 461 302 actions	55 461 302,00 €
Autres réserves, pour le solde	79 581 523,49 €

Le dividende ainsi fixé serait mis en distribution à compter du 9 juin 2008.

Dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions, il est rappelé que les actions auto-détenues ne donnent pas droit aux dividendes. La somme correspondant aux dividendes non versés sera donc affectée au compte « Report à nouveau ». Le montant total du dividende pourra par ailleurs être augmenté de la somme nécessaire à distribuer aux actions nouvelles issues de la levée d'options de souscription à la date de la mise en paiement du dividende.

Ce dividende ouvrira droit à une réfaction de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,40 euro par action ; les personnes morales ne bénéficieront quant à elles d'aucune réfaction.

Il n'existe pas de revenu distribué au titre de la présente assemblée, autre que le dividende mentionné ci-dessus, éligible ou non à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

■ Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Nombre d'actions	Dividende net par action	Montant total distribué (en euros)
2004	24 612 000	0,56 ^(*)	13 782 720
2005	25 045 577	1 ^(**)	25 045 577
2006	50 195 528	0,6 ^(**)	30 117 317

^(*) Dividende éligible à la réfaction de 50 % au profit des personnes physiques résidant fiscalement en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

^(**) Dividende éligible à la réfaction de 40 % au profit des personnes physiques résidant fiscalement en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

■ Cinquième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2007, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

■ Sixième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions qui y sont mentionnées et ce rapport dans toutes ses parties.

■ Septième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de fixer la somme globale des jetons de présence alloués au conseil d'administration à 200 000 euros pour l'exercice 2007 et les exercices ultérieurs.

■ Huitième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation par le conseil d'administration du 10 décembre 2007, de Madame Lan Vo Thi Huyen en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Victoire de Margerie, administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir sur ce mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

■ Neuvième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Munier arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

■ Dixième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Guy Dupont arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

■ Onzième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Christian d'Armand de Chateauxvieux arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

■ Douzième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Henri d'Armand de Chateauxvieux arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

■ Treizième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer en tant qu'administrateur Monsieur Baudouin Monnoyeur, domicilié à Saint Denis (93200) 117 rue Charles Michels, pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

■ Quatorzième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat du commissaire aux comptes titulaire Deloitte & Associés arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

■ Quinzième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat du commissaire aux comptes suppléant Beas arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

■ Seizième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du projet de détail du programme de rachat d'actions, décide :

- de mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'assemblée générale mixte du 29 mai 2007 ;
- d'adopter le programme ci-après et à cette fin :

1) autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter les actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital de la Société au 31 décembre 2007, soit 5 546 130 actions, étant entendu que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %, conformément aux dispositions légales ;

- 2) décide que les actions pourront être achetées en vue :
- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
 - de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiements ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société,
 - d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la Société ou de son groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise,
 - de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière,
 - de les annuler par voie de réduction de capital dans les conditions fixées par la loi ;

3) décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser soixante euros (60 €), hors frais ;

4) décide que le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;

5) décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser trois cent deux millions sept cent soixante-sept mille huit cent euros (332 767 800 €) ;

6) décide que les actions pourront être achetées par tout moyen, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré, par offre publique d'achat ou d'échange ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente, et aux époques que le conseil d'administration appréciera y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens y compris par voie de cession de blocs de titres et à tout moment y compris en période d'offre publique ;

7) confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation pour, notamment :

- procéder à la mise en œuvre effective du programme et à la réalisation effective des opérations ; en arrêter les conditions et les modalités,
- passer tous ordres en Bourse ou hors marché,
- ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action,
- conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous autres organismes, et notamment la publication du détail du programme de rachat sur le site de l'Autorité des marchés financiers,
- effectuer toutes formalités.

8) décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

■ Dix-septième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

2 DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

■ Dix-huitième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, agissant en application des articles L 225-177 à L 225-179 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à consentir, au bénéfice des salariés ou de certains d'entre eux ou certaines catégories de personnel ou les mandataires sociaux définis par la loi de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société, ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant d'achats effectués par elle dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L 225 – 209 du Code de commerce.

Le conseil d'administration pourra faire usage de cette autorisation en une ou plusieurs fois, pendant une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

Le nombre total des options consenties en vertu de la présente autorisation et non encore levées ne pourra donner droit de souscrire ou d'acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social de la société à l'issue de la présente assemblée.

Le délai d'exercice des options ne peut excéder 6 ans à compter de la date d'attribution des options par le conseil d'administration. En outre, les options ne pourront être levées par les bénéficiaires avant l'expiration d'un délai de quatre ans.

La présente décision comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sous options sera fixé par le conseil d'administration le jour de l'attribution des actions ; conformément aux dispositions légales, mais à l'exception de l'application de toute décote, le prix de souscription ou d'achat des actions sera déterminé en référence à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour d'attribution des actions sous options. S'agissant des options d'achat, le prix ne pourra en outre être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société par suite de la mise en œuvre des dispositions de l'article L 225 – 209 du Code de commerce.

Ce prix ne pourra être modifié sauf si la société venait à réaliser une opération financière pendant la période d'exercice des options. Dans ce cas, la société procédera à un ajustement du

prix, ou du nombre, des actions selon les dispositions prévues par la loi.

Le conseil d'administration pourra suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions.

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration agissant dans les conditions ci-dessus à l'effet de consentir les options de souscription ou d'achat d'actions sus-indiquées, d'en fixer les conditions et les modalités en se conformant à la loi et aux statuts, d'en désigner les bénéficiaires, de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, de prélever sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital, les frais de ces opérations, d'accomplir à ce titre toutes les formalités nécessaires et de procéder à la modification corrélative de l'article des statuts qui fixe le montant du capital.

■ Dix-neuvième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de matérialiser dans les statuts le vote de la suppression des droits de vote double décidé dans la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2004, en modifiant l'alinéa premier de l'article 11 des statuts ainsi qu'il suit.

ARTICLE 11 – DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS – INDIVISIBILITÉ

I – Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

Le reste de l'article sans changement.

L'assemblée générale prend acte et rappelle que cette décision a d'ores et déjà pris effet à l'issue de l'assemblée susvisée du 23 août 2004.

■ Vingtième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

RAPPORT SPÉCIAL VALANT DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPOSÉ À L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 30 MAI 2008

Le présent document a pour objet, d'une part, d'informer l'assemblée générale de la réalisation des opérations d'achat d'actions qu'elle a autorisées et de préciser en particulier, pour chacune des finalités, le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées pour ces finalités, ainsi que les éventuelles réallocations à d'autres finalités dont elles ont fait l'objet ; d'autre part, de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 mai 2008 ainsi que ses incidences sur la situation des actionnaires.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Émetteur	BOURBON (Euronext Paris)
Programme	Rachat d'actions
Part maximale du capital	10 %
Prix d'achat unitaire maximum	60 euros
Objectifs par ordre de priorité décroissant	<ul style="list-style-type: none"> – assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; – conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ; – attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux par attribution d'options d'achat ou par attribution d'actions gratuites ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans un plan d'actionariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ; – remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières dans le cadre de la réglementation boursière ; – annuler des actions par voie de réduction de capital dans les conditions fixées par la loi.
Durée du programme	Dix-huit mois, à compter de l'assemblée générale mixte du 30 mai 2008, soit jusqu'au 30 novembre 2009.

1 BILAN DU PRÉCÉDENT PROGRAMME DE RACHAT

■ Part du capital détenu par la société et répartition par objectif des titres de capital détenus par la société

Au 29 février 2008, la société détient 39 343 actions propres, soit 0,07 % du capital :

Animation du marché par un prestataire de service d'investissement	39 343
Conservation en vue de remise à titre de paiements ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe	0

L'assemblée générale mixte du 29 mai 2007 autorisait la mise en œuvre par BOURBON d'un programme de rachat de ses propres actions suivant la dixième résolution.

■ Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres

Au 31 décembre 2007, la société détenait 34 812 actions, soit 0,06 % du capital par l'intermédiaire de CM CIC Securities prestataire de service d'investissement responsable de l'animation du marché selon la charte AFEI.

Il est en outre précisé que :

- ni CM CIC Securities, en tant que responsable de l'animation du marché, ni la société ne sont intervenus sur les produits dérivés sur les actions BOURBON ;
- dans le cadre de son contrat de liquidité, CM CIC Securities dispose d'une trésorerie de 3 000 000 euros.

■ Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat, du 1^{er} juin 2007 au 29 février 2008

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	0,07 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	39 343
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	1 984 380
Valeur de marché du portefeuille (en euros)	1 496 608

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt du présent document de référence			
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	2 271 123	2 248 292	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen des transactions (en euros)	44,97	45,15	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen (en euros)	-	-	-	-	-	-
Montants (en euros)	103 076 881	101 575 410	-	-	-	-

2 OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ET UTILISATION DES ACTIONS RACHETÉES

BOURBON entend renouveler le programme de rachat d'actions à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du 30 mai 2008 en vue, par ordre de priorité décroissant :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux par attribution d'options d'achat d'actions ou pas attribution d'actions gratuites ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise ;
- de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières dans le cadre de la réglementation boursière ;
- d'annuler des actions par voie de réduction de capital dans les conditions fixées par la loi.

3 CADRE JURIDIQUE

La mise en œuvre de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre législatif de la loi 98-546 du 2 juillet 1998 portant sur diverses dispositions d'ordre économique et financier, sera proposée à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 30 mai 2008 suivant la résolution suivante :

■ Résolution ordinaire : rachat d'actions propres soumise à l'assemblée générale mixte du 30 mai 2008

« Seizième résolution :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du projet de détail du programme de rachat d'actions, décide :

- de mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'assemblée générale mixte du 29 mai 2007 ;
- d'adopter le programme ci-après et à cette fin :

1) autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter les actions de la société, dans la limite de 10 % du capital de la société au 31 décembre 2007, soit 5 546 130 actions, étant entendu que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %, conformément aux dispositions légales ;

2) décide que les actions pourront être achetées en vue :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,

- de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiements ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société,
- d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la société ou de son groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise,
- de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société, dans le cadre de la réglementation boursière,
- de les annuler par voie de réduction de capital dans les conditions fixées par la loi ;

3) décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser soixante euros (60 €), hors frais ;

4) décide que le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat sus-mentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;

5) décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser trois cent trente deux millions sept cent soixante-sept mille huit cent euros (332 767 800 €) ;

6) décide que les actions pourront être achetées par tout moyen, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré, par offre publique d'achat ou d'échange ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente, et aux époques que le conseil d'administration appréciera y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens y compris par voie de cession de blocs de titres et à tout moment y compris en période d'offre publique ;

7) confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation pour, notamment :

- procéder à la mise en œuvre effective du programme et à la réalisation effective des opérations ; en arrêter les conditions et les modalités,

- passer tous ordres en bourse ou hors marché,
- ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations sus-visées sur la valeur de l'action,
- conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous autres organismes, et notamment la publication du détail du programme de rachat sur le site de l'Autorité des marchés financiers,
- effectuer toutes formalités ;

8) décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la présente assemblée. »

4 MODALITÉS

4.1 PART MAXIMALE DU CAPITAL À ACQUÉRIR ET MONTANT MAXIMAL PAYABLE PAR BOURBON

La part maximale de capital de BOURBON pouvant être acquise s'élève à 10 % au plus du capital social au 31 décembre 2007 composé de 55 461 302 actions, soit 5 546 130 actions.

La société s'engage à conserver un flottant d'au moins 10 % de son capital et, conformément à la loi, à ne pas détenir directement ou indirectement plus de 10 % de son capital.

Il est rappelé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 10 %, conformément aux dispositions légales.

Dans l'hypothèse où toutes les actions seraient acquises au prix maximum autorisé par l'assemblée, soit 60 euros, le montant maximum du rachat à effectuer par BOURBON s'élèverait à 332 767 800 euros.

Les réserves libres de la société au 31 décembre 2007 issues des derniers comptes sociaux s'élèvent à 259 075 milliers d'euros.

5 ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Communiqués de presse (cf. www.bourbon-online.com).

En application de la loi, le montant du programme ne pourra être supérieur à ce chiffre jusqu'à l'arrêté des comptes annuels sociaux de l'exercice en cours.

4.2 MODALITÉS DU RACHAT

Les actions pourront être rachetées par tous moyens, y compris de gré à gré et par bloc d'actions mais en aucun cas par l'intermédiaire de produits dérivés. La part réalisée par bloc ne pourra atteindre l'intégralité du programme.

4.3 DURÉE ET CALENDRIER DU PROGRAMME D'ACHAT

Sous réserve de son approbation par l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2008, ce présent programme est autorisé pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle d'approbation des comptes 2008 sans excéder une durée maximum de dix-huit mois, soit le 30 novembre 2009.

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

■ COMMUNIQUÉS BOURBON DU 1^{ER} JANVIER 2007 AU 31 DÉCEMBRE 2007

Les communiqués ou publications ci-dessous sont disponibles sur le site www.bourbon-online.com (au sein de la rubrique « Communiqués de presse »).

Date	Intitulé
8 février 2007	Chiffre d'affaires annuel 2006
28 février 2007	BOURBON annonce une commande de 46 navires de dernière génération et consolide sa croissance dans l'offshore moderne
7 mars 2007	BOURBON annonce une discussion exclusive concernant la cession éventuelle de ses actifs hôteliers à la Réunion
15 mars 2007	Valorisation de l'option de vente des 30 % de Vindémia encore détenus par BOURBON
21 mars 2007	Résultats annuels 2006
22 mars 2007	Des équipes opérationnelles pour un démarrage imminent de la société Les Abeilles Tanger Med au Maroc
28 mars 2007	BOURBON innove, normalise et intensifie la politique de formation de ses navigants - Développement de deux simulateurs d'opérations de relevage d'ancre sur des navires à l'offshore moderne
12 avril 2007	Accident du navire AHTS Bourbon Dolphin à 75 miles nautiques à l'ouest des Iles Shetland
13 avril 2007	BOURBON donne la priorité absolue aux opérations de sauvetage et soutient les proches des victimes
16 avril 2007	Le Bourbon Dolphin coule durant les premières opérations de sauvetage
23 avril 2007	Cession progressive de la société Sucrierie de Bourbon Tay Ninh au Vietnam
10 mai 2007	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2007 en hausse de 18,1 % (+ 25,7 % à taux de change constant)
30 mai 2007	Assemblée générale mixte du 29 mai 2007
20 juin 2007	Exercice de l'option de vente des 30 % de participation résiduelle encore détenus dans Vindémia
19 juillet 2007	BOURBON annonce un projet de cession de son activité de remorquage portuaire à Grupo Boluda Corporación Marítima
9 août 2007	Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2007
27 août 2007	BOURBON annonce la cession de ses actifs hôteliers à la Réunion
30 août 2007	Résultats semestriels 2007
11 septembre 2007	La société Pleyel Investissements contrôlée par Monnoyeur SAS franchit à la hausse le seuil des 5 % du capital de BOURBON
25 octobre 2007	BOURBON annonce la commande de 2 navires MPSV à Socarenam, chantier naval français à Boulogne-sur-Mer
8 novembre 2007	Information financière trimestrielle BOURBON
22 novembre 2007	Inauguration du « BOURBON Training Center » à Marseille Premier simulateur d'AHTS (navires releveur d'ancre) installé en France
21 décembre 2007	Finalisation de la cession des activités de remorquage portuaire
21 décembre 2007	Cooptation de Mme Vo Thi Huyen Lan par le conseil d'administration de BOURBON

■ PRÉSENTATIONS STRATÉGIQUES ET FINANCIÈRES

Documents disponibles sur le site www.bourbon-online.com (au sein de la rubrique « Présentations stratégiques et financières »).

Date	Intitulé
21 mars 2007	Résultats annuels 2006
29 mai 2007	Assemblée générale mixte 2007
30 août 2007	Résultats semestriels 2007

■ DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Le document de référence est disponible sur le site de l'AMF www.amf-france.org et sur le site www.bourbon-online.com (au sein de la rubrique « Rapports annuels »).

Date	Intitulé
16 mai 2007	Document de référence / Rapport annuel 2006

■ DÉCLARATIONS

Informations disponibles sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

● Déclarations mensuelles des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions

Date	Intitulé
8 janvier 2007	Déclaration achats / cessions d'actions propres
12 février 2007	Déclaration achats / cessions d'actions propres
12 mars 2007	Déclaration achats / cessions d'actions propres
10 avril 2007	Déclaration achats / cessions d'actions propres
21 mai 2007	Déclaration achats / cessions d'actions propres
25 juin 2007	Déclaration achats / cessions d'actions propres
3 septembre 2007	Déclaration achats / cessions d'actions propres
14 novembre 2007	Déclaration achats / cessions d'actions propres
19 novembre 2007	Déclaration achats / cessions d'actions propres

● Déclarations des opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la société

Date	Intitulé
12 janvier 2007	Déclarations d'opérations sur titres de la société
25 septembre 2007	Déclarations d'opérations sur titres de la société
26 décembre 2007	Déclaration d'opérations sur titres de la société

● Franchissements de seuils

Date	Intitulé
19 avril 2007	Franchissement de seuil
13 septembre 2007	Franchissement de seuil

■ INFORMATIONS PUBLIÉES AU BALO

Les informations publiées au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) sont disponibles sur le site du *Journal officiel* : <http://www.journal-officiel.gouv.fr/balo/>.

Date	Intitulé
9 février 2007	Chiffre d'affaires au 4 ^e trimestre 2006
20 avril 2007	Convocation à l'assemblée générale mixte du 29 mai 2007
04 mai 2007	Comptes annuels au 31 décembre 2006
14 mai 2007	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2007
1 ^{er} juin 2007	Avis d'attribution gratuite d'actions suite à l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale mixte du 29 mai 2007
8 juin 2007	Avis de non-modification des comptes annuels au 31 décembre 2006
10 août 2007	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2007
24 septembre 2007	États financiers consolidés au 30 juin 2007
12 novembre 2007	Chiffre d'affaires des 3 premiers trimestres 2007 et 2006

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

1.1 PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Jacques d'Armand de Chateaueux

Président Directeur Général

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le présent document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et EurAAudit CRC, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du présent document.

Le Président Directeur Général

2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

■ Titulaires

	Date de première nomination	Echéance du mandat
Société Deloitte & Associés Représentée par Monsieur Vincent Gros Les Docks – Atrium 10.4 10, place de la Joliette 13002 Marseille	Nommée par l'assemblée générale mixte du 7 juin 2005	À l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007
Société EurAAudit CRC Représentée par Monsieur Jean-Marc Rousseau 58, rue Montgolfier 69006 Lyon	Nommé par l'assemblée générale mixte du 30 mai 2002 et renouvelée par l'assemblée générale mixte du 7 juin 2005	À l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

■ Suppléants

	Date de première nomination	Echéance du mandat
Société BEAS 9, villa Houssay 92200 Neuilly-sur-Seine	Nommée par l'assemblée générale mixte du 7 juin 2005	À l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007
Jean-Jacques Martin 25, chemin de Parsonge 69570 Dardilly	Nommé par l'assemblée générale mixte du 30 mai 2002 et renouvelée par l'assemblée générale mixte du 7 juin 2005	À l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

« Plus qu'un métier,
un état d'esprit »

Rapport Financier

RUBRIQUES

1. Personnes responsables		
1.1	Responsable du document de référence	164
1.2	Attestation du responsable du document de référence	164
2. Contrôleurs légaux des comptes		
		165
3. Informations financières sélectionnées	29 ; 30	4 à 6
4. Facteurs de risque		16 à 21 ; 72 à 78
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1	Histoire et évolution de la société	1 à 3
5.2	Investissements	2 ; 5 à 19 ; 30 2 à 4 ; 6 ; 20 ; 78 ; 151
6. Aperçu des activités		
6.1	Principales activités	1 ; 6 à 19
6.2	Principaux marchés	1 ; 29 86 à 88
6.3	Événements exceptionnels	N/A N/A
6.4	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	21 17 ; 18 ; 21
6.5	Position concurrentielle	1 à 5 2 ; 3
7. Organigramme		
7.1	Description du groupe	3 ; 3 ^{ème} de couv
7.2	Liste des filiales importantes	93 à 97
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1	Immobilisations corporelles importantes	56 à 60 ; 151
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	26 ; 27 17 ; 18
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1	Situation financière	29 ; 30 30 à 32 ; 102 à 104
9.2	Résultat d'exploitation	29 ; 30 4 à 6 ; 31 ; 104
10. Trésorerie et capitaux		
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	34 à 37 ; 65 ; 107 à 109 ; 143 à 150
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	32

	« Plus qu'un métier, un état d'esprit »	Rapport Financier
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	18 à 21 ; 72 à 75 ; 78 à 84
10.4	Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	N/A
10.5	Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux investissements	20 ; 21 ; 78
11. Recherche et développement, brevets et licences		21
12. Informations sur les tendances		4 à 19
13. Prévisions ou estimations du bénéfice		N/A
14. Organes d'administration et de direction		
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	7 à 12
14.2	Intérêts des dirigeants	131
14.3	Procédures de contrôle interne	134 à 136
15. Rémunération et avantages		
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	12 à 14 ; 92 ; 116
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	13
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1	Date d'expiration du mandat actuel	8 à 11
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	131
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	132 ; 133
16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	7 ; 130
17. Salariés		
17.1	Nombre de salariés	91
17.2	Participations et stock-options	14 ; 22 ; 143 à 147
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	22 ; 24 ; 66 ; 67 ; 143 à 147
18. Principaux actionnaires		
18.1	Répartition du capital	23 ; 149
18.2	Existence de droits de vote différents	143
18.3	Contrôle de l'émetteur	148 ; 149

TABLE DE CONCORDANCE

« Plus qu'un métier,
un état d'esprit »

Rapport Financier

18.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle			149
19. Opérations avec des apparentés				92
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur				
20.1	Informations financières historiques			29 à 98 ; 101 à 123
20.2	Informations financières pro forma	N/A		N/A
20.3	États financiers.			29 à 99 ; 101 à 123
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles			100 ; 124 à 127
20.5	Date des dernières informations financières			31 décembre 2007
20.6	Informations financières intermédiaires	N/A		N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	31	23 ; 25 ; 27 ; 150 ; 153	
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage			16 ; 67 ; 68 ; 111
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	4 ; 5		2 à 6
21. Informations complémentaires				
21.1	Capital social			143 à 150
21.2	Acte constitutif et statuts			140 à 142
22. Contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)				
		N/A		N/A
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts				
		N/A		N/A
24. Documents accessibles au public				
		31		161 à 163
25. Informations sur les participations				
				93 à 99 ; 122 ; 23

N/A : non applicable

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les éléments suivants sont inclus par référence :

- Les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes correspondant figurent aux pages 29 à 119 du document de référence de l'exercice 2006 (Rapport Financier) déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 16 mai 2007, sous le numéro D.07-0471.
- Les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes correspondant figurent aux pages 25 à 99 du document de référence de l'exercice 2005 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 15 mai 2006, sous le numéro D.06-0406.

Les parties non incluses dans ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du présent document de référence.



Le présent document accompagné de la brochure « Plus qu'un métier, un état d'esprit » constitue le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 mai 2008, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Seules les 2 parties, considérées dans leur intégralité, constituent le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Siège Social :

33, rue du Louvre – 75002 Paris- France
Tél. : +33 (0)1 40 13 86 16 – Fax : +33 (0)1 40 28 40 31

Relations investisseurs, analystes, actionnaires :

investor-relations@bourbon-online.com

www.bourbon-online.com

